

**Faculté de philosophie, arts et lettres**

***Les Chroniques de Hainaut* de Jean  
Wauquelin : édition critique des  
folios 74 à 104 du ms. Bruxelles,  
KBR 9242**

Auteur : Manoëlle Jonckheere  
Promoteur(s) : Tania Van Hemelryck  
Année académique 2019-2020  
Master en langues et lettres anciennes et modernes à finalité didactique



## REMERCIEMENTS

Nous tenons d'abord à remercier Madame Tania Van Hemelryck pour son encadrement et la confiance qu'elle nous a accordé dans le cadre de la réalisation de ce mémoire.

Notre gratitude s'adresse également à Marie Sourdeau et Lucas Raspé pour leurs précieux conseils et leur relecture attentive, ainsi qu'à Caroline Hocq pour nous avoir aiguillée dans les balbutiements de ce travail.

Merci à notre famille et nos amis pour leur soutien et leurs encouragements durant l'ensemble de notre cursus universitaire.



## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1 : CADRES GENERAUX.....	11
I. Contexte de production.....	11
A. L'Etat bourguignon.....	11
B. Culture littéraire à la cour de Bourgogne.....	13
II. Les Chroniques de Hainaut.....	18
A. Jean Wauquelin.....	18
B. <i>Les Chroniques de Hainaut</i> .....	19
III. <i>Les Annales historiae illustrium principum Hannoniae</i> .....	23
A. Jacques de Guise.....	23
B. L'œuvre des <i>Annales historiae illustrium principum Hannoniae</i> .....	24
C. Les sources de Jacques de Guise.....	26
IV. La langue des Chroniques de Hainaut.....	28
A. Phonétique.....	28
B. Morphologie.....	32
V. Le manuscrit.....	34
PARTIE 2 : EDITION CRITIQUE.....	35
I. Les principes d'édition.....	35
II. Texte édité.....	37
III. Glossaire.....	88
IV. Index des noms propres.....	122
V. Notes explicatives.....	138
BIBLIOGRAPHIE.....	152



## INTRODUCTION

En 1446, après avoir acquis l'autorité sur divers comtés et duchés du nord-ouest de l'Europe, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, se lance dans une vaste campagne de traduction de chroniques anciennes, narrant l'histoire, réelle ou fantasmée, de certains de ces territoires.<sup>1 2</sup> Vouées à légitimer le pouvoir ducal sur ces terres, ces traductions constituent aujourd'hui un vaste champ d'études. Parmi les traducteurs qui participent à ce programme politique et littéraire, le picard Jean Wauquelin figure en bonne place. Adaptant et réécrivant certains passages, Wauquelin effectue un important travail créatif sur les textes latins qui lui sont confiés afin qu'ils rencontrent tant les objectifs précis de leur commanditaire que le public ciblé. Ses traductions, teintées de traits picards, se caractérisent également par des gloses explicatives et des innovations lexicales.<sup>3 4 5</sup> Outre la traduction et l'édition des textes, il semble aujourd'hui que Wauquelin prenait en charge la majorité des étapes de création d'un manuscrit, ou du moins veillait à ce que celles-ci soient réalisées avec grand soin. La majorité des écrits de Wauquelin sont transcrits dans des manuscrits richement enluminés. Sa traduction des *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* de Jacques de Guise constitue aujourd'hui l'un des trésors conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est sur ce texte, traduit par Wauquelin entre 1446 et 1447 et intitulé *Chroniques de Hainaut*, que se centre le présent travail.

L'objectif de ce mémoire est de proposer une édition critique des folios 74 à 104 du premier volume du manuscrit des *Chroniques de Hainaut* de Jean Wauquelin conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles et plus généralement identifié comme le manuscrit Bruxelles, KBR 9242. Ces folios contiennent les trente-quatre premiers chapitres du livre

---

<sup>1</sup> VAN BUREN-HAGOPIAN A., « New evidence for Jean Wauquelin's activity in the Chroniques de Hainaut and for the date of the miniatures », dans *Scriptorium*, t. 26, n° 2, 1972, p. 250, disponible en ligne à l'adresse [https://www.persee.fr/doc/scrip\\_0036-9772\\_1972\\_num\\_26\\_2\\_978](https://www.persee.fr/doc/scrip_0036-9772_1972_num_26_2_978) (page consultée le 4 août 2020).

<sup>2</sup> DEVAUX J., « L'historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante ? », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 84-85.

<sup>3</sup> ROUSSINEAU G., « Jehan Wauquelin et l'auteur de *Perceforest* traducteurs de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth » dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 22.

<sup>4</sup> MERISALO O., « Jean Wauquelin, traducteur de Gills de Rome », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 30.

<sup>5</sup> THIRY Cl., « Néologismes et créations verbales dans la traduction par Jean Wauquelin des *Chroniques de Hainaut* de Jacques de Guise » dans *Le Moyen Français*, vol. 51-53, 2002-2003, p. 572.

II. Bien qu'il représente le cœur de la présente étude, ce travail d'édition critique en constitue le second volet. Toute œuvre littéraire étant le reflet des considérations sociales, politiques et culturelles et des méthodes de création du contexte spatio-temporel dans lequel elle est produite, il s'agira, dans un premier temps, de replacer ce texte dans son contexte de création. Nous présenterons également l'œuvre originale et son créateur ainsi que certaines caractéristiques langagières et linguistiques de la traduction. Ce faisant, le lecteur disposera de plusieurs points de repère pour entrer dans cet écrit du XV<sup>e</sup> siècle.

Suivant en cela le regain d'intérêt dont jouissent actuellement les mises en prose et les réécritures réalisées au XV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, les *Chroniques de Hainaut* font l'objet d'une attention accrue depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. La restauration du manuscrit Bruxelles, KBR 9242 a ainsi suscité une certaine émulation intellectuelle. En 2000, la finalisation de cette restauration<sup>7</sup> a donné lieu à une exposition qui a elle-même occasionné la publication d'un catalogue intitulé *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un Prince Bourguignon*.<sup>8</sup> Six ans après son exposition dans la capitale, le manuscrit de Bruxelles est au centre de deux contributions parues dans les actes du colloque international consacré à la figure de Jean Wauquelin organisé à Tours en septembre 2004 : Tesnière propose une lecture astrologico-alchimique des miniatures figurant du verso du folio 173 au verso du folio 175 et représentant neuf dieux antiques, tandis que Thiry et Van Hemelryck se concentrent sur la langue de Jean Wauquelin et, plus particulièrement, sur les gloses et les termes remis au goût du jour par cet auteur.<sup>9</sup> <sup>10</sup> Un article de Thiry traitant des néologismes forgés par Wauquelin est, en outre, publié en 2002-2003 dans le périodique *Le Moyen Français*.<sup>11</sup> Situé dans les axes de recherches de Tania Van Hemelryck, ce mémoire s'inscrit dans la continuité de deux autres réalisés sous sa direction. Ceux-ci

---

<sup>6</sup> DE CRECY M.-Cl., « Introduction », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 1.

<sup>7</sup> Cette restauration s'est déroulée de 1998 à 2000. WATTEEUW L. et PECKSTADT A., « Analyse et restauration du manuscrit KBR 9242. KBR, Hs 9242 : een conservatie in functie van het ontstaan, gebruik en de beschadiging van het manuscript », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 133-139.

<sup>8</sup> VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000.

<sup>9</sup> TESNIÈRE M.-H., « Les dieux antiques dans les *Chroniques de Hainaut* de Jean Wauquelin », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 225-243.

<sup>10</sup> THIRY Cl. et VAN HEMELRYCK T., « La langue de Jean Wauquelin. L'exemple des *Chroniques de Hainaut* (livre III) », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 33-42.

<sup>11</sup> THIRY Cl., « Néologismes et créations verbales dans la traduction par Jean Wauquelin des *Chroniques de Hainaut* de Jacques de Guise », dans *Le Moyen Français*, vol. 51-53, 2002-2003, pp. 571-591.

portent respectivement sur l'explicit et sur l'intégralité du livre I *des Chroniques de Hainaut* et illustrent l'attrait que peut revêtir ce manuscrit au sein la communauté universitaire.<sup>12 13</sup>

L'ouverture prochaine<sup>14</sup> du KBR Museum, musée consacré à la valorisation des manuscrits de la Librairie des ducs de Bourgogne<sup>15</sup>, témoigne de l'intérêt que revêtent aujourd'hui les manuscrits illuminés et, plus largement, la culture littéraire et artistique du Moyen Âge, non seulement aux yeux des spécialistes, mais aussi à ceux du grand public.

Réalisé en conjuguant l'heuristique et l'analyse de texte, le présent travail se fonde tant sur des ouvrages collectifs et des articles que sur des ressources numériques. Parmi ceux-ci, citons principalement le catalogue d'exposition dirigé par Cockshaw et Van den Bergen-Pantens, déjà mentionné dans cette introduction, seul ouvrage récent et substantiel entièrement consacré aux *Chroniques de Hainaut*. En effet, ce catalogue développe de nombreux aspects, tels que le contexte, la langue, les auteurs ou encore les illustrations.<sup>16</sup> L'ouvrage *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, paru à la suite du colloque éponyme organisé en octobre 2007, s'est révélé précieux dans la compréhension du contexte d'émergence et des enjeux politiques de l'Etat bourguignon.<sup>17</sup> Les écrits de Small et de Devaux représentent les principales

---

<sup>12</sup> CLERCQ N., *Les Chroniques de Hainaut de Jean Wauquelin : édition critique*, mémoire de Master en langues et littératures françaises et romanes sous la direction de VAN HELMERYCK T., Université catholique de Louvain, 2009.

<sup>13</sup> HOCQ C., *Les Chroniques de Hainaut. Livre premier. Traduction par Jean Wauquelin des Annales historiae illustrium principum Hannoniae de Jacques de Guise. Édition critique*, mémoire de Master en langues et littératures françaises et romanes sous la direction de VAN HELMERYCK T., Université catholique de Louvain, 2020.

<sup>14</sup> Initialement programmée le 15 mai 2020, l'ouverture du KBR museum est reportée au 18 septembre 2020. KBR, « KBR museum ouvrira le 18/09 », disponible en ligne à l'adresse <https://www.kbr.be/fr/kbr-museum-ouvrira-le-18-09/> (page consultée le 10 août 2020).

<sup>15</sup> KBR, « La Belgique cache un trésor depuis 600 ans », disponible en ligne à l'adresse <https://www.kbr.be/fr/la-belgique-cache-un-tresor-depuis-600-ans/> (page consultée le 10 août 2020).

<sup>16</sup> VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000.

<sup>17</sup> PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73).

sources utilisées pour approfondir la question de l'historiographie du bas Moyen Âge.<sup>18 19</sup>

20 21

La seconde partie, consacrée à l'édition critique du texte a nécessité la mise en place d'une méthodologie spécifique, principalement caractérisée par la résolution des abréviations, ainsi que par l'ajout d'une ponctuation, de signes diacritiques et d'un système de majuscules respectant l'usage moderne. Cette méthodologie fait l'objet d'une présentation plus complète en introduction au second pan de ce travail.

Comme cela a déjà été précisé, ce mémoire est composé de deux principaux volets d'étude, qui en constituent la trame. Une première partie, intitulée « cadres généraux », est consacrée à la présentation du contexte d'émergence, au sens large, de la traduction étudiée, des auteurs qui y sont liés et de l'œuvre originale qu'elle transpose. Un premier chapitre retrace ainsi l'histoire des ducs de Valois-Bourgogne et de la construction de l'Etat bourguignon et se focalise ensuite sur le développement littéraire et historiographique à l'œuvre sous l'autorité ducale. Nous examinerons plus particulièrement les liens tissés entre les champs politique et littéraire sous le mécénat de Philippe le Bon, fervent défenseur des arts et des lettres et de l'unité des pays bourguignons. Centrés sur les auteurs et les œuvres littéraires en jeu dans ce travail, les deux chapitres suivants s'articulent autour de données biographiques, contextuelles et rédactionnelles. Le deuxième chapitre s'intéresse ainsi au parcours et à l'activité littéraire de Jean Wauquelin et documente aussi bien la traduction du texte que la conception du manuscrit des *Chroniques de Hainaut*. Le troisième chapitre remonte ensuite jusqu'aux *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* de Jacques de Guise et en présente la forme, le contenu et la pérennité avant d'en interroger les sources. Cette présentation est précédée d'une brève notice consacrée à la vie de Jacques de Guise, dont les motivations littéraires sont également exposées. Soulignant les traits picards présents dans l'extrait

---

<sup>18</sup> SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », dans NYS L. et SALAMAGNE A., *Valenciennes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 1996, pp. 271-296.

<sup>19</sup> SMALL Gr., « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 17-22.

<sup>20</sup> DEVAUX J., « Introduction. L'identité bourguignonne et l'écriture de l'histoire », dans *Le Moyen Age*, t. CXII, n° 3, 2006, pp. 467-476, disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2006-3-page-467.htm> (page consultée le 2 août 2020).

<sup>21</sup> DEVAUX J., « L'historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante ? », dans PARAVICINI W. (éd.), *op. cit.*, pp. 83-96.

choisi, le quatrième chapitre met en lumière l'impact de la langue de Wauquelin et des copistes sur le passage étudié. Clôturent le premier volet et assurant la transition avec le second, le chapitre cinq est dédié à la présentation matérielle du manuscrit ainsi qu'au recensement de ses lieux de conservation successifs.

Entièrement consacrée à l'édition critique, la seconde partie s'ouvre sur une brève, mais nécessaire introduction qui précise le cadre méthodologique de l'édition. Suivent le texte édité, le glossaire, l'index des noms propres et les notes explicatives.

# PARTIE 1 : CADRES GENERAUX

## I. Contexte de production

### A. L'Etat bourguignon

#### 1. Formation et dynastie

L'Etat bourguignon est une union personnelle qui se constitue autour des ducs de Bourgogne, issus de la maison des Valois. En 1363, le roi de France Jean le Bon concède le duché de Bourgogne à son quatrième fils, Philippe, dit Philippe le Hardi. En 1396, par son mariage avec Marguerite III de Flandre, héritière des comtés de Flandre, d'Artois, de Rethel, de Nevers et de Bourgogne, le nouveau duc de Bourgogne se rend également maître de ces territoires, apportés en dot par sa femme. Leur fils, Jean sans Peur, poursuit l'œuvre de son père, à savoir la consolidation des bases de l'Etat bourguignon, sans toutefois ajouter de nouvelles terres à ses possessions. Son fils, Philippe le Bon, réunit quant à lui un grand nombre de territoires sous son autorité, en profitant du décès de ses cousins et de l'absence de descendance de sa cousine, Jacqueline de Bavière. De cette manière, il obtient les duchés de Brabant, de Limbourg et de Basse-Lotharingie ainsi que le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. En plus de ces territoires hérités, il acquiert le comté de Namur. Le dernier territoire ajouté aux possessions des ducs de Bourgogne est le duché de Luxembourg, dont Philippe le Bon hérite à la suite du décès de sa tante. Le dernier duc de Bourgogne de la lignée des Valois, Charles le Téméraire, n'agrandira pas l'autorité bourguignonne sur de nouvelles terres.<sup>22 23</sup>

L'Etat bourguignon est donc un assemblage de nombreux duchés et comtés aux intérêts parfois divergents, notamment sur le plan économique. Avant d'être soumises à l'autorité ducale bourguignonne, ces différentes principautés entraient parfois en conflit. Sous les ducs de Valois-Bourgogne, elles forment un ensemble leur obéissant ; la fidélité dont elles font preuve envers ceux-ci est fondée sur le droit héréditaire de la lignée ducale.

---

<sup>22</sup> BLOCKMANS W., « Conclusion : Une cour, XVII principautés », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 785-787.

<sup>23</sup> RICHARD J., « Le contexte : L'Etat bourguignon », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 9.

En effet, comme cela est exposé plus haut, le duc était l'héritier du pouvoir sur la plupart de ces régions, ce qui lui confère une autorité respectée par les élites et populations locales. Dans les différents comtés et duchés, il n'est pas perçu comme le « duc de Bourgogne », mais comme le seigneur particulier de chacun de ces territoires (« comte de Flandre » en Flandre, « duc de Brabant » dans le Brabant, etc.) puisqu'il est le descendant de la lignée noble dirigeante. Bien qu'une certaine unification soit de mise du fait de la figure du duc de Bourgogne dans cet agglomérat de territoires, chaque région garde néanmoins son individualité et certaines profitent même de privilèges particuliers. C'est par exemple le cas du Brabant, dont les privilèges sont repris dans la *Joyeuse Entrée*, charte contractée, entre Jean III de Brabant et les élites locales en 1356, c'est-à-dire bien avant l'arrivée des ducs de Bourgogne au pouvoir. Ceux-ci ont donc dû s'accorder avec les différentes élites locales en leur laissant l'autonomie dans diverses compétences, tout en introduisant une centralisation de certaines institutions. Les élites locales ont adopté les nouveautés institutionnelles amenées par les ducs, car ces dernières répondaient à une demande des niveaux locaux. Les élites ne sont, en effet, pas réfractaires à un fonctionnement d'Etat induit par les ducs.<sup>24</sup>

La bonne gestion par les ducs de Bourgogne des territoires placés sous leur responsabilité a engendré une période de prospérité. Malgré des oppositions entre certaines principautés du fait de leurs intérêts divergents, les ducs de Bourgogne ont réussi à instaurer une stabilité politique dans leurs possessions et à apaiser la majorité des hostilités qui pouvaient se manifester entre ces dernières. Un objectif des ducs, qui n'a pas toujours été atteint, consistait à assurer la sécurité de leurs territoires et de leurs habitants. En effet, des révoltes, notamment gantoise et liégeoise, sont venues perturber la paix installée.<sup>25</sup>

## 2. Philippe le Bon

Fils de Jean Sans Peur et petit-fils de Philippe le Hardi, Philippe III de Bourgogne, dit Philippe le Bon, est le troisième duc à prendre la tête de l'Etat bourguignon.

---

<sup>24</sup> BOONE M., « L'Etat bourguignon, un Etat inventeur ou les limites d'une invention », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 140-143.

<sup>25</sup> RICHARD J., *op. cit.*, pp. 9-11.

Contrairement à son père, il ajoute de nombreux nouveaux territoires dans l'escarcelle de la maison Valois-Bourgogne, principalement durant le premier tiers de son règne. A la tête d'un ensemble territorial vaste et puissant – le duché de Brabant ainsi que les comtés de Hainaut et de Hollande ont été récemment annexés – il souhaite rivaliser avec l'empire germanique et le royaume de France sur la scène diplomatique et y jouer un rôle de premier plan.<sup>26</sup> De manière à légitimer son pouvoir et son Etat auprès des élites locales, mais également auprès des dirigeants étrangers, et principalement de l'empereur germanique, il utilise notamment la littérature historique.<sup>27</sup>

## B. Culture littéraire à la cour de Bourgogne

### 3. La littérature

Le foisonnement de la littérature à la cour de Bourgogne connaît son apogée sous le règne de Philippe le Bon. En effet, en plus d'acquérir de nombreux manuscrits afin d'accroître sa bibliothèque et d'en recevoir en cadeau, il commande un grand nombre de textes. La bibliothèque des ducs de Bourgogne passe ainsi de deux-cent-cinquante à neuf-cents titres. Grâce à son mécénat, Philippe le Bon est à l'origine de l'essor de la littérature : l'historiographie, la production romanesque, la poésie de cour et la traduction d'ouvrages antiques et de chroniques anciennes sont autant de disciplines encouragées par le prince. Les textes qui se trouvent en possession du duc sont des traductions d'écrits en latin, des mises en prose de récits du passé, mais également des nouveautés, bien qu'ils s'inspirent de matériaux antérieurs.<sup>28</sup> Afin de réaliser toutes les commandes, la cour de Bourgogne a engagé des « translateurs », des écrivains attitrés qui exécutent la traduction, le remaniement ou la rédaction de textes anciens et nouveaux, selon les ordres reçus. Ils travaillent depuis leur atelier et abattent un travail considérable. Certains sont payés en fonction du nombre de manuscrits remis, d'autres sont engagés à l'année. Nombre de manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne ont vocation à être des objets de luxe et comprennent donc de riches illustrations et enluminures. Ce travail visuel était

---

<sup>26</sup> SCHNERB B., Paul Bonenfant. *Philippe le Bon. Sa politique, son action*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 75, fasc. 4 : *Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middelleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis*, 1997, pp. 1189-1192, disponible en ligne à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1997\\_num\\_75\\_4\\_4222\\_t1\\_1189\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1997_num_75_4_4222_t1_1189_0000_3) (page consultée le 2 août 2020).

<sup>27</sup> DEVAUX J., « Introduction. L'identité bourguignonne et l'écriture de l'histoire », *op. cit.*, p. 469.

<sup>28</sup> RÉGNIER-BOHLER D., « Introduction générale », dans RÉGNIER-BOHLER D. (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, 1995, pp. XII-XIII, XVI.

réalisé après la rédaction du texte et le passage chez le copiste. Il existait vraisemblablement une répartition du travail entre trois postes : le traducteur, le scribe et l'enlumineur.<sup>29</sup>

#### 4. L'historiographie bourguignonne

Les débuts de l'historiographie bourguignonne se font sous Philippe le Bon, qui commande plusieurs traductions de récits narrants les faits antérieurs à l'avènement de sa maison. Cette culture historiographique démarre ainsi avec la traduction vers le français des *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* par Jean Wauquelin en 1446. Les *Chroniques de Hainaut* sont le premier projet d'historiographie réalisée à la demande du duc. Suivent alors les *Chroniques des ducs de Brabant*, qui sont la traduction de la *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum* d'Edmond de Dyncer également réalisée par Jean Wauquelin, et la traduction de la *Chronographia* de Johannes Beka, qui narre l'histoire du comté de Hollande. Grâce à ces trois ouvrages, le duc de Bourgogne Philippe le Bon entre en possession de plusieurs traductions en français de chroniques anciennes à propos du passé de différents duchés et comtés récemment soumis à son autorité (Hainaut, Brabant et Hollande). Il semble qu'il possédait aussi une ou plusieurs chroniques de Flandre. En revanche, ce n'est pas le cas pour les comtés de Namur et de Luxembourg.<sup>30</sup> L'historiographie à la cour de Bourgogne revêt une valeur politique importante, dont les ducs avaient pleinement saisi l'enjeu. Toutes ces commandes participent à un programme de propagande des ducs de Bourgogne qui souhaitent ancrer leur autorité sur leurs nouvelles terres dans un passé lointain et légitimer l'existence de leur royaume tout en créant un sentiment d'appartenance bourguignon.<sup>31</sup>

Le duc prête attention au passé politique des régions qui sont sous son gouvernement, car c'est un moyen de légitimer son pouvoir. Ces anciennes chroniques

---

<sup>29</sup> ARNOLD I., « Notice sur un manuscrit de la traduction des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guise par Jean Wauquelin (Brit. Mus. Lansdowne 214) », dans *Romania*, t. 55, n° 219-220, 1929, pp. 399-400, disponible en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/roma\\_0035-8029\\_1929\\_num\\_55\\_219\\_4404](https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1929_num_55_219_4404) (page consultée le 1 août 2020).

<sup>30</sup> SMALL Gr., « Les *Chroniques de Hainaut* et projets d'historiographie régionales en langue française à la cour de Bourgogne », *op. cit.* p. 18

<sup>31</sup> LACAZE Y., « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV<sup>e</sup> siècle. La Bourgogne de Philippe le Bon », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 129, livraison 2, 1971, p. 304, disponible en ligne à l'adresse [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1971\\_num\\_129\\_2\\_449897](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1971_num_129_2_449897) (page consultée le 3 août 2020).

décrivent l'ascendance du duc et le passé réel ou légendaire des pays bourguignons. Une filiation entre la ville mythique de Troie et le duché de Bourgogne est, par exemple, établie dans les *Chroniques de Hainaut* au moyen du cousin de Priam, Bavo, lequel serait l'ancêtre de Philippe le Bon. En plus de cette parenté, le duc serait également le descendant de Sainte-Waudru, duchesse de Lothier, qui revêt une importance non négligeable dans la conscience collective hainuyère. Ces écrits anciens appartenant à la culture politique des classes influentes et lettrées, il est donc intéressant pour le duc de se référer à ce passé prestigieux et aux dirigeants précédents des pays acquis et de s'en réclamer. Les élites locales n'étaient pas contraires à la mise en lumière de ces chroniques, car elles mettent en avant leurs territoires et manifestent les avantages et la fierté que le duc pouvait en tirer.

Une autre visée du duc par la traduction de ces textes tient dans la légitimation de son royaume. En effet, comme évoqué plus haut, Philippe le Bon a rassemblé en peu de temps de nombreux territoires disparates sous sa houlette. Il lui était nécessaire d'insuffler de la cohésion et un sentiment identitaire dans cet ensemble. Une manière d'atteindre cet objectif est d'assimiler des éléments de la culture historique régionale et de mettre en lumière des points de contact entre les différentes traditions. L'Etat bourguignon pouvait ainsi être présenté comme découlant d'une cohésion naturelle et légitime dans les régions du nord de la France et dans les Pays-Bas.<sup>32 33</sup> Il s'agissait donc de fédérer ces principautés disparates au moyen de figures héroïques mythiques appartenant tant au passé antique (Hercule, Alexandre le Grand, etc.) qu'aux traditions régionales (Girart de Roussillon). Ces différentes figures devaient « incarner un sentiment d'appartenance proprement bourguignon ».<sup>34</sup>

Un autre pan de l'historiographie bourguignonne développée par le duc est l'écriture de l'histoire contemporaine. En 1455, Philippe le Bon crée un poste d'historiographe officiel<sup>35</sup> ; poste confié à Georges Chastelain auquel succèdent ensuite Jean Molinet puis Jean Lemaire de Belges. Leurs écrits consistent en un travail de mémoire

---

<sup>32</sup> SMALL Gr., « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », *op. cit.*, p. 18.

<sup>33</sup> SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », *op. cit.*, p. 286.

<sup>34</sup> DEVAUX J., « Introduction. L'identité bourguignonne et l'écriture de l'histoire », *op. cit.*, p. 467.

<sup>35</sup> En 1473, cette fonction sera renommée « indiciaire » par Charles le Téméraire. DEVAUX J., « L'historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante ? », *op. cit.*, p. 84.

relatant l'histoire immédiate. L'objectif visé par cette entreprise est semblable à celui de la narration des récits anciens évoqués dans les lignes précédentes : créer un sentiment identitaire bourguignon, principalement auprès des élites cultivées. Devaux qualifie cette historiographie de « proximité », car le chroniqueur décrit des faits proches tant dans le temps que dans l'espace.<sup>36</sup> Selon lui, il y a un engagement de l'auteur, notamment affectif, puisque celui-ci a connaissance des événements qu'il relate, voire puisqu'il peut en faire partie, en étant parfois lui-même acteur des décisions ou des exploits narrés.<sup>37</sup> Ces textes ne relatent donc que des fragments de l'histoire, spécificité dont les auteurs ne se cachent pas, et même, se revendiquent. Contrairement aux chroniqueurs, ils ne donnent pas une vision globalisante de l'histoire, mais bien fragmentaire puisqu'ils racontent ce à quoi ils ont assisté : ils ne peuvent par exemple pas relater le sentiment dans le camp adverse après une victoire de leur duc. Cette tradition écrite a, en outre, permis d'assurer la postérité des faits d'armes et exploits accomplis sous la maison princière des Valois-Bourgogne tout en diffusant une vision positive de leur règne.<sup>38</sup>

L'historiographie a occupé une place importante dans la production littéraire à la cour du duc. Les écrits qui florissent à cette période sont issus de la convergence entre le mécénat du duc et les intérêts des élites cultivées des régions des Pays-Bas bourguignons et témoigne de la rencontre entre les champs littéraire et politique.<sup>39</sup> En créant le poste d'historiographe officiel et en inscrivant l'écriture de l'histoire contemporaine dans les fonctions de l'Etat, Philippe le Bon opère une évolution importante que poursuivront ses successeurs. En se basant sur la traduction de chroniques anciennes retraçant des événements passés, mais aussi sur la rédaction de l'histoire du présent, le duc fédère les

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>38</sup> SCHNERB B., « Richesse, historiographie, perception : trois aspects d'une politique de prestige », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 55-61.

<sup>39</sup> VAN HEMELRYCK T., « Qu'est-ce que la littérature ...française à la cour des ducs de Bourgogne ? » dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), p. 354.

citoyens de son territoire autour de repères culturels communs et contribue ainsi à la création d'une « littérature nationale ».<sup>40 41 42 43</sup>

---

<sup>40</sup> L'adjectif « national » est ici à entendre, à la suite de T. VAN HEMELRYCK, dans le sens de « qui réunit les membres d'une communauté liés par des intérêts sociaux, culturels ou ethniques ». *Ibid.*

<sup>41</sup> DEVAUX J., « L'historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante ? », *op. cit.*, p. 85.

<sup>42</sup> PIERARD Ch., « Conclusions ou la signification de l'édition des *Chroniques de Hainaut* au milieu du XV<sup>e</sup> siècle », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 173.

<sup>43</sup> SMALL G., « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », *op. cit.*, p. 22.

## II. Les Chroniques de Hainaut

### A. Jean Wauquelin

Né en Picardie<sup>44</sup>, Jean Wauquelin est un homme de lettres du XV<sup>e</sup> siècle (? – 1452) qui s'établit à Mons avant 1428. La première mention le concernant est datée de 1439. Il est alors mentionné dans les archives pour avoir exécuté divers travaux de traduction, de rédaction et de reliure pour des établissements religieux du Hainaut. Dans la ville hainuyère, il fonde une librairie notable vers 1441<sup>45</sup> et devient bourgeois de la ville. Il exerce les métiers de traducteur, remanieur, compilateur, calligraphe, chroniqueur, romancier et libraire. Son travail jouit d'une certaine réputation, qui lui permet d'être employé par le duc de Bourgogne dès 1445. A partir de cette date, il est en effet cité dans les comptes de la cour ducale pour diverses traductions d'ouvrages portant sur l'histoire des pays bourguignons. En 1447, il reçoit une pension annuelle de la part du duc. Il est mentionné dans les comptes bourguignons pour la rédaction de *pluseurs grans livres des Cronicques de Haynnau*<sup>46</sup>. La source principale d'informations pour étudier son parcours et son œuvre est donc les archives de la cour de Bourgogne.

Son activité littéraire a été très prolifique, si bien qu'il est considéré comme « l'un des *escripvains* <sup>47</sup> les plus productifs sous Philippe le Bon. » <sup>48</sup> Jean Wauquelin maîtrisait le latin, c'est pourquoi le duc lui commande la traduction de plusieurs ouvrages plus anciens : les *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* de Jacques de Guise, la *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum* d'Edmond de Dynter et le *De regimine principum* de Gilles de Rome. Il réalise ces différents travaux sous la supervision du prince qui examine les textes traduits avant que la copie

---

<sup>44</sup> Jean Wauquelin lui-même l'énonce dans son *Histoire du bon roy Alexandre : duquel pays de Picardie je suis natif* (Paris, BNF, fr. 1419).

<sup>45</sup> BOULTON M., « Jean Wauquelin », dans DUNPHY G. (dir.), *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leiden-Boston, 2010, p. 1496.

<sup>46</sup> Lille, ADN, B 10411, f.53v°.

<sup>47</sup> Le terme *escripvain* possède deux sens distincts : « transcripteur de manuscrit » et « rédacteur ». Pour Jean Wauquelin et d'autres personnalités littéraires dont Jean Miélot et David Aubert, les deux activités attribuées à l'*escripvain* sont indissociables puisqu'ils participent tant à la rédaction de l'œuvre qu'à la production du manuscrit. DELSAUX O., « Qu'est-ce qu'un *escripvain* au Moyen Âge ? Étude d'un polysème », dans *Romania*, t. 132, n° 525-526, 2014, pp. 11-51, disponible en ligne à l'adresse [www.persee.fr/doc/roma\\_0035-8029\\_2014\\_num\\_132\\_525\\_7433](http://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_2014_num_132_525_7433) (page consultée le 28 juillet 2020).

<sup>48</sup> DE CRECY M.-Cl., « Introduction », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 1.

définitive ne soit retranscrite. En plus des traductions, il exécute des mises en prose, notamment de la *Belle Hélène de Constantinople*, des *Faits et Conquestes d'Alexandre le Grand*, du *Girart de Roussillon*. Il travaille aussi pour d'autres membres de la cour de Bourgogne, tels que le gouverneur Antoine de Croÿ, pour qui il traduit l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth<sup>49</sup> et Simon Nockart, conseiller de Philippe le Bon et clerc du bailliage de Hainaut.

## **B. Les Chroniques de Hainaut**

Comme déjà évoqué dans les lignes précédentes, cette œuvre monumentale que sont les *Chroniques de Hainaut* constitue la traduction de l'ouvrage de Jacques de Guise les *Annales historiae illustrium principum Hannoniae*. A partir 1446, cette traduction et la réalisation des manuscrits transmis au duc de Bourgogne Philippe le Bon occupe Jean Wauquelin, leur traducteur et éditeur, durant plusieurs années.

Jean Wauquelin traduit le texte sous l'impulsion de Simon Nockart, ancien clerc du bailliage de Hainaut et conseiller du duc. Au-delà de ce rôle à la cour de Bourgogne, Nockart reste un homme du Hainaut qui connaît très bien les affaires locales, du fait de son long service sous la maison de Bavière. Simon Nockart est pleinement conscient de l'importance et de la valeur que revêtent les chroniques anciennes, mais également les archives comme sources de justifications du pouvoir en place et des actions de celui-ci. Initier ce projet de traduction n'est pas innocent : en mettant en lumière un texte qui soutient les prétentions de Philippe le Bon, il sert les intérêts du prince, mais aussi les siens. Il est également probable que Simon Nockart, en tant que personnalité active du Hainaut<sup>50</sup>, ait aussi attiré l'attention du duc sur ce texte, car il mettait en valeur sa région et l'ancienneté de celle-ci. Informé et intéressé par ce projet de traduction, le duc de

---

<sup>49</sup> ROUSSINEAU G., « Jehan Wauquelin et l'auteur de *Perceforest* traducteurs de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 6.

<sup>50</sup> En plus de ses fonctions de bailli de Hainaut et de conseiller du duc, Simon Nockart habitait Valenciennes, possédait des terres en Hainaut et était un grand vendeur de grains au marché de Mons. SMALL Gr., « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », *op.cit.*, p. 19.

Bourgogne commande à Jean Wauquelin un exemplaire de luxe pour qu'il figure dans sa bibliothèque.<sup>51 52</sup>

L'auteur picard est alors chargé par le duc, très probablement en mars 1446<sup>53</sup> de lui fournir une traduction des *Chroniques de Hainaut*. En 1447, Jean Wauquelin achève la traduction de l'ensemble du texte et, le 4 février de cette même année, *pluseurs grans livres des cronicques de Haynnau* sont soumis à l'approbation du duc, alors en séjour à Bruges. En effet, Philippe le Bon porte une attention particulière à la qualité de la langue de la traduction. Après validation par le duc, le texte est envoyé à l'atelier du copiste pour y être transcrit sur parchemin. En 1448, le travail de copie du premier volume est achevé puisque Jean Wauquelin et le scribe Jacotin Du Bois sont rémunérés.<sup>54</sup> En 1449, la copie définitive du deuxième volume est achevée par ce dernier, le 8 décembre précisément.<sup>55</sup> Enfin, le troisième volume est transmis au duc le 5 octobre 1453.

L'hypothèse de l'existence d'une deuxième traduction, exécutée elle aussi au XV<sup>e</sup> siècle par un auteur anonyme, est émise par Ernst Sackur<sup>56</sup> et reprise par Ivor Arnold dans son article sur le manuscrit de Lansdowne 214.<sup>57</sup> Cette hypothèse est très ancrée dans la critique, mais plusieurs auteurs se sont penchés sur la question et certains articles démentent l'existence d'une traduction autre que celle de Jean Wauquelin. Anne Van Buren-Hagopian soutient que le manuscrit de Lansdowne, qui contient uniquement les parties sur les anciens Belges, est une traduction de Jean Wauquelin, mais antérieure à

---

<sup>51</sup> ROUZET A., *Les « Chroniques de Hainaut » de Jacques de Guise*, Liège, Mardaga, 1982 (Musées vivants de Wallonie et de Bruxelles, 4), p. 4.

<sup>52</sup> SMALL Gr., « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », *op. cit.*, pp. 19-20.

<sup>53</sup> A. VAN BUREN-HAGOPIAN cite dans son article les archives de Lille dans lesquelles figure le don reçu durant les trois premiers mois de 1446 par Wauquelin pour rentrer de Lille. Or le duc était à Lille en mars et avril 1446. VAN DER LINDEN H., *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, 1940, p. 240, cité dans VAN BUREN-HAGOPIAN A., *op. cit.*, p. 250.

<sup>54</sup> *Don a maistre Jehan Wauquelin et Jaquemin dou Boix son clercq, demorans a Mons ... pour avoir escript et coppijer en velin pluseurs livres pour mon dit seigneur si comme : La premiere partie des cronicques de Belges ...* Lille, ADN, B 10414, f° 35r°, cité dans COCKSHAW P., « Jean Wauquelin – documents d'archives », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 37.

<sup>55</sup> Jacotin Du Bois le précise dans le colophon du deuxième volume : *le VIII<sup>e</sup> iour de decembre ... mille iiiii cens et quarante noef... chi fine la seconde partie des histores des nobles prinches de Haynnaut escriptes par Jacotin du Bos*, cité dans ROUZET A., *op. cit.*, p. 5.

<sup>56</sup> SACKUR E., « *Annales historiae illustrium principum hanoniae* », dans *Monumenta Germaniae Historica*, SS., XXX, 1, 1896, p. 77.

<sup>57</sup> ARNOLD I., *op. cit.*, pp. 399-400.

celle réalisée pour Philippe le Bon. Selon elle, Wauquelin aurait traduit une première fois certaines parties des *Annales* pour Simon Nockart.<sup>58</sup> Cela expliquerait la rapidité avec laquelle il a réussi à traduire l'ensemble de l'œuvre de Jacques de Guise<sup>59</sup> ainsi que la raison de la recommandation par Simon Nockart de l'auteur picard auprès du duc.<sup>60</sup> Tania Van Hemelryck défend, quant à elle, qu'il n'existe qu'une seule traduction de Jean Wauquelin reprise dans différents manuscrits et dont le texte a été modifié au cours du temps et des passages chez les copistes, les remanieurs et les continuateurs.<sup>61</sup>

La traduction en français des *Annales* de Jacques de Guise illustre l'importance que revêt la langue vernaculaire à l'époque. Bien que le latin soit toujours la langue du savoir au XV<sup>e</sup> siècle, il est de moins en moins compris par la noblesse. Traduire ce texte le rend donc accessible à un public plus large composé de nobles et de bourgeois. Cette tendance à écrire en langue vernaculaire est déjà d'usage dès le XIII<sup>e</sup> siècle en Hainaut : les mécènes qui finançaient la rédaction des textes, notamment des textes historiques narrant des récits dans lesquels les valeurs chevaleresques auxquelles ils étaient attachés étaient réaffirmées, préféraient qu'ils leur soient compréhensibles. La rédaction en langue vernaculaire est ainsi devenue de plus en plus courante.<sup>62</sup> Contrairement à l'œuvre originale de Jacques de Guise, cette traduction connaît un succès très large, manifeste dans le nombre de manuscrits reproduisant le texte en français qui nous sont parvenus.<sup>63</sup> Outre ces nombreux manuscrits, une édition imprimée publiée par les presses Galliot Du Pré entre 1531 et 1532 est également léguée à la postérité. Les *Chroniques de Hainaut* ont une place importante dans l'historiographie bourguignonne. En effet, elles représentent la première traduction de chronique ancienne entreprise dans le cadre du programme de Philippe le Bon. Jean Wauquelin, en réalisant cette traduction et les suivantes, est un artisan de la propagande du duc.

---

<sup>58</sup> Wauquelin déclare dans son prologue de l'exemplaire pour le duc qu'il avait déjà réalisé *aucune chose imparfaitement* à destination de Simon Nockart. VAN BUREN-HAGOPIAN A., *op.cit.*, p. 250.

<sup>59</sup> Il semblerait que l'entièreté de la traduction ait été réalisée en une seule année. *Ibid.*, p. 251.

<sup>60</sup> *Ibid.*, pp. 250-251.

<sup>61</sup> VAN HEMELRYCK T., « La ou les traductions des *Annales historie illustrium principum Hanonie* de Jacques de Guise ? L'éclairage de la tradition manuscrite », dans BILDER R. et DI STEFANO G. (éd.), *Traduction, dérivation, compilation : la phraséologie. Actes du colloque international, Montréal, 2-4 octobre 2000*, Montréal, CERES, 2003, p. 613-625.

<sup>62</sup> SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », *op.cit.*, p. 294.

<sup>63</sup> Ce sont aujourd'hui au moins dix-neuf manuscrits qui transmettent ce texte, dont les plus connus sont : ms. Bruxelles, KBR 9242-44 et Paris, BNF 20127-8.

Seul le premier volume est illustré sous Philippe le Bon, les deux autres volumes le sont sous son successeur, Charles le Téméraire. Les illustrations présentes dans le premier volume des *Chroniques de Hainaut* témoignent d'une grande concordance entre le texte et les images. Outre leur fidélité au texte, ces miniatures présentent une grande lisibilité et traduisent d'une façon extrêmement littérale le texte en image. Ces caractéristiques laissent supposer que Wauquelin a guidé le chef de l'atelier d'enluminure dans la réalisation des illustrations. Il semble également plausible que l'enlumineur en chef ait lu le texte afin d'en concevoir le programme iconographique. Cependant, la première hypothèse semble plus probable, car certaines miniatures concernent des passages que Jean Wauquelin a ajoutés dans sa traduction, passages qui ne figurent pas dans l'original latin. Cela tend à prouver que Jean Wauquelin n'était pas simplement le traducteur du texte, mais qu'il a endossé un rôle plus large, celui d'éditeur, et participé, à différents niveaux, à la conception du manuscrit.<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> VAN BUREN-HAGOPIAN A., *op. cit.*, p. 265-266.

### III. *Les Annales historiae illustrium principum Hannoniae*

#### A. Jacques de Guise

Les informations sur la vie de Jacques de Guise sont rares et son œuvre constitue en réalité la principale source d'informations biographiques.

Probablement né à Chièvres<sup>65</sup> durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (vers 1340), Jacques de Guise appartient à une ancienne famille du Hainaut.<sup>66</sup> Il suit l'exemple de son frère, ecclésiastique et conseiller du comte de Hainaut Guillaume III,<sup>67</sup> en devenant membre de l'ordre franciscain. Il dispense aux novices des cours de théologie, de philosophie, de sciences et de mathématiques durant environ vingt-cinq ans, avant d'obtenir son titre de docteur en théologie, possiblement à Paris.<sup>68</sup> Après cette période à l'étranger, il retourne en Hainaut, au couvent franciscain de Valenciennes. En 1397, il fait une donation avec son frère Jean au couvent des Frères mineurs de Mons. Cette donation concerne non seulement des biens précieux et des pièces d'argenterie, mais aussi divers ouvrages.<sup>69</sup> <sup>70</sup> <sup>71</sup> La même année, il apparaît dans les archives comme étant le vicaire au ministère général de l'ordre de Saint-François ainsi que comme confesseur du gouverneur de Hainaut, Guillaume d'Ostrevant, et de son épouse, Marguerite de Bourgogne.<sup>72</sup> Durant les dix dernières années de sa vie, il se consacre également à la rédaction des *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* jusqu'à sa mort le 6 février 1399.<sup>73</sup> Il est inhumé à Valenciennes.

---

<sup>65</sup> VAN OVERSTRAETEN D., « Jacques De Guise », dans AUBERT R. et al. (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, vol. 22, Paris, 1988, col. 1123.

<sup>66</sup> « Jacques de Guyse ou Guise », dans MATHIEU A., *Biographie montoise*, Mons, 1848, p. 168, disponible en ligne à l'adresse <https://biblio.umons.ac.be/public/bv/?p=2932> (page consultée le 1 août 2020).

<sup>67</sup> SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », *op. cit.*, p. 283.

<sup>68</sup> Jacques de Guise ne parle ni flamand, ni allemand, mais il a obtenu son doctorat dans une université étrangère. Paris semble donc la solution la plus plausible. VAN OVERSTRAETEN D., « Jacques de Guise », *op. cit.*, col. 1123.

<sup>69</sup> « Jacques de Guyse ou Guise » dans MATHIEU A., *op. cit.*, p. 174.

<sup>70</sup> VAN OVERSTRAETEN D., « Jacques De Guise », *op. cit.*, col. 1123.

<sup>71</sup> LACROIX A., « Souvenirs de Jacques de Guise, historien du Hainaut », dans *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, n°5, 1844-5, p. 145.

<sup>72</sup> Cette information est donnée sans que les sources ne soient précisées, *Ibid.*

<sup>73</sup> Cette date figure sur l'épithaphe de Jacques de Guyse reprise dans « Jacques de Guyse ou Guise » dans MATHIEU, A., *op. cit.*, p. 169 et dans VAN OVERSTRAETEN D., « Jacques De Guise », *op. cit.*, col. 1123. Le texte de cette épithaphe n'est pas attesté comme le confirme VAN OVERSTRAETEN dans son article « La

## ***B. L'œuvre des Annales historiae illustrium principum Hannoniae***

Les *Chroniques de Hainaut* de Jean Wauquelin ne sont donc pas une œuvre originale, mais résultent de la traduction du texte latin des *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* de Jacques de Guise.

Les *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* sont une chronique centrée sur le comté de Hainaut, dont elles retracent l'histoire, des origines mythiques et troyennes, jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. La rédaction de cette œuvre imposante débute entre 1390 et 1396 et s'arrête avec la mort de leur auteur en 1399. Le décès de Jacques de Guise interrompt le récit en 1254 (dernière année figurant dans les *Annales*). Les *Annales* restent donc inachevées : comme le révèle le titre originel et complet de l'œuvre, *Annales historiae sive chronica illustrium principum Hannoniae ab initio rerum usque ad annum Christi 1390*, la chronique devait initialement s'étendre jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.<sup>74</sup> Cet ouvrage était destiné au comte de Hainaut Albert de Bavière.<sup>75</sup> <sup>76</sup> Il ne s'agit pas d'une œuvre totalement originale, mais plutôt d'une compilation des résultats des recherches du clerc franciscain. La base du contenu est un ensemble de fables, de légendes, de textes et témoignages antérieurs. La question des sources utilisées par Jacques de Guise fait l'objet d'un développement plus approfondi dans la suite de ce travail.

Les *Annales* sont un ouvrage très conséquent puisqu'elles sont réparties en trois volumes comportant sept livres chacun, eux-mêmes subdivisés en plusieurs chapitres. Le premier tome concerne les origines troyennes du comté et son histoire classique. Le deuxième relate l'histoire des premiers comtes et la vie des saints locaux. La période

---

version originelle : les *Annales Hanonie* de Jacques de Guise », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 33.

<sup>74</sup> COCKSHAW P., *Les miniatures des chroniques de Hainaut (15<sup>e</sup> siècle)*, Mons, Imprimerie du Tourisme du Hainaut, 1979, p. 5.

<sup>75</sup> SMALL Gr., « Jacobus de Guisia », dans DUNPHY G. (dir.), *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leiden-Boston, 2010, p. 898-899, disponible en ligne à l'adresse [https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/\\*-SIM\\_01444](https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/*-SIM_01444) (page consultée le 1 août 2020).

<sup>76</sup> ROUZET A., *op. cit.*, p. 4.

s'étalant du règne du comte Baldwin de Flandre (XI<sup>e</sup> siècle) jusqu'en 1254 constitue le troisième et dernier tome.<sup>77</sup>

Plusieurs raisons poussèrent Jacques de Guise à entamer dans la rédaction des *Annales*. Il semble tout d'abord qu'il se lance dans la discipline historique par dépit. En effet, il a constaté que son intérêt pour la philosophie, la physique et les mathématiques le faisait passer pour un original auprès des habitants du Hainaut.<sup>78</sup> Les « *scientias grossas atque palpabiles* » étaient alors mieux perçues que les sciences spéculatives.<sup>79</sup> Son patriotisme et son amour pour son pays natal sont une deuxième raison avancée par de Guise pour motiver cette entreprise.<sup>80</sup> Enfin, et non sans lien avec l'esprit patriotique évoqué précédemment, il est poussé à cette rédaction par la rivalité qui existait entre le comté de Hainaut et les pays avoisinants. En effet, d'autres principautés, dont certaines avaient été sous domination hainuyère, pouvaient se targuer d'histoires plus nombreuses et plus solennelles que celles existant à propos du comté de Hainaut.<sup>81</sup> Toutes ces raisons sont avancées par l'auteur lui-même dans son prologue.

Au Moyen Âge, le succès de cette œuvre monumentale que représentent les *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* est assez relatif. En effet, seuls quelques manuscrits, dont la plupart ne reprennent pas le texte intégral, ont transmis ces écrits.<sup>82</sup> Le texte latin nous est parvenu dans plusieurs manuscrits dont nous citerons les deux plus importants seulement. Le plus ancien (le numéro 768-770 (578)), conservé à la Bibliothèque municipale de Valenciennes et parfois considéré comme autographe, est malheureusement mutilé. La Bibliothèque nationale de France à Paris détient le deuxième manuscrit, une copie constituée de trois volumes, identifiée Man. lat. 5595. Deux traductions en langue française ont été rédigées au XV<sup>e</sup> siècle, ce travail porte d'ailleurs sur un extrait de la plus importante.<sup>83</sup> Une édition en vingt-deux volumes du texte latin

---

<sup>77</sup> SMALL Gr., « Jacobus de Guisia », *op. cit.*

<sup>78</sup> VAN OVERSTRAETEN D., « Jacques De Guise » dans AUBERT R. et al. (dir.), *op. cit.*, col. 1123.

<sup>79</sup> SMALL Gr., « *Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge* », *op. cit.*, p. 282.

<sup>80</sup> MOLINIER A., « 1825. Jacques de Guise, *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* », dans *Les Sources de l'histoire de France – Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, t. II : *Epoque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180*, Paris, A. Picard et fils, 1902, p. 178.

<sup>81</sup> SMALL Gr., « *Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge* », *op. cit.*, p. 282.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>83</sup> VAN OVERSTRAETEN D., « La version originelle : *Annales Hanonie* », *op.cit.*, p. 34.

avec une traduction française en regard, a été réalisée par le Marquis de Fortia d'Urban, entre 1826 et 1838.

### C. Les sources de Jacques de Guise

Jacques de Guise, afin de rédiger cet ouvrage conséquent, a puisé ses informations dans de nombreuses sources. Son manque de critique par rapport à celles-ci est un défaut qui lui est souvent reproché, comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres historiens médiévaux à la même période. Ses sources sont très diversifiées puisqu'il a utilisé plusieurs types de textes, principalement des textes littéraires et diplomatiques. Si une partie de ces sources est issue des bibliothèques et des dépôts d'archives des centres religieux, des églises et des villes, Jacques de Guise récolte également les informations nécessaires à son œuvre en se rendant chez des particuliers, collectant aussi bien la documentation qu'ils possèdent que leurs témoignages propres. Il s'est également servi de travaux d'historiens médiévaux, notamment de ceux de Gislebert de Mons<sup>84</sup> ou encore de *La Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*.<sup>85</sup> <sup>86</sup> L'utilisation de travaux précédents est une belle illustration de l'inspiration que pouvaient représenter les prédécesseurs pour les historiens hainuyers et de la manière dont s'établissent et se renforcent les traditions régionales.<sup>87</sup> En plus de ces travaux dont nous conservons une ou parfois plusieurs versions, Jacques de Guise utilise d'autres matériaux qui ont été perdus au fil du temps. C'est par exemple le cas des écrits de Lucius de Tongres et d'Hugues de Toul qui subsistent uniquement via des citations par d'autres auteurs.<sup>88</sup> Ne faisant pas la distinction entre légendes et faits réels, il reprend des récits et des fables qui, du point de vue de la véracité

---

<sup>84</sup> Gislebert de Mons (1150 ? – 1124) était chroniqueur mais aussi le notaire et le chancelier de Baudouin V, comte de Hainaut, Prévôt de Saint-Germain de Mons et abbé du monastère de Saint-Aubin de Namur. Il rédigea les *Chronicon Hanoniense* en 1195-96. « Gislebert de Mons (1150 ? – 1224) » disponible à l'adresse <https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb150325579> (page consultée le 4 août 2020).

<sup>85</sup> Cette chronique a été rédigée en langue française entre 1278 et 1281 sous la surveillance de Baudouin, frère du comte de Hainaut Jean d'Avesnes. Cette compilation relate les événements depuis la création du monde jusqu'en 1278. SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », *op. cit.*, p. 278.

<sup>86</sup> NOIRFALISE Fl., « La Chronique dite de Baudouin d'Avesnes » disponible à l'adresse [https://www.arlima.net/ad/chronique\\_dite\\_de\\_baudouin\\_davesnes.html](https://www.arlima.net/ad/chronique_dite_de_baudouin_davesnes.html) (page consultée le 4 août 2020).

<sup>87</sup> SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », *op. cit.*, p. 283.

<sup>88</sup> Lucius de Tongres est mentionné dans les écrits de Jacques de Guise, d'Armand de Ziericzee et de Marc Van Vaernewyck. MOUSKES Ph., *Chronique rimée*, Bruxelles, Hayez, 1836, p. CCCXLI.

historique, sont inadmissibles. Les *Annales* de Jacques de Guise nous transmettent ainsi des textes qui ne nous seraient probablement pas parvenus sans cette œuvre.

L'étude des sources utilisée par Jacques de Guise a fait l'objet de publications de la part de Roger Wilmans<sup>89</sup> et d'Ernst Sackur<sup>90</sup>. Ils ont respectivement publié leurs écrits à ce sujet en 1847 et en 1896. Beaucoup plus récemment, Daniel van Overstraeten s'est également penché sur l'identification des sources utilisées par Jacques de Guise, et plus particulièrement, sur les *Annales Sancti Gislani*. Citées sept fois dans les *Annales*, les *Annales Sancti Gislani* ne figurent pourtant nulle part dans les archives de l'ancienne abbaye de Saint-Ghislain et semblent n'être mentionnées dans aucun autre texte.<sup>91</sup> <sup>92</sup> En mettant en lumière des similitudes textuelles fortes entre les *Annales* de de Guise et la *Chronologia Gislaniana*, texte rédigé par Simon Guillemot entre 1649 et 1660, et en suivant la trace d'un « *Chronicon* » mentionné par ce moine ghislénien au moyen de comparaisons et d'analyses textuelles fines, van Overstraeten réussit à remonter la piste jusqu'à sa source. Ainsi, il semble que les *Annales Sancti Gislani* soient en réalité un manuscrit anonyme relié, dans un même codex, avec une version de la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux, dont on sait qu'un exemplaire était conservé au sein de l'abbaye de Saint-Ghislain au début du XVII<sup>e</sup> siècle et probablement avant.<sup>93</sup> En recourant aux témoignages d'auteurs antérieurs et postérieurs à de Guise et en confrontant certains fragments de textes entre eux, van Overstraeten parvient ainsi non seulement à établir la nature d'un document dont aucune version originale ou copie ne semble subsister, mais aussi à identifier certaines sources ayant probablement servi à la rédaction de celui-ci et à se prononcer sur sa valeur historique et documentaire.<sup>94</sup> La méthode utilisée par van Overstraeten, appliquée à d'autres sources, permettrait sans doute d'approfondir la connaissance des sources utilisées par de Guise.

---

<sup>89</sup> WILMANS R., « Iacobi de Guisia Annales Hannoniae seu chronica illustrium principum Hannoniae ab initio rerum usque ad annum Christi 1390 », dans *Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, 9, 1847, pp. 292-382.

<sup>90</sup> SACKUR E., *op. cit.*, pp. 44-334.

<sup>91</sup> Les passages référencés par De Guise comme étant issus des *Annales Sancti Gislani* sont relatifs aux années 934, 975, 985, 1000, 1030 et 1035.

<sup>92</sup> VAN OVERSTRAETEN D., « Une source perdue de Jacques de Guise : les *Annales Sancti Gislani* », dans *Anciens pays et assemblées d'Etats* (APAE), vol. 56, 1972, p. 15.

<sup>93</sup> *Ibid.*, pp. 32-33.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 16.

## IV. La langue des Chroniques de Hainaut

C'est un fait bien connu que toute traduction reflète, par certains aspects et à des degrés variables, certaines caractéristiques linguistiques et langagières de celui qui l'exécute. Dans les *Chroniques de Hainaut*, les traits linguistiques qui transparaissent sont principalement picards au vu des origines régionales de Jean Wauquelin. Bien que la traduction soit le résultat du travail de ce dernier, la langue des manuscrits ne reflète pas uniquement ses régionalismes. En effet, les traits linguistiques des copistes sont également présents, chaque main du texte teintant la langue de l'écrit. Nous ne caractériserons donc pas un état de langue d'une personne, mais bien d'un texte.

Afin de relever les traits régionaux présents au sein de l'extrait des *Chroniques de Hainaut* sur lequel se base notre travail, nous nous sommes aidées de l'ouvrage *Petite grammaire de l'ancien picard* de Charles-Théodore Gossen.<sup>95</sup>

Ci-dessous se trouve un relevé des picardismes que nous avons trouvé dans notre texte. Chaque trait sera accompagné d'un court commentaire et illustré par des exemples. La liste des exemples n'est pas exhaustive, car dans certains cas, nous avons choisi de limiter le nombre d'exemples donnés par souci de lisibilité. Le nombre d'occurrences au sein du texte ou le numéro de folio (respectant la numérotation présente au sein du texte : [folXr<sup>o</sup>a]) dans lequel l'occurrence se trouve, est indiqué à la suite de chaque exemple.

### A. Phonétique

#### 1. Vocalisme

##### 1) lat. *-avu* > pic. *-au, -eu*

Le picard a en général évolué en *-eu*, mais les chartes de Flandre et de Hainaut connaissent principalement la forme *-au*, tendance qui est largement rencontrée dans les *Chroniques* : *pau* (12 occurrences).

##### 2) lat. *a + yod* > pic. *ai*

---

<sup>95</sup> GOSSEN Ch.-Th., *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1951.

Ce trait picard est présent dans le texte de Wauquelin et est illustré notamment par la forme *aidier* (5 occurrences). Il est important de signaler que les copistes picards intervertissaient les graphies *a* et *ai*, ce qui atteste que *ay* était monophthongué en *a*.

3) Alternance des graphies *-age*, *-aige* provenant de l'*-aticu* latin

Les deux graphies sont interchangeable en picard. Notre extrait des *Chroniques* présente une occurrence de la forme *-aige* : *hiretaige* [fol.91r°b], la forme *-age* a, quant à elle, de nombreuses occurrences : *messages* (14 occurrences).

4) Réduction de la triphthongue *-iee* (< *yod* + *-ata*)

Cette réduction est d'application pour les participes passés féminins : *commenchie* [fol.86r°b], *colloquie* [fol.74v°a] [fol.91r°b], etc.

5) L'évolution du *e* fermé/*i* > *ei* > *oi* en picard

Ce trait se trouve notamment dans les désinences de l'imparfait : *estoit* (86 occurrences), *avoit* (68 occurrences), etc.

6) lat. *videre*, *cadere*, *sedere* > pic. *veïr*, *keïr* ou *caïr*, *seïr*

Ces infinitifs latins évoluent dans la langue picarde en *veïr*, *keïr* ou *caïr* et *seïr*. La cause de cette évolution serait l'attraction par la deuxième conjugaison latine : en effet, les points de contact avec le parfait étaient assez conséquents pour qu'une réfection analogique se produise. L'extrait des *Chroniques* travaillé présente les formes picardes *veïr* [fol.92v°b] [fol.101r°a] [fol.104r°a].

7) lat. *e*, *i* + nasale > pic. *ain-e*

Ce trait différencie la langue picarde des langues voisines. Les textes littéraires sont d'ailleurs « d'une uniformité exemplaire ».<sup>96</sup> Notre extrait des *Chroniques de Hainaut* suit cette uniformité : *paine* (10 occurrences), *nientmains* (8 occurrences), *fains* [fol.86v°b].

8) Evolution de *regula* : lat. *e* sous l'influence du *yod*

---

<sup>96</sup> GOSSEN Ch.-Th., *op. cit.*, p. 54

Le *g* disparaît ce qui donne *reula* forme dans laquelle le *u* s'est maintenu en hiatus et le *e* évolue en *i*, le résultat est donc *riule*. Cependant, la forme avec la triphthongue *ieu* existe également, c'est d'ailleurs celle que l'extrait des *Chroniques* travaillé présente : *rieule* [fol.89v<sup>o</sup>b].

- 9) Réduction de la diphtongue *-oi-* à son premier élément dans les mots empruntés en *-oriu*, *-oria*

Cette réduction est fréquente et est présente dans notre texte : *(h)istore(s)* (27 occurrences), *memore* (8 occurrences), *victore(s)* (13 occurrences), etc.

- 10) lat. *e, o* protoniques + *s* > pic. *i*

La seule occurrence de ce trait picard dans notre extrait est *comparison* [fol.82r<sup>o</sup>a].

- 11) le *e* initial libre passe à *i*

*Hiretaige* [fol.91r<sup>o</sup>b] porte ce trait dans l'extrait travaillé.

- 12) lat. *o* initial devant nasale > pic. *a*

La forme *dammage(s)* (8 occurrences) est la seule présence de ce trait picard dans l'extrait des *Chroniques* que nous travaillons.

- 13) lat. *e* protonique + *l, n* > pic. *i, ei, e*

Le picard et le francien traitent le groupe *e* protonique + *l, n* de la même façon. Le groupe *e* initial suivi du *l* ou du *n* suit la même évolution en picard. Le *e* se ferme en *i* devant ces deux consonnes. Les exemples tirés de notre extrait *travillier* [fol.80v<sup>o</sup>b] et *milleur*[fol.81r<sup>o</sup>b] illustrent ce traitement.

## 2. Consonantisme

- 1) lat. *c + e, i* à l'initiale et intérieur derrière consonne > pic. *c* (graphié *c, ch*)

Il s'agit d'un trait picard et normand uniquement ; trait qui les différencie d'ailleurs des autres parlers d'oïl. Les exemples rencontrés dans notre extrait sont : *merchy* [fol.77r<sup>o</sup>a] [fol.81r<sup>o</sup>b] [fol.95v<sup>o</sup>b], *remerschia* [fol.88r<sup>o</sup>a] [fol.92r<sup>o</sup>a], *commenchement* (12 occurrences), etc. Il nous a paru intéressant de relever la coexistence des deux graphies pour un même mot, l'exemple de *plache(s)* (9 occurrences), *place(s)* (14 occurrences)

l'illustre parfaitement. Notons que l'adverbe *ici* est noté *chy* ou *ychy* [fol.96r<sup>o</sup>a], ce qui est plutôt rare en langue picarde.<sup>97</sup>

2) lat. *c + a* à l'initiale et intérieur derrière consonne > pic. *k* (graphié *c, k, qu*)

La gutturale latine n'est pas palatalisée en picard et en normand car elle « garde sa qualité vélaire »<sup>98</sup>. C'est un trait qui distingue ces deux parlers des autres de France septentrionale. Par exemple, *capitle* (90 occurrences), *cascon* [fol.76v<sup>o</sup>b], *castel* (8 occurrences), etc. Néanmoins, des formes palatalisées coexistent au côté de ces formes non palatalisées : *chascun(e)* (12 occurrences), *charoy* [fol.101r<sup>o</sup>b].

3) lat. *g + a* à l'initiale et intérieur derrière consonne > pic. *g* (graphié *g, gh, gu*)

Il s'agit à nouveau d'un trait caractéristique du picard et du normand. Quelques exemples sont présents dans l'extrait des *Chroniques* que nous travaillons comme *longhement* [fol.89v<sup>o</sup>a], *longhe* [fol.80v<sup>o</sup>b], *longue(z)* [fol.94r<sup>o</sup>b] [fol.98v<sup>o</sup>b], *gambes* [fol.81v<sup>o</sup>b], etc.

4) lat. *-cw-* intervocalique > pic. *-w-, -u-*.

L'extrait des *Chroniques* abordé renferme les occurrences suivantes : *yauwe* (3 occurrences), *iauwe* [fol.95v<sup>o</sup>a], des formes conjuguées de *sieuwir* (5 occurrences), *queuwes* [fol.87v<sup>o</sup>b], etc.

5) lat. *-atu, -itu, -utu, -ate, -ute* > pic. *-et, -it, -ut*

Ce trait linguistique qu'est le maintien du *-t* final dans la terminaison des participes passés est typiquement wallon, picard et lorrain : *ordonnet* (3 occurrences), *passet* [fol.89r<sup>o</sup>a], *deviset* [fol.89v<sup>o</sup>b], *penset* [fol.103v<sup>o</sup>a], *rechupt* (11 occurrences), etc. Il est intéressant de relever l'alternance qu'il existe dans l'écriture des participes passés. En effet, des graphies sans *t* final sont également présentes dans les écrits (et dans notre extrait), ce qui illustre bien le caractère composite de la scripta : *ordonné* (4 occurrences).

6) germ. *w* initial > pic. *w*.

---

<sup>97</sup> GOSSEN Ch.-Th., *op. cit.*, p. 72.

<sup>98</sup> GOSSEN Ch.-Th., *op. cit.*, p. 75.

Tout comme le wallon et le lorrain, le picard maintient la bilabiale initiale dans les emprunts germaniques. Par exemple, *warder* [fol.96v<sup>o</sup>a] [fol.103v<sup>o</sup>b], *wide* [fol.81r<sup>o</sup>a], etc. Il est important de souligner la coexistence des deux graphies dans les textes littéraires, et donc, dans notre extrait des *Chroniques* : *garder* (5 occurrences).

#### 7) Développement de -w- après u en hiatus

Des exemples de cette graphie sont *yauwe(s)* (3 occurrences), *lieuwes* (3 occurrences), *queuwes* [fol.87v<sup>o</sup>b], *Terouwane* (6 occurrences) notamment. La fricative bilabio-vélaire *w* se développe pour combler le hiatus. Ce trait linguistique n'est présent que dans les scripta picarde du nord-est, wallonne et lorraine.

#### 8) lat. *l + yod* à la finale > pic. *-l*

Nous ne retrouvons qu'un seul exemple de ce trait linguistique : *consel* [fol.83v<sup>o</sup>b].

#### 9) Absence d'une consonne intercalaire *d* ou *b* dans les groupes *l'r*, *n'r*, *m'l*.

Contrairement au francien qui intercale la consonne *d* ou *b* dans les groupes intermédiaires *l'r*, *n'r* et *m'l*, le picard ne présente pas cette consonne intercalaire. Quelques exemples parmi les nombreux que présente notre extrait des *Chroniques* : *engenres* [fol.86v<sup>o</sup>b], *obtenront* [fol.78r<sup>o</sup>a], *prenras* [fol.79v<sup>o</sup>a], *volrent* (5 occurrences). Dans le groupe *m'r*, elle est systématiquement intercalée comme dans *nombre* (16 occurrences), etc.

## B. Morphologie

### 1. Les formes *men*, *ten*, *sen* pour le cas régime masc. sg. de l'adjectif possessif

Les formes franciennes (*mon*, *ton*, *son*) concurrencent dès le début les formes picardes, il y a donc une coexistence des formes dans les chartes. Les formes picardes sont, en revanche, très peu utilisées dans les textes littéraires, ce qu'illustre d'ailleurs notre extrait des *Chroniques*. En effet, la forme *sen* a quatre occurrences contre 122 pour la forme francienne *son*.

### 2. Affaiblissement des formes de l'adjectif possessif *no*, *vo*.

Les formes *no* et *vo* sont très courantes en picard, mais elles sont relativement peu présentes dans la scripta. L'extrait des *Chroniques* que nous travaillons illustre cette

tendance, car seules les graphies *nostre* (32 occurrences) et *vostre* (9 occurrences) y figurent.

### 3. Pronoms démonstratifs

Les pronoms issus de *ille* aboutissent à *chilz* (2 occurrences), ceux composés de *iste* à *cestuy* (13 occurrences), *ceste* (47 occurrences), *chis* [fol.86v°b], *ches* (7 occurrences), *ces* (44 occurrences), ceux issus de *hoc* à *che* (30 occurrences), *ce* (123 occurrences), *chou* (2 occurrences).

### 4. Conjugaison

#### 1) L'imparfait des subjunctifs

L'imparfait du subjunctif est formé sur le parfait. Dans le Nord et le Nord-Est, les formes faibles du parfait de *habere* ne connaissent pas la combinaison de *w + i* et, de ce fait, elles aboutissent à *ewis*, *ewimes*. D'autres verbes ont des formes similaires. Notre extrait des *Chroniques* présente les formes de l'imparfait du subjunctif *euissent* (3 occurrences), *peuist* (4 occurrences), *fesissent* (3 occurrences), *souffrissent* [fol.76v°b], *fuissent* (12 occurrences), *sieuwissent* [fol.93v°a], etc.

## V. Le manuscrit

Les manuscrits, au Moyen Âge, ne sont pas de simples écrits, comme peuvent parfois l'être les livres d'aujourd'hui. A cette période, le livre est un véritable objet, parfois très précieux, qui ne sert pas uniquement à renfermer un savoir, mais qui est aussi un objet d'art. Le manuscrit utilisé comme témoin pour ce travail est celui de Bruxelles, conservé à la Bibliothèque royale de Belgique et identifié sous la cote ms. KBR 9242-9244. Cet exemplaire est un manuscrit de présentation, qui, à ce titre, a été soigneusement copié et richement illustré. Nous allons ici décrire ce dernier en nous basant sur le travail très minutieux d'Ann Kelders publié dans l'ouvrage de Pierre Cockshaw.<sup>99</sup> L'écriture utilisée est la bâtarde bourguignonne, le texte est calligraphié à l'encre brune et les rubriques sont mises en évidence à l'encre rouge. Cette couleur est également utilisée pour les soulèvements. Le texte est réparti en colonnes à hauteur de deux par page, chacune contenant trente-deux lignes de textes. Le premier volume contient deux-cent-nonante-cinq folios de parchemin.

Ce manuscrit est complet, mais il aurait pu en être autrement. En effet, ce dernier a énormément voyagé depuis sa réception par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il est déménagé à Bruxelles par Philippe II d'Espagne avec le reste de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. L'incendie qui ravage la Cour en 1731 n'atteint pas le lieu où le manuscrit était entreposé. Il est ensuite emmené à Paris par les troupes de Louis XV en 1748 où il fut conservé à la Bibliothèque du Roi, et est restitué en 1770. Il repart pour Paris en 1795, saisi par l'armée républicaine. Le manuscrit est enfin restitué à la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup> en 1815.<sup>100</sup>

---

<sup>99</sup> KELDERS A., « Annexes. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique (KBR), ms. 9242 », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 177-178.

<sup>100</sup> LEMAIRE C., « Les pérégrinations des trois volumes des *Chroniques de Hainaut* », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 29.

## PARTIE 2 : EDITION CRITIQUE

### I. Les principes d'édition

L'objet de ce travail consiste en une transcription d'un extrait du second livre du premier volume manuscrit des *Chroniques de Hainaut* conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, accompagnée d'un glossaire, d'un index et de notes explicatives.

Pour nous aider dans l'établissement du texte, nous nous sommes servies de plusieurs ouvrages, notamment ceux de la série *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*<sup>101 102</sup> et le guide d'édition critique de Lepage.<sup>103</sup>

Après une retranscription diplomatique des folios 74 à 104 du manuscrit KBR 9242, nous avons retravaillé le texte afin qu'il soit lisible, sans difficulté, par un lecteur d'aujourd'hui. La méthode d'élaboration est décrite et détaillée ci-dessous.

Nous avons remis le texte dans une présentation moderne en supprimant les colonnes et en le disposant en un texte suivi. La foliation est indiquée entre crochets dans le texte sous la forme suivante [fol.n° r/v a/b] dans laquelle *r* et *v* correspondent respectivement à recto et verso et *a* et *b* désignent la première et la deuxième colonne. Nous avons respecté la foliation figurant sur le manuscrit, c'est-à-dire le numéro inscrit au crayon à la main en haut à droite sur le recto. Cette foliation est également utilisée pour les renvois au texte dans l'index, le glossaire et les notes explicatives.<sup>104</sup> Les rubriques sont notées en gras et les titres de chapitre sont renvoyés à la ligne. Les éléments soulignés dans la présente édition le sont également dans le témoin (il s'agit principalement de citations et du signalement de l'auteur du texte qui suit). L'unique

---

<sup>101</sup> GUYOTJEANNIN O. et VIELLIARD Fr. (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fasc. 1 : *Conseils généraux*, Paris, CHTS, 2001 (Orientations et méthodes).

<sup>102</sup> BOURGAIN P. et VIELLIARD Fr., *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fasc. 3 : *Textes littéraires*, Paris, CHTS, 2002 (orientations et méthodes).

<sup>103</sup> LEPAGE Y., *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, Champion, 2001 (Moyen Âge. Outils de synthèse).

<sup>104</sup> Nous avons pleinement conscience que cela ne respecte pas les règles habituelles (le renvoi doit se faire par numéro de chapitre et de paragraphes), mais, pour notre texte, la manière la plus précise de donner l'information était la foliation car certains chapitres et paragraphes de chapitres sont particulièrement longs.

illustration présente<sup>105</sup> est signalée par un retour à la ligne ainsi qu'une mention entre crochets et est figure dans les notes explicatives.

Concernant les règles typographiques, l'emploi des majuscules respecte l'usage moderne, la distinction des lettres *i/j* et *u/v* est effectuée et les numéros ont été laissés en chiffres romains et sont notés en majuscule. La ponctuation respecte l'usage moderne, mais nous avons essayé un maximum de garder la ponctuation d'origine lorsqu'elle faisait sens. Des guillemets sont ajoutés pour marquer les dialogues. Enfin, l'ensemble des abréviations du témoin sont résolues dans l'édition qui est présentée dans la suite de ce travail.

Nous avons également introduit l'accent aigu sur le *e* tonique en syllabe finale (avec ou sans -s), notamment pour les participes passés des verbes du premier groupe en -er. Sur le *e* des adverbess et prépositions le demandant, l'accent grave est introduit. C'est le cas pour *après*. Nous nous sommes servis du tréma pour distinguer les homographes nécessitant le marquage de la diérèse ainsi que sur les cas ambigus « où deux voyelles consécutives formant une diphtongue en français moderne appartiennent en ancien français à deux syllabes différentes ». <sup>106</sup>

Nous avons respecté l'usage moderne concernant les coupures de mots, dans le but de faciliter la lecture. Cependant, il est nécessaire de faire quelques remarques. Dans le texte des *Chroniques de Hainaut* :

- l'adverbe *tres* est accolé à l'adjectif ou l'adverbe qu'il intensifie (*treshardis* [fol.75v°a] par exemple) ;
- les adverbess tels que *maintefois* sont transcrits en un seul mot ;
- *ledit* reste agglutiné quand il l'est dans le témoin ;
- *auquel, laquelle* etc. est tantôt graphié en deux mots, tantôt en un. Nous avons suivi le témoin pour ces graphies ;
- La graphie *del* agglutinant la préposition et l'article est maintenue.

---

<sup>105</sup> Ms. KBR 9242 fol. 75.

<sup>106</sup> LEPAGE Y., *op. cit.*, p. 102.

## II. Texte édité

[fol.74r°a] Chy après s'ensievent les capitles du second livre. Et premiers de Ursus roy de la cité et du pays de Belges. **Premier capitle**

**De** la division de l'empire de Belges. **II<sup>e</sup> capitle.**

**Coment** Ursus se disposa de refortifier le realme. **III<sup>e</sup> capitle.**

**Des lois** que le roy Ursus de Belges estora. **III<sup>e</sup> capitle.**

**Comment** les Albaniens furent subges aux Belgiens. **V<sup>e</sup> capitle**

**De** la destruction de la cité de Terouwane faite par lez Belges. **VI<sup>e</sup> capitle**

**Du** siege de Belges la franchoise par les Belgiens naturelz. **VII<sup>e</sup> capitle**

**Comment** les Belgiens naturelz prinrent Belge la franchoise. **VIII<sup>e</sup> capitle**

**Comment** Ursus roy de Belges destruit la rachine des souverains prestres et tout premier la cité de Belges. **IX<sup>e</sup> capitle**

**De** la mauvaïse trayson du roy Ursus. **X<sup>e</sup> capitle.**

**Au** commencement du regne des Machedoniens. **XI<sup>e</sup> capitle.**

**De** Zacharie roy d'Israel. **XII<sup>e</sup> capitle.**

**Du** commencement dez olimpiadez. **XIII<sup>e</sup>**

**De** la naissenche Remus et Romulus. **XIII<sup>e</sup> capitle**

**De** Joathan roy de Juda. **XV<sup>e</sup> capitle**

**Comment** le roy Ursus voloit [fol.74r°b] transporter la monarchie de la cité de Belges a Treveres. **XVI<sup>e</sup> capitle**

**De** Achas roy de Judee. **XVII<sup>e</sup> capitle.**

**De** Ozia roy d'Israel et de la transmigration des sept lignies de Israel. **XVIII<sup>e</sup> capitle**

**Du** commencement de la cité de Romme. **XIX<sup>e</sup> capitle.**

**De** la perversité Ursus roy de Belges. **XX<sup>e</sup> capitle.**

**De** la constance des femmes de la cité de Belges et comment elles ochirent le roy Ursus. **XXI<sup>e</sup> capitle.**

**Du** regne et de la seignourie de Urse la royne de Belges. **XXII<sup>e</sup> capitle**

**Du commencement de la forest de Mourmeal. XXIII<sup>e</sup> capitle.**

**De Ezechias roy de Judee. XXIII<sup>e</sup>**

**De la mort Ysaie prophete. XXV<sup>e</sup>**

**De la fondacion de la cité de Rains. XXVI<sup>e</sup> capitle.**

**De la fondacion des cités de Toul et de Tournay. XXVII<sup>e</sup> capitle.**

**Aulcunes opinions de la fondacion de Tournay. XXVIII<sup>e</sup> capitle.**

**Item de la fondation de la cité de Tournay. XXIX<sup>e</sup> capitle.**

**Des rois de Judee, Amon et Jozias. XXX<sup>e</sup> capitle.**

**De Friscembaldus qui fu roy de Belges. XXXI<sup>e</sup> capitle.**

**De Servius roy des Rommains. XXXII<sup>e</sup>**

[fol.74v<sup>o</sup>a] **C**omment Servius Roy des Romains fist aliancez aux nations estranges pour plus legierement subjuguier et soubmettre les Romains. **XXXIII<sup>e</sup> capitle**

**De Leoperdinus qui fu roy de Belges. XXXIII<sup>e</sup> capitle**

**De la fondation de plusieurs cités appertenans au realme de Belges. XXXV<sup>e</sup>**

**C**omment Servius roy des Romains fonda premierement la cité de Serve et de la premiere habitation du mont la ou maintenant la ville de Mons en Haynnau sy est colloquie. **XXXVI<sup>e</sup> capitle**

**De l'idole de Pan de sa fourme et de la feste. XXXVII<sup>e</sup> capitle**

**C**omment Servius le roy des Romains destruisy premierement la cité de la Hostille la quelle on appelle maintenant la cité de Tournay. **XXXVIII<sup>e</sup> capitle**

**De la fondation du castel de Lieurain et d'Avennes et du siege de Belges. XXXIX<sup>e</sup> capitle**

**De la fondation de la cité de Cambray. XL<sup>e</sup> capitle**

**De la mort de Servius roy dez Romains. XLI<sup>e</sup> capitle.**

**De Sedechias roy de Judee et de la destruction de la cité de Jherusalem. XLII<sup>e</sup> capitle**

[fol.74 v<sup>o</sup>b] **D**e la fin du quart eage et de la prophesie Ezechias et de la consolation de ceux qui estoient en transmigration. **XLIII<sup>e</sup> capitle**

**De la revenue du remanant des enfans d'Israel en Egipte et de la mort Jheremie. XLIII<sup>e</sup> capitle**

**Du commencement du quint eage et des rois de Babilone. XLV<sup>e</sup> capitle**

**De la premiere invention du Jeu des eschies. XLVI<sup>e</sup> capitle**

**De la cause qui fu treble du Jeu des eschies. XLVII<sup>e</sup> capitle**

**De la mort Ezechiel. XLVIII<sup>e</sup> capitle**

**De Daniel le prophete. XLIX<sup>e</sup> capitle**

**De Melbrand roy de Belges. L<sup>e</sup> capitle**

**Comment Tarquin jadis fil du roy des Romains volt faire sa demeure en la cité de Belges. LI<sup>e</sup> capitle.**

**Du premier siege de la cité de Belges. LII<sup>e</sup> capitle**

**De la seconde destruction de la cité de Hostille. LIII<sup>e</sup> capitle**

**De Blandain duc de Belges. LIIII<sup>e</sup>**

**De la fin du roy des Romains et de l'institution des consulz. LV<sup>e</sup>**

**De Suardus roy de la cité de Terouwane. LVI<sup>e</sup> capitle**

**De Cirus roy des persans. LVII<sup>e</sup> capitle**

**De Hesopet philosophe. LVIII<sup>e</sup>.**

**Des rois des persans. LIX<sup>e</sup> capitle**

**De la cité de Babilone. LX<sup>e</sup> capitle**

[fol.75r<sup>o</sup>a] **[Illustration]**

**Comment les angeles provinciaux des persans et des Grigois empeschoient le retour de le captivité des Juys. LXI<sup>e</sup> capitle**

**Du premier retour de la captivité des Juys soubz leur duc Zozobabel. LXII<sup>e</sup>**

**De la mort Cirus roi des persans. LXIII<sup>e</sup>**

**De Walacrin duc de Belges. LXIIII<sup>e</sup>**

**Les opinions de le reedification de la cité de Belges. LXV<sup>e</sup> capitle**

**Comment Walacrin fu escachiet de Belges et de la premier habitation de l'isle qu'on dist Walacrie. LXVI<sup>e</sup> capitle**

**S'ensieult le secont livre, premiers de Ursus roy de la cité et du pays de Belges. le premier capitle.**

Après la destruction de la cité de Troies environ IIII<sup>c</sup> et V ans, ou selonc aultre opinion, IIII<sup>c</sup> et L [fol.75r<sup>o</sup>b] ans ou tanz de Ozia, roi de Jherusalem et de Judee, environ l'an L<sup>e</sup> ou tanz que regnoit sus les Latins Amulius. Et come dist Lucius, en l'an de la fondation de Belges IIII<sup>c</sup>, fu eslut Ursus le noble veneur du peuple de Belges le premier roy et combien que aucuns aient dit rois estre Bavo et les aultres de devantnommez. Toutesfoit ilz estoient nommez archidruindes, c'est a dire souverains prestres. Chilz Ursus eut de ses femmes legitimes XXXVIII fils et de ceulx issirent LVIII filz, ses nepveux qui tous furent tressages en armes. Chilz Ursus estoit fort a merveilles et moult velus, a maniere de ung ours, a la quelle cause de sa pilosité, il estoit appellez Ursus, qui est a dire en franchois ours. Item, il estoit de estature haulte et plus que nul homme de toute la cité, car les histores dient que il excedoit les plus grans, [fol.75v<sup>o</sup>a] les plus hauls de la cité de deux cubites. Sa fache estoit espoentant, de son corps, il estoit treshardis et de tresgrant corage, legier de corps, de trescler entendement, cruel en ses fais, horrible en regardant, agus ou sages en parler, tardius en aller et amoderés en ses responses. Et de ly dient les histores que en son tanz, il prit et tua a ses proprez mains V senglers grans et cruels et moult d'aultres sauvages bestes et estranges et cruelles, que il assalli tout seul et par la force les prist et tua maintefois.

**De la division de l'empire de Belges. II<sup>e</sup> capitle.**

**L**e roy Ursus, ou premier an de son regne, veans que moult pau de gens venoient aux temples des dieux pour sacrifier et que chascune nation faisoit et avoit fait dieux et ydoles en leurs lieux et cités et desja avoient institué nouvelles lois, fu moult tristres en soy pour tant que c'estoit l'abaissement de la cité et de son realme. Et a celle cause, il envoya prestement ses messages a toutes les nations et cités en leur mandant que les tribus deubz d'anchieneté aux dieux, come il avoit esté acoustume, ils payassent et envoyassent [fol.75v<sup>o</sup>b] et aux lois ja piescha ordonnees et instituees en la cité de Belges et a ly, comme a roy et a prinche et comme au souverain des prestrez, ilz obeissent entierement. Toutes

lesquelles nations et cités ensamble, et comme d'une volenté, renvoyerent ses messages, sans honneur ne obeissanche, mais plainement contredirent a son commandement. Et adont fu partis l'empire de Belges en IIII parties car les Saxoins, les Sueves, lez Hassiens, les Daciens et toute la Germanie oultre le Rin eslurent et ordonnerent ung nouvel roy sur eulx, auquel ilz obeirent. Et Belges la Chevelue que on dist Treveres, Agripine que on dist Coulongne, Tongre, Moselaine, la cité d'Argentine et lez aultres nations villes et cités entre le Rin et le Meuse firent une aliance ensamble en faisant nouvelle seignourie. Et pareillement, les Senonensiens, Celtes, Secanistes, Allobrogiens et Acquitains et plusieurs aultres nations, depuis les mons dessus le Rosne jusques a la mer d'Espagne, se alierent par serment ensamble comme ung seul realme et se disposerent de resister contre [fol.76r°a] les Belges. Et Belges la franchoise, qui est maintenant Biauvais, Roen, Lutesse, Neustrie, Moriniens et Gandalusiens, Rutheniens, Bretonz et Albains, que on dist Escos, firent ossy combinations et conspirations ensamble contre les Belges naturelz. Sy tinrent la quarte partie de l'empire. Et ensy, la cité de Belges demoura seule avecq ses cités voisines, comme la cité dou soleil, de Mars et de Mercure, avecq ung pau d'aultres fortresces et castiaux et se trouva privee de grans honneurs et seignories dont elle soloit avoir la domination et qui tous avoient obey a elle comme ses subges.

**Comment le roy Ursus se disposa de fortifier et remettre sus le realme de Belges.  
III<sup>e</sup> capitle.**

**A**dont, le roy Ursus veans ces choses comme tous corouchies et tresdesplaisans plus que onques mais, prist hardement en soy. Sy assambla de la cité de Belges, et des aultres a ly subgettes, tous les hommes josnes, fors et raddes, qui bien et virilement pooient porter armes, et conclut que il envaÿroit, a puissance, lesdittes nations et cités rebelles. Et doit on savoir que il trouva [fol.76r°b] en la cité de Belges tant seulement II cens mille hommes fors et convegnables a bataille, en la cité du soleil IIII<sup>XX</sup> mille hommes hardis et corageux, en la cité de Mars LX M hommes d'armes tous appareilliés de envaÿr leurs anemis, Et en la cité de Mercure L M tous hommes entalentés de deffendre le droit de leur roy. Et ens ou pays voisin et adjacent, c'est a dire ou plat pays, villes, fortresces et castiaux obeissans a ly et aux dittes cités, il en trouva cent mille hommes sages et duis de bataille, depuis la mer jusques a Meuse et jusques a la riviere d'Ansoire, qui estoit des metes de son realme ou obeissance. Quant il ot ses gens d'armes assamblés, il ordonna son ost par eschielles et a chascune eschielle ordonna capitaines, puissans et sages, pour y ceulx conduire plus

ordonnement en ses assaulx et envayes, que il entendoit a faire, mais ains que il se departesist, il laissa ses cités tresbien pourveues de vivres et de gens, pour y celles deffendre s'aulcuns s'avancoit, en le absence de ly, dicelles venir assallir. Et quant il ot tout [fol.76v°a] che fait, Il se partit et mist au chemin devers la cité de Morienne et devers les Rutheniens, lesquelz il envaÿt tout premiers ensy que conclut il avoit avant son departement. Or, vint il a tout son ost devant la cité de Terouwae ou Morienne rengies et abillies a toutes ses eschielles mises en belles ordonnances comme pour rechevoir prestement la bataille de ses anemis. Et la amonnestoit ses gens par belles paroles remonstrans comment ilz se combatoient pour soustenir l'onneur de leurs dieux et de leur realme contre gens rebelles et sans foy, qui avoient despité leurs dieux et leur roy et desobey a paiier les tribus et que yceulx ilz ne doubtassent en rien car l'un de eulx valoit V des aultres : la cause pour quoy leur pechiet et leur traïson les destruiroit. Lesquelz Belgiens après ces remonstrancez prinrent ung tel hardement en eulx que ilz desiroient bataille et a rencontrer leurs anemis, comme les cayaux des lions aians soif desirent estre rassaiziés par le sang de leur proie. Les nations et les cités de l'aliance de la [fol.76v°b] ditte ville de Terouwane, que estoit la plus foible partie des aultres, veans et considerans le roy Ursus estre ensy venus sus eulx a tout une sy grosse puissance et que il convenoit que il souffrissent la premiere envaye, furent moult esbahis. Et pour ce ilz se mirent ensamble a conseil cascun en sa partie, la ou ilz conclurent que ils amoient mieulx chascun endroit soy de attendre sur son lieu la fortune et la volenté de leurs dieux que yssir hors de leurs cités et de leurs plaches pour avoir ne baillier bataille a jour assigné aux Belgiens. Laquelle chose perchevans le roy Ursus et premiers que ceulx de la cité Therouwane ne faisoient point samblant de yssir as campz pour ly combattre prestement a tout ses gens, il assist la ditte cité de Terouwane et le fist avironner tout autour tellement que nulz n'en pooit yssir et puis il fist renouveler lez anchiennes lois acoustumees ens es fais d'armes lesquelles fist publiier en la presence de tout son ost en ceste maniere.

### **S'ensieut des lois que Ursus le roy de Belges renouvela. IIII<sup>e</sup> capitle.**

[fol.77r°a] **L**a premiere loy fu que, sur paine d'estre escorchiés tous vifs, nulz ne tuast josne enfant, femmes enchaintes ne homme au deseure de LX ans, pour tant que il monstrast signe de demander misericorde ou merchy. La seconde que nulz ne boutast feu en ville ne en quelconque habitation se le roy ne le commandoit premierement. La tierche que nulz ne fourfesist a femme vierge par corruption ou violation. La quarte que ceulx qui

seront as batailles et y ceulx qui demourront a logis pour la garde des besongnes del ost seront equalement partis des despoules de leurs anemis et de tout le gaignage qui se fera. Le quinte que nulz n'espargne homme ne femme qui se mettera a deffense ou qui assaultra ou envaïra aultre de son ost, entendu que il soient en deseur de XX ans et en desoubz L. Et ces lois il ordonna estre tenues de point en point sans aller ne faire au contraire sus la paine devantditte. Et en la fin, le siege fait de toutez pars a l'environ et autour de la cité. Pluiseurs gens d'armes de l'ost, a ce ordonnés, montés et abilliés, se partirent de l'ost et s'en alerent courir et fourrer tout le plat pays de [fol.77r°b] autour jusques a la mer et jusques au pays de Neustrie et finalement jusques a XXX milles ce sont XV lieues a l'environ sur leurs anemis. Et doibt on savoir que en celle course ilz ne trouverent quelque resistance ne nul appareil de vindication, se non seulement aucuns Albains fugitis qui s'estoient repus et retrais en lieux seurs selonc la mer ens es bos et fores soubz la seignourie et puissance dez Rutheniens. Lesquelz Albaniens envoyerent leurs messages au roy Ursus en luy requerant pardon et misericorde. Mais Ursus, ayans en memore comment par leur mauvaise traïson et faulx malice ilz avoient ochis le souverain prince des prestres de Belges et sa noble lignie, si comme dessus est dit en la fin du premier livre, prestement que il seut la ou ilz se tenoient, il ordonna que on les alast envaïr et assallir et que ung seul n'en fust deportés de estre desmembrés et tous despechiés. Et ensy en eult il esté fais, se che n'euyt esté ung des ducs de l'ost, qui se leva et s'en vint devant le roy en disant en telle manière. « O tresnoble roy a perpetuité puisses tu vivre. Comme ensy soit que ycelle [fol.77v°a] tresmauvaise gent Albaniens ayent tresiniquement et malvaïsement fait et ouvret a l'encontre de nos princez, comme dessus est dit. Toutesfois, che que ilz ont fait ne puet estre deffait, se il pooit estre que par leur mort la vie des nostres se peuist recouvrer, je consilleroie que on les fesist morir de mille mors se faire se pooit. Or est que ilz ont esté pugniz aveucq leurs parens et amis, car ilz en ont rechupt mort en la plus grande partie. Et vous saves que point ne nous est besoing de acquerir plus de adversaires que nous ne avons a present. Nous sommes de toutez pars avironnés de nos anemis et nos adversaires ! Aidons nous de nos adversaires contre nos anemis affin que les uns confondent et destruisent lez aultres. Il me samble que selonc la disposition du tampz, il font a recevoir a misericorde moyennant aucunes conditions que par bon conseil vous y polres adjouster. » Ceste parole pleut bien au roy et aux princes et pour che, ilz ly firent une requeste, que il leur desist, puisque sy proedommement il en

avoit parlé. Quelles lez conditions seroient que on leur enjoinderoit. Lequel respondy ensy que s'ensieult. [fol.77v°b]

### **Comment les Albaniens furent subges aux Belgiens. le V<sup>e</sup> capitle.**

« **M**es treschiers seigneurs puisque il vous plaist que je vous en die mon advis, il me samble saulve tousjours vostre bon conseil et correction. Que pour les Albaniens tenir en subjection, il est necessaire et besoing de les tenir en cremeur par conditions qui leur seront enjointes, dont la premiere sera telle : que a perpetuité ilz seront sierfs au roy et a la cité de Belges. La seconde sera que sur paine de estre escorchiés tous vifs et sans nulz deporter qui sera tenus, il ne se rebellent ou pourcachent nulle traïson ne quelque mal ou empeschement a l'encontre de la roiale majesté ou de la ditte cité de Belges. La tierche condition sera que de toutes leurs labeurs, possessions, rentes et heritages et de toutes despoules de biens, ils seront tenus de en baillier justement la V<sup>e</sup> partie. La quarte sera que pour nous assister en tous nos affaires, tantost obeiront. La quinte sera que quant il seront aveucq lez Belgiens assiegier aulcune cité ou ailleurs ils tenront leurs tentes a M pas ensus dez tentes de ceulx de Belges. [fol.78r°a] La sisime que a toutes batailles et assaulx de cités, de tours, de murs, d'yauwes et de fosses ou d'autres choses samblables ilz obtenront le premier lieu et seront mis ou front devant. La VII<sup>e</sup> et finale condition sera que jamais en leur personne ilz n'enterront en la cité de Belges. » Ces conditions ensy recitees par le dit duc en la presence du roy et du conseil furent agreables a tous et le tinrent a bon. Si furent prestement baillies aux messages dez Albaniens pour responce. Lesquelz messagez demanderent trois mois d'induce pour sur tous ces poins avoir leur advis. Et a ce tamps les Albaniens se pooient bien trouver IIII<sup>xx</sup> et XV M hommes d'armes qui estoient hardis et tresconvegnables a bataille.

### **De la destruction de la cité de Morienne, que on dist Terouwane, faite par les Belges. VI<sup>e</sup> capitle.**

**A**près ce que le roy et les Belgiens eulrent tenu leur siege devant la cité de Morienne par l'espace de IIII mois et que tous leurs courreurs et fourragiers qui avoient courut les marces d'autour furent retournés en l'ost a tout grans proyes, les [fol.78r°b] Belgiens, après plusieurs grans assaulz griefs et durs qu'ilz avoyent fait a la cité, ordonnerent que elle seroit assallie par V parties et prestement le firent. Car de V sens ilz le assaillirent aigrement et ceulx dedens se deffendirent tresvaillamment et par III, par IIII et par V fois

furent les Belgiens ressortis par la force de ceulx de dedens. Mais ce ne fu mie sans grant perte car il en y ot de mors d'un costé et d'aultre sans nombre mais les Belgiens avoient ordonné de toudis de heure en heure leur gens renouveler come il faisoient car ilz renouvelloient leurs gens si raddement et si souvent de gens d'armes frès et nouveiaux a chascun assault que ilz travaillerent tellement les citoyens qu'a paines se pooient il soustenir tant que finalement au V<sup>e</sup> assault les Belges waignerent la ville car ilz rompirent la muraille par vive forche et entrerent ens bon gre ou mal gre. Et tantost que il furent ens ilz ne firent aultre chose que tuer et mettre a mort lez citoyens pour ceste premiere journee. Dont il y ot telle occision que a peine le saroit on dire. Quant ceste [fol.78v<sup>o</sup>a] premiere journee fu passee et que che vint a lendemain il entendyrent a pillier et a rompre la ville, les maisons et palais dont il y avoit grant fuison et prenoient les avoires et les richesses dont elle estoit tresbien garnie ne onque riens n'y laisserent que tout ne fesissent chargier sus cars et sus carios pour menier en leur cité de Belges Et la tierche journee, ilz ne firent aultre chose se non visiter les rues et les portes, les tours, les fortes maisons et aultres lieux la ou ilz mirent de leurs gens pour garder et deffendre les josnes enfans, les anchiennes gens, les femmes enchaintes et les vierges, et la leur firent delivrer vivres asses. Quant ce vint a la quinte journee, ilz regarderent qui porroit avoir la garde de la ditte cité. Sy fu ordonné de par eulx tous le aisnet fil du roy Ursus, au quel le dit Ursus enjoindi que dicelle fesist sy bonne garde que ce fuist a l'onneur d'eulx tous, de luy, et de la cité de Belges. Et prestement luy furent la ordonnes aultres ducs soubz luy et soubz la seignourie pour luy aidier et consillier en tous ses affaires Et ainchois [fol.78v<sup>o</sup>b] que Ilz le departissent par le conseil du roy Ursus Ils firent abatre tous les murs, les portes et lez tours jusques en terre. Après che ilz se departirent en tresbel arroy et en tresgrant triumphe. se prinrent leur chemin devers Belges la franchoise que maintenant on dist Biauvais en biaux voisins.

### **Du siege de la cité de Belges la franchoise fait par les Belgiens naturelz. VII<sup>e</sup> capitle**

**L**es Albains, veans la grant force et la cruaulté des Belgiens, et comment ilz avoient pris ceste puissant cité de Morienne et mis a subjection, ilz commencherent a avoir tresgrant doute. Et pour ce ilz se conclurent de accepter le paix aux Belgiens parmy les conditions devant dittes et firent les sermens ad ce ordonnes. non obstant ce que ce fuist tresenvis.

Après lesquelz sermens ilz se mirent aux champs a tout leur puissance en sieuwant lez Belgiens que pour aler vers Belges la Franchoise. Lesquels Belgiens naturelz avoient ja

tant alé et cheminé par leurs journees, que il estoient venus a toute leur puissance jusques a une riviere la ou il cuidoyent passer seurement et [fol.79r°a] sans empeschement, mais non firent car ilz trouverent lez Belgiens franchois qui savoient la venue de eulx. Lesquelz au cuidier passer la ditte riviere leur firent envaÿe tresdure et treefforchiement en lanchant de dars et d'aultres manieres d'engiens comme de fondeflés et dars autour leur deffendrirent le pas. Sy en y ot de mors, de noyés et de perdus sans nombre. Et firent tant les Franchois que il firent par force d'armes reculer les Belgiens naturelz. Tandis que ilz se combatoient, vinrent et approcherent les Albaniens devantdis, auxquels fu presté voye pour passer. Mais les Belgiens franchois les rechuprent sy durement que onques ne polrent passer mais y perdirent tresgrand foison de leurs meilleurs gens.

Adont le roy Ursus, veans la grand occision et mort honteuse de ses gens, fu moult iries en soy. Sy se avisa d'un aultre tour par lequel se il pooit Il decheveroit les Franchois comme il fist. Car prestement ordonna que on fesist ung appareil en samblance de voloir passer la riviere devantditte en ung certain lieu, et, pour ce faire, il y envoya cent M hommes d'armes qui faignoient [fol.79r°b] de y voloir passer a forche. Tandis que ces signes se faisoient, il fist au dessus de la riviere, a X M pas près de la, secretement, faire pons par une tresgrosse compaignie de Belgiens et d'Albains, que il envoya pour ce faire et pour sus celle riviere passer les gens a cop lesquels le firent ensy et sont jusques au jour duy, ces pons appellez pons Beri, c'est a dire en franchois les pons de Ursus. Dont la cause de la multitude des pons que ilz firent sus celle riviere tout le pays est appellez Pontieu. Ces pons fais, les Belgiens et Albains passerent outre et tantost que il furent outre, Il s'en vinrent rengies et ordonnees en tresbelle bataille descendre sus les Belvaciniens, qui se combatoient aux aultres devantdis. Lesquelz ne se donnoient garde de ce tour que Ursus le roy avoit fait, et pour ce prestement que il virent que les Albaniens et les Belgiens furent passet. Ilz laisserent leur place et se retrairent moult ordonneement en rechepvant leurs anemis tant que ilz vinrent en une moult belle plache la ou il s'arestèrent et la ou ilz ordonnerent leurs batailles et eschielles moult virilement et trespuissamment. [fol.79v°a] Car comme dist l'istore, Ilz estoient plus de cent et L mille combatans.

Quant le roy Ursus, qui ja estoit passes la riviere a toute sa puissance, aperchu les Belvaciniens franchois sy tresordonneement rengiés en bataille et en sy bel arroy, il envoya ses coureurs pour aviser leur maintieng, leur ordonnance et nombre de gens que il pooient estre. Lesquelz coureurs les adviserent et rapporterent au roy Ursus que il

estoyent une tresgrosse compaignie de gens tresbien ordonnés et, a leur samblant, en tresgrant desir de combatre. Sy faisoient moult a cremir pour ce que il estoient ensy que fus une montaigne, et pour leur refuge ilz avoient une fores deriere eulx. Sy se commencha tresfort a doubter le roy Ursus et a penser comment il s'en cheviroient car il estoit en une vallee sur la riviere, ne il ne pooit trouver maniere comment il peuyst assaillir ses anemis.

Sy manda prestement ses ducs et prinches, auxquelz il demanda en conseil comment et quelle chose seroit bon a faire sur ce. Tant que l'un dez ducs ly dist : « O bon roy fay une chose que je te diray. Tu prendras IIII<sup>XX</sup> mille hommes d'armes des plus vaillants de ton ost et les envoie secretement [fol.79v<sup>o</sup>b] par autour dycelle montaigne, et tant cheminant que ilz entrent par deriere en la forest et dedens le IIII<sup>e</sup> jour au point du jour ilz envairont les Belvaciniens, et a celle heure pareillement nous partirons de ces vallees et les assaulrons. »

Ce conseil fu creus et fu la chose ensy ordonnee et faite, tant que, quant ce vint au jour prefiquié, les Belgiens issirent de leurs vallees et commencerent a monter la montaigne et a assaillir tresaignement leurs anemis. Lesquelz tant puissamment et vaillamment les recoellerent que il leur ochirent, ainchois que il cessassent pour celle journee, plus de XX M Belgiens. Dont le roy Ursus, yssy près de son sens, car encore il cuidoit que ceulx que, par avant il avoit envoyet, comme par devant est dit, fuissent tous mors et perilz. Mais non estoient ains labouroient ensy que vous orres tantost. Quant le roy Ursus perchut comment il perdoit son peuple miserablement et que la bataille n'estoit point pour eulx, mais veoit que les hommes a grans monchiaux moroient et si estoient navres, plaiies et affoles, et lez aultres se tenoient toudis en leur vigheur, Il sonna sa retraite et lors [fol.80r<sup>o</sup>a] se commencerent il tous a retraire en leur ost. Adont lez Belvaciniens regardans cest affaire cuiderent, comme gens non bien advisés, avoir la victoire totale et que les Belgiens ne eussent plus de puissance ne de hardement de les envair. Si se commencerent a aseurer sus la ditte montaigne la ou ilz estoient logiés, et pour le travail et le paine que ilz avoient souffert en la bataille, dont la plus grant partie estoit moult lassee, Ilz se desarmerent pour estre a leur aise. Et gisoient les uns en leurs tentes et les aultres sur terre ou ilz se gisoient et ventrilloient, comme ceulx qui nulle doubte n'avoient de leurs anemis Et ensy que ilz estoient en cest appareil, ensy que soudainement que ilz ne s'en donnerent garde, les Belgiens, qui avoient esté envoyés comme dit est, issirent de la forest et se ferirent par deriere les dos es tentes dez Belvaciniens, que ilz trouverent

lasses et sans armures la ou ilz firent une tresmortelle occision. Nientmoins les aulcuns se misent a deffense, les aultres s'enfuirent et les aultres pour saulver leur vie se rendirent. Et la avoit telle noise et huison que le Roy Ursus et ses gens les ooyent [fol.80r°b] de leurs tentes et logis ne pooiet penser que ce voloit estre sy envoya prestement chevaucheurs lesquelz chevaucherent autour de la ditte montaigne et sceurent par ceulx qui s'en fuyoient que leur gens avoient desconfy les Belvaciniens, sy le noncherent hastivement au roy. Et quant le roy le seut, Il s'en vint luy et ses gens dessus le mont, la ou ilz trouverent leurs gens moult lasses de la paine que il avoient souffert. Et les Belvaciniens gisoient mors en la place en tresgrant multitude, et ceulx qui s'estoient rendus furent presentes au roy et amenes devant ly et il les fist loier et acoupler ensamble pour les mener avecq ly comme ses prisonniers. Après ces choses sans pleute targier, le roy se departy de la plache a toutes ses batailles et prist son chemin vers Belges la franchoise, tant que il vint jusques à la fin des montaignes et jusques bien près de la cité de Belges la franchoise, que nous disons Biauvais, et la s'aresta et fist prestement drechier et tendre ses tentes et ses pavillons la ou il se reposa par le passe de VIII jours et ce fist il pour reposer et regarir ses hommes d'armes travilliés et [fol.80v°a] navrés en grant foison. Après chez VIII jours, le roy Ursus envoya X de ses prisonniers Belvaciniens en la cité, par lesquelz il manda aux citoyens que ilz se rendissent, eulx, leurs biens et la cité et tout le pays a la cité de Belges. Ou autrement ilz se deffendissent a ly, qui avoit de les assallir volenté et mettre a sa subjection. Lesquelz messages eulx parvenu a la ditte cité exposerent leur charge aux citoyens. Lesquelz citoyens se mirent tantost a conseil ensamble et adviserent comment la plus grant partie de leurs gens estoient mors et pris et que ilz estoient en ce meisme peril, pour quoy il conclurent leur responce telle. « Vous direz, dirent les citoyens aux prisonniers, au roy et a ceulx de Belges armata que nous sommes prests de obeir, comme de ancien tamps avons fait, au prince souverain des prestres, et as dieux de la cité de Belges, paiier lez tribuz acoustumés non autrement. Car au nouveal roy ne aux nouvelles coustumes de la cité nous ne volons point obeir. Ainchois exposerons nous, nostre cité et tous nos biens a totale destruction. » Adont ches prisonniers messages envers le [fol.80v°b] roy Ursus s'en retourneret. Au quel ilz dirent ce que dit est qui tres indignement le rechupt, dont il fist la prestement serment en jurant par devant tous que du siege ne de devant la cité ne se partiroit, si l'aroit prinse et abatue jusques en terre. Mais tel jure de s'en marquet qui depuis en laisse, comme vous orres pour toutes les II parties.

### **Comment lez Belgiens naturels prinrent Belges la franchoise. VIII<sup>e</sup> capitle.**

Après ces responcez, Ursus le roy ordonna ses besongnes tellement que il fist sy fort fremer le siege autour de la cité que nul homme n'en pooit yssir ne entrer, que ce ne fuist parmy les Belgiens. Et puis le fist assallir et travillier, par plusieurs fois, la ou il ne gaigna gaires, car il y avoit en la cité tant de vaillans hommes d'armes que le roy Ursus et toutes ses gens en estoient tous esbahis. Sy faisoient pluseurs saillies et envayes, dont la chose seroit longhe a recorder. Mais tandis que ce siege se tenoit, ceulx des marces de Belges comata, c'est a dire de Treveres, come ceulx de la cité de Agripine et toutes les aultres cités et nations dycelle aliance sachans que le roy Ursus [fol.81r<sup>a</sup>] et les Belgiens estoient ales asieget la cité de Belges Gallicane, dont la cité de Belges armata estoit desnuee et wide de peuple et d'ommes d'armes, s'assamblèrent a une tres grant puissance et vinrent au plus hastivement que ilz polrent pour approchier et assieger la cité de Belges, ayans en pourpos de le prendre et destruire totalement, se fortune leur en donnoit lieu. Car trop leur avoit fait et faisoit de desplaisir et de dammages. Et leur osts passerent paisiblement les rivieres de Meuse et de Mouselle. Et tant cheminerent que ilz perchurent le ditte cité. Laquelle ilz avironnerent tout autour, dont ceulx de la cité furent tous espoentes et pour ce, prestement, ilz envoyerent en tresgrant haste devers leur roi et luy firent savoir l'estat ou quel ilz estoient et le multitude dez gens d'armes, qui estoient devant eulx, qui tous avoient juré la destruction de sa cité. Sy le requeroient humblement que ad ce il volsist sans prolongier eulx souscourir pour a chou remediier. Ces nouvelles venues au dit roy Ursus, Il fu tout esbahy et ne savoit boinement quelle chose ly estoit le [fol.81r<sup>b</sup>] millieur a faire. Pour quoy Il manda tout hastivement son conseil : ses ducs, contes et capitaines, et leur remonstra l'estat de sa cité, priant a eulx que ilz le consillassent comment il se polroit ordonner pour le mieulx. Lesquelz, après moult d'altercations, eulrent advis sur ce et luy consillerent que ces nouvelles ne fussent point dittes ne semees parmy l'ost, mais fussent estroitement celees jusques a III jours et que le premier jour fesist assallir la cité des Belvaciniens a grant force et tresaignement. Et la seconde journee derequief le assallirent a plus grand forche que la premiere. Et se adont ilz voloient traitier et faire aulcune composition, Il fesist samblant de non y vouloir entendre, sy non malgre soy en refusant leurs offres pour non souffissans selonc leur meffait. Et se derequief ilz presentoient plus grans offres et ilz requierissent misericorde, Il les rechupt a merchy, et ensy le fist il faire. Car soudainement le roy Ursus fist crier parmy son ost que lendemain

au soleil levant tout homme fuist prest et armé ossy disposé pour envair et assallir [fol.81v<sup>a</sup>] de tous sens la cité. Et fist faire commandement aux Albaniens que ilz commençassent l'assault et que ilz fuissent les premiers aux murs. Vint lendemain au mattin a l'eure de leur ordonnance que lez Albaniens et Belgiens vinrent en tresgrand multitude tresaignement pour la cité assallir en une des parties. Lesquelz par force remplirent sy lez fosses, la ou il avoit ung paul de yauwe qui venoit d'une petite riviere qui la passe, de terre, de faghos, de vignes, de feurre, de fain et de toutes manieres de choses que trouver y pooient. Par ou ilz approcherent tellement que ilz vinrent jusques aux murs. Et quant il furent jusques la, ilz les commencherent a despeschier et deffaire de pikcs, de hauwiaux, de martiaux et d'autres instrumens que il avoient portet avecq eulx. La avoient eschielles par lesquelles ilz montoient jusques au cretiaux dont ilz descendoient souvent sans compter lez escaillons. Car ceulx de la cité qui tresbien regardoient leur appareil, leur lanchoient dez pierres et gros calliaux dont il leur espautoient testes et cervelles et les faisoient tresbuchier l'un sur [fol.81v<sup>b</sup>] l'autre en rompant bras, gambes et tout le corps. Et tant firent ceux de la cité que par vive force et par leur vaillandise ilz les rebouterent hors des murs et des fosses, et la soustinrent les Belgiens, tresdur fais car il en y ot tant de mors et de affolles et destains en la presse que sans nombre. La cause pour quoy, pour ce que cest assault sy dura toute jour juques a la nuit que ceulx de Belges et Albaniens se retrairent a leurs logis. Mais en celle nuit, lez citoyens reparerent et reordonnerent tresbien leurz fosses et leurs murs. tant que a paines sambloit il a lendemain que ilz n'y eussent eu nul dammage. Quant ce vint lendemain au point du jour, le roy Ursus envoya nouvelles gens fors, hardis et tresbien amanieres de telle chose, ens ou meisme lieu la ou le jour devant l'assault avoit esté. Et sy en envoya ossy otant encore en une aultre partie a l'opposite de ce dit lieu. Et la en ces deux plaches et lieux le fist il tresdurement assallir vighoreusement et tresgrande puissanche. et se a tresgrand puissance ilz assalloient ossy a tresgrand forche se deffendoient les citoyens par dedens la cité. [fol.82r<sup>a</sup>] et si tresvaillamment que Ilz en tuerent et getterent de mors et de navres dedans leurs fosses sans nombre et sans comparaison. Nientmoins les Belgiens se renouveloient de gens frès et nouveiaux de heure en heure qui moult fort travilloient les Belvaciniens. et tant que envers l'eure de midi Ilz estoient sy adis et sy lasses que plus ne pooient. Et pour ce, envers l'eure de nonne, Ilz firent signe que ilz voloient parlementer et commencherent a prier que ilz peuysent avoir audience devers le roy Ursus. Le roy, ce perchevans, fist retraire tous ses gens

d'armes assaillans jusquez a ce que il les aroit oÿs. Et tantost, les Belvaciniens envoyerent leurs messages. Lesquelz offrirent de obeir au souverain prestre de Belge et aux dieux de la cité et payer les tribus que ilz avoient anchienement acoustume de payer et, en oultre, ilz promirent a payer au deseure de ce tous les ans C buefs et M tonneaulx de vin et V cens d'oile. Par condition telle que le roy et ses gens laisseroient la cité et se dessiegeroient, et ains que ilz se departissent Ils leur parmettereoient de les laisser user [fol.82r°b] paisiblement et demourer en leurs anchiennes coustumes. Sur la quelle offre le roy prist conseil a ses hommes et puis leur fist respondre que il ne partiroit point du siege se la cité totalement ne se rendoit au roy comme a leur prince souverain des prestres et aveucq ce quadruplassent, c'est a dire que il paieroient IIII fois autant que il avoient offert. La quelle chose publiié a ceulx de la cité, comme ceulx qui doubtoient que perilz ne leur advenist, tresenvis l'acorderent et ottrierent au roy Ursus toutte sa demande et prestement la paix fu conclute et publiié partout. Et le roy entra paisiblement a tout X<sup>M</sup> combatans en la cité de tous ses plus vaillans hommes. La ou il fu rechupt honnourablement et ou il rechupt les sermens de ceulx de la cité. Après la quelle chose il conferma l'acord et puis luy furent la fais et presentés pluseurs biaux dons et tresriches presens lesquelz il rechupt moult joieusement et ossy pareillement il en donna asses. Et puis en ycelle propre journee quant ce vint au nuit, le dit roy Ursus a tout ses gens d'armes retourna a ses tentes. [fol.82v°a]

### **Comment le roy Ursus extirpa et esracha ou destruit la rachine dez souverains prestres de Belges et comment il destruit la cité. IX capitle.**

**Q**uant che vint lendemain a mattin, le roy fist publiier en l'ost les nouvelles, que il avoit rechupt de ceulx de Belges. Sy que après ces nouvelles, ilz se mirent sans plus attendre au retour et a tresgrant haste pour souscourir leur cité. Et tant cheminerent que au V<sup>e</sup> jour, il aprocherent de sy près la cité devant laquelle estoient leurs anemis que il furent a V lieuwes près. Et la leur fu dit et nonchiet que, ce meisme jour, devoit avoir bataille entre ceulx de la cité de Belges et des aultres cités voisines contre les Germaniens, qui avoient desja ars une grant partie du pays, pour quoy le roy Ursus et ses gens se mirent a la voie a grant haste. Sy alerent tant que ilz trouverent la bataille finee et lez Germaniens, qui avoient eu la victore, ja passéz oultre la riviere de Sambre, et trouverent les Belgiens mors et gisans ou camp ou la bataille avoit esté, qui estoient en nombre plus de XXV M tant seulement de la cité et des cités voisines. Et sy avoit il [fol.82v°b] ossy bien XV M Germaniens mors aveuc. Or, avoient les Germaniens pluseurs prisonniers de la cité de

Belges, entre lesquelz ilz avoient le souverain prince des prestres qui encore estoit enfant que lez Belgiens avoient portet a la bataille pour mieulx encoragier leur gens. Pour le prinse du quel toute la cité estoit en sy grant lamentation, desolation et pleurs, que ilz ne se savoient comment contenir. Le roy Ursus trouvens et veans ceste dure pestilence et ses hommes de sa cité ensy mors, fu moult dolans plus que onque mais n'avoit esté. Nientmains, il se mist a poursieuwir au plus hastivement que il puet ses anemis, c'est a entendre les Germanienz, et tant les sieuwy que il les ataint et trouva que ilz s'estoient desarmes et ne doubtoient point que nulz lez deust poursieuwir. Ains repositoient a leur aise en ung lieu que on nomme Belgorum Mons, c'est a dire en franchois, Bellainmont. Et la, prestement, se bouta tresefforchiement en eulx dont la desongne ala tellement que les Germaniens en perdirent plus de XXX M hommes d'armes, qui la furent mors et ochis en bien paul de heure. Nientmains, demourerent [fol.83r<sup>a</sup>] il encore plus de II<sup>c</sup> et LX M hommes d'armes combatans et hardis, tous bien disposes a bataille souffrir et porter. Lesquelz lendemain tout a mattin s'estoient mis et recoellies en tresbelle ordonnance et ja tous prests pour rechevvoir le roy Ursus et tous ses aydans. Et Ursus, qui pareillement moult aigres estoit, se dispoit de tout son pooir de ses eschielles ordonner et mettre sez gens en conroy pour les assallir et envair car aultre chose tant ne desiroit que de trouver ses anemis. Et ja estoient les batailles sy aprochies l'une l'autre que il n'y avoit aultre chose fors que ferir ens. Quant IIII archeprestres ariverent en l'ost et s'en vinrent hastivement devers le roi Ursus en ly disant en telle manière : « Vive le roy perdurablement. Nous venons par devers toy, sire, pour savoir quel different il y a entre toy et ces Germaniens qui sont noz freres. Et puis après nous irons par devers eulx, car Il est tresexpedient, ainchois que vous assambles les uns as aultrez, de savoir se ilz se veullent rebeller contre toy et contre la cité ou contredire aux anciennes lois, et ossy se il ont point en volenté et pourpos de nous a rendre [fol.83r<sup>b</sup>] le souverain prinche des prestres. Se ilz respondent que ilz veullent rebeller et contredire aux dieux, a toy et a la cité et aux anciennes lois et non rendre le prince des prestres, Fais et acheve ce que tu as en volenté de faire, cest de eulx subjuguier par bataille. Et se ilz veullent obeir et rendre le prinche, demourons nous et eulx en bonne paix et amour fraternelle selonc lez anciens usages. C'est la cause pour quoy nous venons devers toy en toy consillant que ensy le faches. »

Adont responsit le roy Ursus a eulx et leur dit ensy : « Mes treschiers amis, vostre volenté soit faite. Je suy contens que vous ales devers eulx et fachies leur volenté et je attenderay

vostre responce.» Atant se partirent les arche prestres et en allerent devers lez Germaniens auxquelz ilz offrirent paix et fraternelle dilection ou cas que ilz volroient obeir comme dit est. Requerans a eulx, pour esquieuwer le effusion du sang humain, que selonc les anchiennes coustumes ilz volsissent user et faire. Après lesquelles et pluseures aultres remonstrances, ilz respondirent aux devantdis arche prestres ensy. « Nous volons demourer soubz la puissance et gouvernement du souverain prince [fol.83v<sup>a</sup>] des prestres, obeir aux dieux, faire les sacrefices acoustumés, et entretenir les anchiennes lois acoustumees comme nos anchiens prestres ont fait, et non aultrement. Car nous n'avons point sceu ne veu en ceste secte ne en cest empire que il y ait eu jusques au jour duy roy. Et pour ce, a vostre roy Ursus comme a roy, nous ne obeirons point, mais volentiers y obeirons comme au vice gerent c'est a dire lieutenant du prince, que nous avons par devers nous. Et ce tant seullement jusques a tant que il sera hors de jonesse et que il ara son eage pour regner et non plus avant ne obeirons a ly. »

#### **De la maulvaise et perverse traïson du roy Ursus. X<sup>e</sup> capitle.**

**T**andis que ces arche prestres traitoient pour trouver concorde et paix entre les parties, le roy Ursus, par le maulvais conseil des Albaniens, prist tous les Albaniens et aulcuns Belgiens bien sur le nombre de XL M, a tout lesquelz soudainement il se bouta dedens lez Germaniens, sans ce que ilz en seuyssent rien, et commencherent a ferir et a ochire, tant que ilz firent une trescruelle et piteuse occision en la quelle fu ochis le josne prince des prestres, [fol.83v<sup>b</sup>] qui estoit prisonnier, comme dit est, et avecq ly tous les arche prestres, qui de la paix devanditte traitoient. Et des Germaniens y ot mors sur la place plus de IIII<sup>XX</sup> M hommes et de Belgiens et d'Albains plus de XX<sup>M</sup>. Et la fu terminee et mise a fin la tresnoble lignie des souverains princes des prestres de Belges par le pourcas du roy Ursus et le consel dez Albaniens. Après ceste desconfiture, une partie de ceulx de Belges et des aultres cités qui estoient avec le roy Ursus s'en allerent chascun en leurs cités. Lesquelz raporterent a leurs citoyens comment le roy Ursus avoit ouvret a l'encontre des Germaniens et comment le prinche souverain y avoit esté ochis confusiblement et lez arche prestres avecq pluseurs citoyens et tout par le coupe du roy et dez Albaniens. Des quelles nouvelles le commun fu ensy que hors du sens, et lors qui mieulx s'en commencerent a yssir de la cité et courir par focs comme brebis sans ordonnance, mais qui plus tost couroit c'estoit le mieulx prisies. Et ensy s'en aloient sour intention de ochire Ursus le roy et tous ses Albaniens. De laquelle yssue le roy Ursus fu

prestement [fol.84r<sup>a</sup>] avertis. Sy recoella ses gens ensy et au mieulx que il puet et se mist en ung certain lieu pour attendre ces gens, lesquelz, comme dit est, s'en venoient a desroy et sans quelque ordonnance de bataille. Et pour ce, a mesure que ilz venoient, le roy Ursus leur couroit sus qui tantost les mettoit a mort. Et tant en vint, comme dist l'istore, que il en tua en ung jour plus de LXX M qui tous estoient de la cité de Belges, sy en eult la victore par celle manière. Quant ce vint a lendemain il fist assamblar lez corpz et lez fist mettre et ensevelir sus ung mont asses près de la riviere de Sambre. Le quel mont il ordonna estre appelés de ce jour en avant en memore des citoyens de Belges ochis sus la place devant ditte, Mons Belgorun qui maintenant se nomme par les habitans et gens du pays en nostre langage Beellainmont. Ces piteuses nouvellez de la ditte occision seuwes et ouyès en la cité, le residu des citoyens furent moult espoentés. Sy cloyrent leurs portes que onques n'avoient fait. Car comme dient lez histores, a che jour ne lez avoient encore clos pour nulle adversité que ilz eussent eu. La quelle chose seut prestement [fol.84r<sup>b</sup>] le roy Ursus. Et pour che, il fist devers le residu traitier dez Germaniens pour avoir paix et aliance a eulx. Sy se porta tellement le dit traitiet que ilz furent tous d'acort de aidier le roy Ursus a subjuguier la cité de Belges par le moyen de aulcunes conditions, que il leur promist. La quelle aliance faite et encouvenanchié, Ilz se joindirent ensamble et ordonnerent leurs batailles. Sy s'en vinrent prestement assieger et envair la cité, la ou il furent grant tanzp devant. Et tant que au IIII<sup>e</sup> mois du siege, le roy Ursus envoya priveement ses messages a aulcuns ses bienveullans et complices, que il avoit en la cité, et leur manda que ilz trouvassent manière par toutes les voyes que ilz polroient, fuist par traïson ou aultrement, de mettre et espandre sedition ou division entre le peuple dicelle. Et fesissent tant que en ung certain jour ilz meissent et boutassent le feu par nuit quant chascun seroit retraits et acoisiet en son domicile, en divers lieux de la cité. A celle fin que quant il parcheveroit le feu adont feroit il assallir la cité, pour tant que le peuple seroit en telle doubte [fol.84v<sup>a</sup>] que Ilz n'aroient nulle volenté de eulx deffendre. En oultre, il leur manda et pria, c'est assavoir a tous ses complices demourans en la cité, que, a celle heure, ilz s'assamblassent en ung certain lieu et quant ilz orroient que le roy assaulroit la ville que prestement ilz envaïssent et courussent sus a tous ceulx qui se monsteroient ses adversaires et rebelles a sa volenté. Et par ensy, il enterroit en la cité. La quelle chose fu ensy consummee et faite. Car a ung certain jour le roy Ursus avec les Germaniens et toute la puissance des cités et des villes voisines assallirent la cité quant ilz perchurent que les feux estoient en divers lieux. Et la furent les grans palaix des ducs et des contez ars et confondus, et les complices

du roy, qui s'estoient tous ensamble assamblés, ochioient le peuple tout partout la il le trouvoient. Et avecq ce, tous ceulx que par especial il trouvoient et savoient du sang et de la lignie dez prestres avecq leurs bienvoeillans et ossy tous ceulx qui soustenoient les lois et ordonnanches de la cité, toutes telz gens estoient ochis et mors inhumainement sans en [fol.84v°b] prendre quelque pité et se n'estoit lieu la ou ilz peussent ne seussent courir ne retraire pour avoir quelconque tuition ne seurté. En telle manière fu la cité prise et subjuguie du roy Ursus. Le quel quant il eult tout destruit ses adversaires, il ordonna et fist toutes telles lois que bon luy sambla. Et le residu du peuple ploura par pluseurs ans depuis la ruine de la cité et la noblesse dont elle estoit anoblie, ainsi morte et destruite piteusement. En ceste partie dist l'acteur que ens es tampz de ce roy Ursus, pluseurz regnes de grand renommee prinrent leurs commencemens et pluseurs prinrent leurs definemens. Et pour ce il en veult ung pau touchier de aulcuns et meisment des plus nobles, dont il a lut en aulcunez solempneles histores.

**S'ensieult du commencement du regne de Macedonne, dient lez croniques. XI<sup>e</sup> capitle.**

Le regne de Macedonne commença, c'est a dire prinst son commencement, ou XIII<sup>e</sup> an du regne du roy Ozias roy de Judee qui fu en l'an VII<sup>e</sup> du regne de Arbacus roy de Mede. Ou lequel regne de Macedonne regna premier Caramus XXVIII ans, le second fu nommes [fol.85r°a] Cinus qui regna XII ans, le tierch fu Dummas qui regna XXXVIII ans Le quart fu Perdicas qui regna LI ans. le quint fu Argeus qui regna XXXVIII ans. le VI<sup>e</sup> fu Philippe qui regna XXXVIII ans. le VII<sup>e</sup> Acorpas qui regna XXVI ans. le VIII<sup>e</sup> Alteras qui regna XXIX ans. le IX<sup>e</sup> Amentas qui regna L ans. le X<sup>e</sup> Alixandre qui regna XLIII ans le XI<sup>e</sup> Perdicas qui regna XXVIII ans. le XII<sup>e</sup> Archelaus qui regna XXIII ans. le XIII<sup>e</sup> Orestes qui regna III ans. le XIII<sup>e</sup> Archelaus qui regna III ans. le XV<sup>e</sup> Anuntas regna ung an. le XVI<sup>e</sup> Pausanias qui regna ung an. le XVII<sup>e</sup> Anuntas qui regna VI ans. le XVIII<sup>e</sup> Algeus qui regna II ans. le XIX<sup>e</sup> Anuntas qui regna XVIII ans. le XX<sup>e</sup> Alixandre qui regna ung an le XXI<sup>e</sup> Ptholomeus qui regna III ans et fu appellees par sour nom Alories. le XXII<sup>e</sup> Perdicas qui regna VI ans. le XXIII<sup>e</sup> Philippe qui regna XXVI ans. le XXIII<sup>e</sup> Alixandre le grant. fil de cest Philippe qui regna XII ans et VI mois. Après le quel terme il morut en Babilonne ou tampz de son eage XXXII<sup>e</sup> an. Et adont fu transporté et divisé le regne de [fol.85r°b] Macedonne en le main de pluseurs Et de cestuy regne se commença le regne de Alixandrie le quel est ou realme d'Egipte. Et non mie granment après, se commença ossy le regne de Asie et de Sirie. Or, en Macedonne,

regna après Alixandre Philippeus qui fu appelez Audens et estoit frere Alixandre, le quel regna VII ans. En après Cassauder qui regna XIX ans, puis Antigonus et Cassander ensamble qui tous deux furent filz Cassander et regnerent IIII ans. Puis après Demetrius qui regna VI ans, en après Pirous qui regna VII mois. depuis Lismacus qui regna VI ans. depuis Geramus qui fu sournommes Ptholomeus qui regna IX mois. après Meleargus le quel regna II mois. Après Antipater qui regna XLV jours. et depuis Soscenes le quel regna deux ans puis Antigonus Gonathas qui regna XXVI ans. puis Demetrius le quel regna X ans. Après Antigonus qui regna. XV ans. puis Phlippe qui regna XLVII ans. depuis Verses qui regna IX ans. desoubz le quel Verses le regne de Macedonne defalli et prinst son definement. [fol.85v°a]

### **S'ensieult de Zacharie qui fu roy d'Israel. dist l'acteur. XII<sup>e</sup> capitle.**

**A**u tamps que Ozias regnoit en Judee, regna sus le peuple de Israel après la mort de Jheroboam, Zacharie son fil et regna VI mois tant seullement. Car ung appelle Sellum, fil de Jabes, l'ochist pour le cause de ce que il faisoit lez pechies que ses anchiens soloient faire, publiquement et se mist ou regne de Israel pour et ou nom du dit Zacharie. Et par ensy fu le regne de Israel transporté de la maison Jheu en la quarte generation selonc la parole de nostre seigneur, mais le dit Sellum ne regna que ung mois ; car ung appellés Manahen, a le ayde de ung nommés Tersa, le ochist et regna en son lieu en la terre de Samarie X ans. On troeve ens es croniques que en ches tamps ychy finerent lez regnes des Corinthiens et des Lacedemoniens et le regne de Lyde prinst son commencement c'est assavoir ou XLVIII<sup>e</sup> an du regne du roy Ozias roy de Judee. Le quel regne de Lyde en la parfin fu destruit et degasté par Cyrus qui fu roy de Perse après ce que il avoit duret par le terme de II<sup>c</sup> et XXX ans. [fol.85v°b]

### **Du commencement des olimpiadez et pour quoy elles furent establies dient lez croniques XIII<sup>e</sup> capitle.**

**S**elonc che que on troeve ens es histories anchiennez, pluseures nations et regnes par espacial, les Grigois, les Belgiens, lez Latins, les Bretons et les Gaudiens comptoient et faisoient leurs computations par la destruction de Troies, c'est a dire que ilz prenoient leurs termes la en escripsant et memoriant leurs lettres come nous chrestiens faisons a present a le incarnation de nostre seigneur Jhesus Crist. Et ceste ordonnance mirent sus les Gregois a cause de la noble victore que ilz eurent en le execution dicelle noble cité,

dont advint que, après la destrucion de Troies justement IIII<sup>c</sup> et L ans, tous lez barons de Gresce s'assamblèrent en la cité de Elide pour faire une tres somptueuse feste a leur dieu Jupiter, en memore des noblez conquestes que ilz avoient par chy-devant euwes et faites en pluseurs lieux et sus pluseurs nations et choses moult estranges. Et premierement, en la ramenbranche de ce tant fort Hercules gregois, qui desconfi ung monstre sus le mont de olimpi. [fol.86r<sup>o</sup>a] Pour laquelle desconfiture il le dit Hercules avoit sus la ditte montaigne ordonné unes luites ou ung tournoy. De la quelle matere parle ung acteur qui est nommés Theodolus. La ou il dist : Excedit laudes hominum qui primus agonez Instituit fieri sub vertice montis olimpi. etc. Secondement en la memore de la conquete que fist Jason le Grigois en la toison d'or sus le roy Octes. Tierchement de le conquete de la noble cité de Troie par deux fois, comme il est escript ou livre qui traite de l'istore et de pluseurs aultrez conquestes que je laisse pour cause de briefté. Laquelle feste yceulx Grigois firent et ordonnerent par ceste manière. Premierement, ilz ordonnerent que elle seroit nommee olimpiade qui vault autant a dire que luite. Secondement que une olimpiade duroit III ans, c'est a dire que la feste ne se feroit que de V ans en V ans, et que il y aroit III ans franckement entre une feste et l'aultre, c'est a dire entre l'une olimpiade et l'aultre. Et ce firent ilz pour les grans et somptueux despens que il couvenoit faire en la solempnité devanditte qui estoient trescoustablez. [fol.86r<sup>o</sup>b] Tierchement que en ceste solempnité seroient II barons du regne de Gresce mis en ung camp ly ung contre l'aultre par maniere de fait d'armes et la se devoient combattre l'un a l'aultre tant que l'un estoit mis au desoubz. Le quel mis au desoubz avoit a tousjours mais reproche et le vainqueur estoit prestement couronnés de couronne de laurier et remenés a tresgrant triumphe et honneur a son hostel. Et la lui estoit acordés ung don tel que il lui plaisoit a demander au roy ou au prinche de tout le regne de Gresce.

Pour la grandeur de la quelle feste pluseurs historieux et clers commencherent en laissant la destruction de Troies ou le commencement du monde a faire leurs compez et descriptions par ces olimpiades. Et de ceste olimpiade parle maistre Nicole de Lire en la nativité nostre seigneur Jhesus Crist. Item Lucius Tongrensis dist que ceste olimpiade fu commenchie et establee ou second an du regne Eschili roy d'Athenes qui fu après la destruction de Troie come dit est IIII<sup>c</sup> et L ans. Et de ceste olimpiade parle Eusebe en ses croniques et dist que la premiere olimpiade fu [fol.86v<sup>o</sup>a] constituee ou tampz que dit est.

En la quelle premiere olimpiade fu victorien ung appellez Chorebus. Et de ce parle Affricanus ung historieur le quel afferme que ce fu ou tamps que Joathan regnoit en Judee, la ou il dist que Theglat Phalazar roy des Assiriens ou premier an de la premiere olimpiade transporta la plus grant partie du peuple de Judee ens es Assiriens et dist que cely qui trouva et mist sus ceste olimpiade et qui premiers en donna le conseil, fu nommes Infitus et fu fil Fraximond, fil Aemond. Or doit on savoir que entre nous chrestiens nous mettons la premiere olimpiade ou tamps de Joatam comme dit est. et se comptera nostre histore de ce jour en avant pour la plus grant partie par ces olimpiadez. En cest an regnoit ou regne de Israel le XVII<sup>e</sup> roy nommes Phateas le quel regna XX ans et ou regne de Judee regnoit Ozias en l'an L<sup>e</sup> de son regne. Et cest an pour lui regna Joatan son fil.

#### **De la venue et de la naissance Remus et Romulus dist Helinandus. XIII<sup>e</sup> capitle.**

**L**e XV<sup>e</sup> roy des Latins fu appellez Amulius, lequel fu fil de Procas et regna XLIII ans. [fol.86v°b] Cestuy Amulius escacha sen frere hors de la dignité du regne, le quel frere estoit le aisnet, comme dist Helinand ung historieur, et avoit le dit frere une fille qui s'appeloit Ylie et de ceste Ylie vinrent et yssirent ces deux freres germains tout a une portee Remus et Romulus. Les quelz ochirent puis leur grant oncle, c'est assavoir Amulius, et remirent leur tasyon en son regne. Et de che parle Justinus en son XLIII<sup>e</sup> livre, la ou il dist que Remus et Romulus furent engendrés du dieu Mars et de Ylie. Et la cause pour quoy il dist du dieu Mars c'est pour ce que ilz furent toudis grans batilleurs. Et de eulx troeuve on asses en es histores romaines. Albericus dist en sa poetrie que Remus et Romulus sont fains estre filz de Mars, pour ce que ce furent II batilleurs, ilz furent engendrés ou tamps du roy Ozias le quel fu roy de Juda. Ens ou quel an fu la premiere olimpiade constituee et ordonnee, Remus fu chis qui fonda la cité de Rains en Franche, et Romulus fu fondateur de la cité de Romme par la quelle cité sy furent despuis et sont encore au jour duy les Latins appellés Rommains. [fol.87r°a]

#### **De Joatham roy de Juda. XV<sup>e</sup> capitle.**

**A**près la mort de Ozias roy de Judee Joatam, son fil, fu eslut et enoint a roy en l'an du quatre eage IIII<sup>c</sup> et III, de la creation du monde III<sup>M</sup> cent IIII<sup>xx</sup> et XI et regna XVI ans. Il fist du bien asses comme dient lez histores, car il edifia une porte du temple, la quelle s'appeloit speciosa pour la grandeur et biaulté d'elle et ceste porte ne volrent point destruire les Caldienz quand ilz destruisirent la cité. Et dist Comestor que Joatam vainqui

en bataille les Amonitez tellement que il leur fist paiier annuel tribu, c'est a dire tous les ans. Le quel tribu estoit cent talens d'argent, X<sup>M</sup> mesures de fourment et otant de orge et estoit ceste mesure nommee choros. En ces jours la, Rasin le roy de Sirie et Phateas le roy de Israel commencherent a infester et guerrier le regne de Judee. Desoubz cestuy Joatam roy de Judee, Naum, de la lignie Symeon, prophetiza a l'encontre de Ninivee. Item ou tampz de cestuy Joatam, Ysaie le prophete vit la maison seant sus le treshault siege ou le seraphin estoit qui ly nettia sa levre. Et en ce tampz, sy commencherent a [fol.87r°b] prohetizier Micheas, Ozee et Joel. Ens es jours de Phateas roy de Israel regnoit Theglat Phalazar le roy d'Assur. Le quel guerria les enfans de Israel tellement que il leur wasta toute la region oultre le fleuve Jourdain, la ou il emmena et mist en caitivison II lignies et demie des enfans d'Israel. Il wasta ossy toute Galilee de la lignie Zabulon et de la lignie Neptalim, dont il transporta grant fuison du peuple ens es Assiriens aveucq ly, qui peussent bien estre comparés a une demy lignie. Et pour ce, a on souvent trouvet par escript que il mena et mist en caitivison III lignies d'Israel. Et ce fu le commencement de la caitivison des X lignies.

**Comment le roy Ursus volt transporter le monarcie et domination de la cité de Belges en la cité de Treveres dist l'acteur. XVI<sup>e</sup> capitle.**

**E**n ces tamps, Lucius de Tongre, du quel est ceste presente histore tissue, commença a compter ses ans par les olimpiades comme il appert par ses escripiz, la ou il dist que le roy Ursus eult la seignourie et domination de la cité et du regne de Belges environ du tampz de la constitution de la premiere olimpiade. Et ou III<sup>e</sup> [fol.87v°a] an de celle premiere olimpiade, il subjuga cruellement la ditte cité de Belges a luy rebelle et par moyen des Germaniens aveucq lez quels il avoit fait aliance. Et s'ensieut le roy Ursus, veans la destruction de la cité, doubta que en tampz advenir les enfans de ceulx que il avoit ochis, dont il y avoit en nombre plus de II cens mille, ne le feissent morir pareillement. Et pour ce il se pourpensa et conclud en soy meisme de laisser la cité et translater le trosne de son realme et le siege royal a Treveres. La quelle chose il fist ou III<sup>e</sup> an de la quarte olimpiade. Et tout le gouvernement de la cité de Belges et de toutes les cités subjectes a ycelle il laissa et bailla a ses filz. Lesquelz il fist et ordonna ducs dicelles et s'en ala a Treveres ou il fu honnourablement rechups.

**S'ensieut de Achas, roy de Judee dist l'acteur. XVII<sup>e</sup> capitle.**

**A**près la mort de Joatam roy de Judee, Achas son fil fu eslut a roy pour et ou nom de son père en l'an du quart eage III<sup>c</sup> et XVIII et du monde III M II<sup>c</sup> ET VII et regna XVI ans. Cestuy Achas sieuwy la voie des rois d'Israel car ung de ses propres filz il consacra [fol.87v<sup>o</sup>b] a une ydole et le tira meismes ou feu de Thofet en la vallee de Beaumon dales Alchedemach. Et comme dist Josephus, la cité de Jherusalem fu assigié pour la premiere fois du roy Rasin de Sirie et du roy Phateas roy d'Israel. A l'encontre desquels se combati Achas, mais il fu vaincu et ung sien fil mort que s'appeloit Zacharie. Et ensy comme le dit Achas, fuist ung jour en son siege et il considerast la grand multitude de peuple que ces II rois avoient la auné et assamblé devant sa cité dont il avoit tresgrant doubte, vint devant ly le vaillant prophete Ysaie en ly reconfortant. Et la luy dist que il ne devoit point avoir paour de II queuewes de tisons fumans. Mais pour ce le dit Achas ne se reconforta point ne requist a nostre seigneur son ayde pour les paroles du saint prophete. Ains envoya il au roy des Assiriens en ly priant que a ce besoing il le volsist souscourir par condition telle que a tousjours mais il feroit son serf. Le quel roy des Assiriens, qui estoit nommes Teglat Phalazar, assambla tantost toute sa puissance a tout la quelle il entra en Sirie et le commença a infester et ardoir. [fol.88r<sup>o</sup>a] Prestement que le roy Rasin de Sirie sceut ce, il laissa le siege de Jherusalem et s'en rala en sa cité de Damas pour soy et sa cité garder. Mais pour ce, ne le laissa mie a tant Theglat Phalazar roy des Assiriens, ains le poursieuwy et assiega dedens Damas, la quelle après pluseurs grans et horribles assaulx fu prise et emportee de forche et entrèrent ens les Assiriens, sy ochirent le roy Rasin de Sirie et tous ses coadjuteurs. Et la plus grant partie du peuple de Damas fu menes en caitivison en la terre de Cirene qui est vers Ethiope. Quant le roy Acas vit que il estoit dessiegiés et que ses adversaires en estoient alés, car ossy bien s'en estoit alés le roy de Israel que le roy Rasin, il se parti de la cité de Jherusalem a tresbelle compagnie bien pourvus de moult riches dons et s'en vint a Damas. La ou il trouva le roy des Assirienz que il remerchia moult grandement en luy donnant ses dons et en luy promettant son service. Et comme il fuist venus en Damas, il vit ung autel a sacrefier. Du quel autel il envoya l'exemple a Urie le prestre de Jherusalem que pour en faire ung tel. Lequel autel fait comme Achas fust [fol.88r<sup>o</sup>b] retournés en Jherusalem, Il fist faire ses sacrefices sus cel noef autel et le autel d'arain transporta hors du temple en la partie de bise. Et de cel autel d'arain comme dient lez Hebrieuz fu fait celle tresrenommee orloge que on disoit l'orloge Achas, dont il est escript ou livre de Ysaie le prophete. Et commanda aux prestres que de ce jour en avant ilz fesissent leurs sacrefices sus le nouvel autel. Et sy rosta les lavoirs et le mer d'arain sur

le pavement, a celle fin que jamais nul n'en usast. Et toutes ches choses fist il faire pour faire plaisir au roy dez Assiriens.

### **De Ozia roy d'Israel et de la transmigration des VII lignies d'Israel. XVIII<sup>e</sup> capitle.**

**E**n XII<sup>e</sup> an du regne du roy Achas roy de Judee, regna Ozeas sus les enfans d'Israel IX ans et fist moult maulx et de pechies envers nostre seigneur, mais se ne fist il point tant de pechies que ses peres anchiens avoient fait, car il donna grasse aux enfans d'Israel, ceulx qui estoient subgies a ly, de trois fois l'an aller en Jherusalem. Le roy des Assiriens nommés Salmanazar vint a bataille contre ly, sy le desconfi et fist tributaire a ly. Mais Ozeas envoya au roy d'Egipe pour avoir [fol.88v<sup>o</sup>a] souscours, la quelle chose vint a la cognissance du dit Salmanazar. Si le prist et emmena prisonnier et VII des lignies de Israel aveucq ly que il enmena en caitivison et leur rosta la terre que dieux leur avoit donnee. Et ce leur advint par leurs pechies et pour ce que ilz ne tinrent point bien lez commandemens de dieu. Sy furent menés en la terre des Assiriens emprès le fleuve de Gosa, oultre les mons de Mede et de Perse. Derequief le roy des Assiriens amena de diverses regions des ahanniers, aulcun paul en la terre dont il avoit osté ses lignies d'Israel mais depuis le peupla toute ung nommés Assaradoch, et furent ces ahanniers ou habitans nommés Cuteiens a cause de une region de Perse nommé Cuthe. Mais lez Gregois les appelloient Samaritains et les Hebrieux lez nommoient Jacobites, qui vault otant a dire que subplanteurs pour ce que ilz avoient supplanté les enfans d'Israel de leur terre. Nostre seigneur envoya en celle terre lyons qui devorerent pluseurs de ces ahanniers et habitans. Sy fu tantost nonchiet a Salmanazar le roy et ly fu dit que c'estoit pour che que ilz ne cognissoient point les [fol.88v<sup>o</sup>b] choses legitimes de son dieu. Sy y envoya prestement I des prestres d'Israel et la loy de Moyse escripte. Sy rechuprent circoncision et le choses legitimes du dieu d'Israel et laisserent l'adoration de leurs dieux.

### **Du commencement de la cité de Romme, dez croniques. XIX<sup>e</sup> capitle.**

**E**ns es tamps de Achas par les deux freres Jumiaux, c'est assavoir Remus et Romulus, fu la cité de Romme fondee en une place qui s'appeloit le Mont Palatin assez près de la riviere du Tibre. Et le III<sup>e</sup> an après la fondation dicelle, Remus fu ochis de ung duc nommés Fobion et estoit l'un des ducs Romulus frere au dit Remus. Et le ochist de une ratel pastoral c'estoit un baston qui avoit pluseurs dens. En yceste partie dist l'acteur que Titus Livius dist que comme Remus et Romulus fuissent freres jumiaux et de ung meisme eage, sy volrent il

savoir le quel de eulx deux comme le plus viel gouverneroit la ditte cité de Romme nouvellement fondee. Et ilz ordonnerent que ce seroit determiné par adevinemens. Et comme pour ce faire ilz fuissent par acord tous II avecq leurs amis I jour montes sus une montaigne qui [fol.89r°a] s'appeloit le mont Aventin, premierement s'apparurent a Remus XII vultoirs, et a Romulus XXIII, dont il mut une altercation entre eulx deux. Car Remus disoit que a luy devoit appartenir l'onneur pour ce que premiers s'estoient a ly apparus, et Romulus arbitroit au contraire disant que sen apparition estoit plus euvreuse pour ce quelle avoit estet double. Et tant monta le debat que enfin Remus en fu ochis. Et toutesfois la plus commune opinion est que Remus fu ochis pour ce que il avoit passet outre les murs de la cité, qui estoit contre les estatus dicelle. En ces tampz, comme dist nostre acteur, prophetizoit une sebillie qui fu nommee Erictea, de la quelle nous avons ung pau dessus parlet ou premier livre.

#### **De la perversité du roy Ursus qui fu roy des Belges. XX<sup>e</sup>. capitule.**

**O**u premier an de la quinte olimpiade, Ursus le roy de Belges assiegea la cité de Tongre, la quelle s'estoit rebellee contre ly pour ses enormes exces et maulx que il faisoit, sy les soubmist a sa volenté. Et en après pour pareilles causes et pour la meisme tyrannie de son corpz, les Agripiniens et [fol.89r°b] lez Straburgiens envayrent et commencherent a infester le pays dez Treveriens et bouterent les feux en divers lieux, et luy porterent et a sa cité de Treveres moult de dammages et avecq ce, il luy firent moult d'opprobres et de despis. Et samblablement pour sa maulvaise tyrannie, les Treveriens s'esleverent pluseurs fois contre ly, mais par fausses promesses et par doulceur et menchongneuses paroles il les appaisoit. Et dist Lucius que, le second an de le VII<sup>e</sup> olimpiade, Ursus le roy de Belges ja soit ce que il eust esté honnourablement rechupz des Treveriens. Nientmains ilz n'avoient point confidence en ly car ilz le reputoient pour traître. Toutesfois luy qui desiroit leur bienveillance, une fois assambla le peuple de la cité et devant tous il proposa une telle raison. « O vous trespuissans hommes de la cité de Treveres, qui de sang et de lignie estes les plus nobles, les plus anciens et les premiers en domination et en estre de toutes les cités et nations de France. Il est chose tresnotoire et partout bien sceuwe que lez josnes hommes doivent toudis estre subgiet et obedient aux proedommez [fol.89v°a] anciens par raison et a eulx se doivent humiliier et monstrier sujet a cause d'onneur et d'anchiennetet. Et ne doibt point estre nature contente mais ly doibt tourner a desplaisir et a horreur quant anciens hommes nobles de sang et de lignie et qui plus est de

meilleurs meurs sont soubmis et subges et mis au bas de josnes hommes, qui nullement ne lez vallent et qui sont mendres en toutes vertus. Est il sceu ne oÿ que une fille doive avoir domination sur sa mere, ne que elle le doive traitier sans ly faire telle reverence que il apertient a mere, ne ung servant ou l homme de meschant affaire doibt il estre au deseure de sen maistre ne dominer sur luy ? Certes nennil. Car raison et nature ne le poent longhement souffrir que pugnition honteuse ne s'en ensieuwe. Et ches choses vous disie par manière de similitude, et vechy pour quoy : vous savez que vostre tresnoble cité de Treveres est la plus anchienne, la premiere et la plus noble et a point la plus poissant de toutes aultres cités de Gaulle, pour la quelle cause elle doibt avoir la domination et seignourie et la prerogative a [fol.89v°b] deseure de toutes. Et me samble et ossy fait il droit que cest chose abhominable et desplaisans as dieux, a nature et a raison que elle, qui est mere par anchienetet la plus noble, soit tant amenrie et reboutee que d'estre en la subjection de sa fille ou de son subget mains puissans et mains noble. Pour quoy noblez et puissans hommes de Treveres pour ces choses remettre en droit rieule et ceste noble cité remettre en sa premiere domination. Se vostre leaulté et discret consentement se veult adherer ou adherdre et demourer aveucq moy et me voelliez tous promettre de bonne foy a moy aidier, consillier et favourisier, a furnir et a parachever mon entente que J'ay en mon coer enprise et conchupte. Je manderay prestement a tous nos subges, tant de la cité Belges comme aultres nations et cités, que, de ce jour en avant jusques en perpetuité, ilz transmettent et envoyent sans quelconque difficulté tous lez tribus tant des dieux comme aultres, a nostre cité de Treveres. Car ensy il nous plaist, et tous d'un voloir l'avons par telle manière ordonnet et deviset par nostre plus feal conseil [fol.90r°a] Et se faulte y a toutes les cités rebelles a nostre edit et ordonnance, nous les destruirons et abaterons jusques en terre. Et tous les hommes et toutez les femmes, qui a cest edit seront desobeissant et qui porront estre prins et tenus, seront come rebellans a nostre volenté escorchies tous vifs. Sy volons sur ce oÿr vostre responce et savoir vostre volenté. »

Adont ches Tresberiens, sans pleute attendre, tous d'un acord ly respodirent que cest edit leur estoit tresplaisant a tous et que hardiement il entrepresist a che parachever et ilz luy aideroient de toute leur puissance et du tout en tout demourroient aveucq luy de corpz et d'avoir.

**De la constance dez femmes de la cité de Belges et comment elles ochirent le roy Ursus. XXI<sup>e</sup> capitle.**

Cest edit et ordonnance fu faite, ordonnee et envoye par toutes les cités et nations au roy subgettes, et par especial en la noble cité de Belges et aux villes et castiaux de son obeissance, la ou elle fu publiee par la manière ditte. C'estoit que de la, en avant, ilz seroient subges et tributaires a perpetuité a la cité de Treveres et sur paine d'estre escorchies qui a ce contrediroit. Le quel mandement [fol.90r°b] et publiement fu tresdesplaisans a plusieurs de la cité et dez cités voisines, lesquels en tinrent plusieurs consaulx ensamble. Tant que en la fin ilz respondirent que ja soit ce que la cité de Belges soit pour che tanz degettee et eslongie de la grasse et amour du roy. Toutesfois ilz le tenoient et confessoient estre leur damme et cité metropolitaine de tout le realme de Belges. Et pourtant se la ditte cité voloit le edit rechepvoir et obeir selonc le teneur du mandement du roy, ilz estoient prests de faire avecq eulx pareille obeissance et en tous cas le ensieuwroient. Quant ce vint le jour que la ditte ordonnance et edit deubt estre publié en la cité de Belges, lez messages du roy a tout le mandement vinrent en la grant plache devant le grant estatue de Beelis et la, haultement et publiquement, devant tout le peuple, publierent le edit et mandement du roy. Dont sourdit soudainement une clameur tresgrand et grans cris et grands pleurs entre les populaires et principalement entre lez femmes qui a celle cause sambloient estre hors du sens et furieuses ou foursenees de la grant douleur que elles avoient. Et tant [fol.90v°a] que soudainement et impetueusement a grant effort et par grant ire, elles assalirent cely qui publioit le dit edit et mandement, et avecq IIII ducs, qui filz estoient du roy Ursus, qui assistoient le dit crieur, tellement que elles les despechierent et deschirerent aux dens et aux ongles en cent mille pieches. Et non mie seulement ces V mais ossy tous ceulx qui estoient de leur compaignie. Et puis prestement, sans riens attendre, s'encoururent par tous les lieux de la cité et tous lez hommes et lez femmes de quelque eage ou estat que ilz fuissent que elles sentoient et cognissoient estre favorables a roy Ursus et a son party, elles estrangloient et tuoient sans en avoir quelconque pité ou misericorde. A lendemain, les nobles hommes et les populaires de la cité s'assamblèrent en la place devant le temple de Bachus et la demanderent les uns aux aultres quelle chose estoit bon a faire sur ce que avenut estoit et que ilz avoient oÿ ne qui ilz polroient prendre ou eslire pour avoir le gouvernement de la cité pour eulx conduire et deffendre a l'encontre du roy Ursus et de ses [fol.90v°b] aliies, qui leur voloit oster leurs franchises et les mettre en subjection et servitude perpetuelle contre l'onneur et reverence des dieux et de la noble cité de Belges, la quelle chose leur seroit en perpetuelle reproce de eulx et de leur lignie. Et moult de choses y ot parlet et

respondut, mais ilz ne polrent trouver homme asses souffissant pour cest affaire a entreprendre et mener a effect. Et la cause estoit pour che que c'estoient en la plus grant partie toutes josnes gens qui tous estoient cremeteux et n'estoient point fais ne duis de porter des armes et sans quelque conseil. Lez femmes dessusdites qui ossy se estoient rassamblees en la grant place devant le temple de Beelis veans et oans que, par couardise, cez hommes n'osoient entreprendre le fais et que de par eulx elles n'aroient point de quief ne deffendeur. Comme femmes sottes et dervees escourcherent leurs vestures par derierre jusques au nut en muchant les secretes parties et le monstrerent ensy aux hommez dont ilz furent sy treshonteux et confus que prestement ilz se departirent tous et allerent de la plache. [fol.91r°a] Tantost et incontinent toutez les femmes vesves de la cité et pluseurs mariees aveucq elles, se misent ensamble et eulrent conseil pour savoir que seroit bon a faire sur che qui estoit advenut. Et tant se consillerent ensamble et tellement que d'un commun acord elles eslurent une vierge et pucelle nommee Urse, jadis fille Herisbrandus prince des prestres en son tampz, roynne de la cité de Belges. Et ossy il n'avoit seulement en la cité aultrez hommes demoures que aucuns prestres et cultivateurs des dieux et des lois les anchiens gouverneurs aveucq aucun pau d'enfans, filz de ceulx qui par avant avoient esté tués par le roy Ursus. Après ceste election, la roynne Urse fist convoquier et asssembler toutez les femmes de la cité depuis XX ans jusques a XLV ans. Et tant que elle en trouva de fortes, legieres et propices aux armes, sans y comprendre les foibles femmes, les enchaintes et lez malades, Jusques au nombre de II<sup>c</sup> M ou plus. Lesquellez, toutez d'une volenté et d'un corage, jurerent par leurs dieux que, aveucq et en la compaignie de leur roynne Urse, elles soustenroient et aideroient a soustenir leur cité en ses franchises [fol.91r°b] et libertés a l'encontre du roy Ursus et de ses Treveriens, et y exposeroient leurs corpz jusques a la mort.

### **Du realme et de la seignourie Urse la roynne de Belges. XXII<sup>e</sup> capitle.**

**L**a roynne Urse considerans la grasce que les dieux ly faisoient de l'avoir remise et colloque en son hiretaige, premierement et avant toutez oevres, elle se disposa a faire sacrefices agreablez et acceptables aux dieux pour par eulx estre conduite et gardee en trestous ses affaires et besongnes touchans le gouvernement du roialme de Belgez. Et principalement, elle fist tressolempnelz sacrefices a leur trespuissant dieu Mars et a la deesse Venus, et leur offri tresdevotement son sacrefice. Ou quel sacrefice furent sacrefiees cent noblez vierges qui de leur propre volenté firent de leurs corpz sacrefices

as dieux pour leur ire apaisier et pour impetrer leur ayde, et ossy pour avoir leur conseil et responce sur ce que la roynne et ses conseillieres avoient a faire. Et tant devotement s'acquita la ditte Urse que elle deservi a avoir et oÿr telle responce que ce quelle avoit commenciet, elle parfesist et que elle subjugueroit Ursus [fol.91v<sup>a</sup>] et sa principaulté. Et après elle fist ses oblations aux aultres dieux selonc la nature de chascun, et puis le residu de son fait, elle le mist ens en leurs mains et leur recommanda moult humblement. Ces responces oÿes des dieux, Urse fu toute reconfortee. Sy envoya prestement aux villes voisines, et par especial aux femmes, l'ordonnance de son fait, en leur suppliant que ilz le volsissent assister, aidier et consillier comme leur roynne qui estoient destituee de conseil et eulx adherer et aherdre avecq elle, pour le soustenement de leurs franchises et recuperation de son realme. Quant ces nouvellez furent parvenues aux cités et nations, le peuple plouroit mixtionés de joie et de pité, et le fait de leur roynne, ilz approuverent et de leur bon gré se offrirent a vivre et mourir avecq elle, et exposer corpz et toute chevanche et le servir et en son obeissance demorer. Et tantost, tous les facteurs adherens, amis et aliies du roy Ursus, ilz cachierent hors du realme et des cités et puis se envoierent aux Belgiens franchois le edit du roy Ursus. Lesquelz Belgiens franchois le firent savoir prestement a leurs castiaux et [fol.91v<sup>b</sup>] villes ensy et pareillement que le roy Ursus l'avoit fait publiier en les cités de Belges. Et au deseure de ce, leur envoierent ce que les femmes de Belges avoient sur ce fait et ordonnet. Lesquelz Belgiens franchois ne volrent point sur ce respondre prestement, sans avoir pourveuwe et meure deliberation du bon conseil de eulx, de leurs villes et castiaux, mais requirent jour de conseil, et entretant ilz envoyerent a Rinallon le roy de Bretagne en ly priant et requerant que il leur feist ayde et leur donnast conseil sur cest affaire. Le quel roy, assez considerans leur estat et besoing et bien veans que ilz avoient mestier de ayde et de conseil, envoya incontinent Gurgunsum, son fil, a tresgrand puissanche, pour souscourir et adrechier as affaires de Belges la franchosie. Lequel Gurgonsuis tant chemina que il arriva devers eulx. Lesquelz Belgiens franchois tantost manderent leurs gens en ordonnant leurs batailles et puis se mirent et Joindirent avec les bretons. Sy se misent aux camps et firent tant que tous ensamble dedens brief tamps, ilz arriverent dedens la cité de Belges devers la roynne [fol.92r<sup>a</sup>] qui tresdouchement et tresliement et a tresgrand reverenche lez rechupt. Et Ilz luy promissent de lui aidier de toute leur forche a l'encontre del effort et entreprise du roy Ursus, dont elle les remerchia moult. Et ne demoura nient gramment que nouvelles ly furent apportees que le roy Ursus faisoit son amas de gens d'armes pour venir devers

Belges. Pour quoy elle volt ordonner ses affaires et ses batailles pour le rencontrer quant tamps seroit. Et premierement, elle ordonna que avec elle seroient toutes les femmes que Ursus le roy avoit mis en vesve par l'occision que il avoit fait de leurs maris, et entre elles aroient le premier assault et la premiere bataille contre les Treveriens. Or, Gurgunsuis a tout ses bretons et avecq les Belvaciniens considerans la ferocité et le grant corage de la roynne et de ses femmes, ordonnerent ossy leurs batailles et yssirent de la ville et se logierent es fourbours en attendant la bataille. Et le lieu ou ledit Gurgonsius fu logies est encore jusques au jour duy nommes Gurgonsignacus, qui est a dire en nostre langage Gussegnies. Et ensy l'appellent les habitans du pays. [fol.92r°b] En che tamps, le roy Ursus avoit fait son mandement par toutes les nations et cités a ly subgettes tant sur le Rin comme sur Meuse et sur Mouselle, que tous venissent avecq ly contre les Belgiens. Toutez lesquelles cités ly firent rebellion et ne volrent obeir a son mandement excepté la cité de Mosellane. Nientmoins, Ursus le roy emprist son chemin devers Belges a tout II<sup>c</sup> M hommes d'armes fors et hardis, et tant erra par plusieurs journees que il approcha la cité de Belges et se loga a III M pas près et la fist il tendre ses tentes, trefs et pavillons. Laquelle venue fu prestement sceuwe et divulguie en la cité et meisme de la roynne Urse. La quelle tantost et incontinent ordonna ses batailles en tresnoble et grant arroy et n'avoit riens que femmes. Et ce jour meisme elle yssi de la cité sur la nuit si soudainement que elle ne cessa se se feri en l'ost des Treveriens que riens n'en seurent tant que elle fu sus eulx et ossy ilz ne se doubtoient point de Urse. Ains entendoient a eulx logier, comme tous lasses que ilz estoient de cheminer, pour la quelle cause ilz estoient tous espars puis cha puis la : les uns fortifioient leurs [fol.92v°a] logis et les aultres entendoient a leurs bagues et harnas mettre a point preparer. Pour quoy Urse la roynne, entalente de bien faire et pour le grant desir que elles avoient de trouver Ursus le roy et d'elles vengier de la mort de leurs maris, sambloient comme hors du sens. Sy s'en vinrent dont frapper en l'ost et envair le roy et lez Treveriens, la rompoient et abbatoient tentes, trefs et pavillons, tuoient et abatoient hommes par grans monchiaux et ne demouroit rien devant elles que tout ne mesissent par terre. En ceste grand pestillence estoit le roy Ursus en sa tente qui gisoit malade des fievers qui le tenoient, sy avint que d'aventure elles entrerent en la ditte tente, la ou elles ochirent tout ce que elles trouverent et ensy que elles se combatoient en la ditte tente, leurs compaignes avoient bouté le feu ens es cars et pluseur logis, qui prestement se feri en la ditte tente du roy. Sy sallirent hors les damoiselles et laisserent la ditte tente ardoir et la fu suffoquiés et estains le roy Ursus sur son lit, sans ce que elles s'en

aperchevissent de rien. Et finalement, les Treveriens sy furent tresmalballies, confus et [fol.92v°b] sy desbaretes que Ilz ne savoient ou fuir pour eulx raliier. Toutesfois les aulcuns se rassamblèrent et recoellirent et se misent a deffense, et la eult une cruelle et tresgrand occision tant de Treveriens comme de femmes. et meismement navree. En la parfin, la roynne et ses damoiselles se rassamblèrent après la ditte bataille et environ le point du jour retournerent et rentrerent en la ditte cité de Belges, et trouverent que elles avoient perdu en ceste bataille qui estoient demourees mortes sur le camp XXX<sup>M</sup> femmes et ne savoient encore riens de la mort le roy Ursus. A lendemain, lez Belgiens franchois et les bretons se estoient mis moult mattin sus lez campz et attendoient les Treveriens rengies en bataille moult bien ordonnes et tressefforchiement pour rechevoir leurs anemis as lancez et aux espies esmolus, environ IIC mille hommes fors et hardis. En laquelle ordonnance ilz furent jusques a nonne toudis attendans. Quant ilz perchurent que nulz ne venoit, Ilz envoierent chevaucheurs pour veïr leur appareil et la disposition de leur ordonnance. Lesquelz sy [fol.93r°a] trouverent le camp tout couvert de Treveriens mors en grant nombre et ossy des femmes de Belges. Lors perchurent que il y avoit eu une tresgrant desconfiture tant d'une part que d'autre, mais trop plus de Treveriens que de femmes. Sy enquirent de ceste besongne tant que ilz entendirent que le roy Ursus estoit mors et les Treveriens desconfis par la roynne Urse et ses femmes et que desja le remanant s'ordonnoit pour eulx en raler en leur pays. Ceste chose raporterent lesdis coureurs ou descouvreurs a leur gens et de la fu prestement reporté ossy a la roynne Urse. La quelle roynne oans ceste besongne dist « Or voy je bien que les dieux et les deesses se combatent pour nous. Courons après eulx, Ilz sont nostres. » Adont, elle monta a cheval et ses femmes avecq elle et commencherent a aler a tresgrant effort après leurs anemis. Gurgunsuis le breton veans le grant corage de la roynne et de ses femmes s'escria a haulte vois. « O nobles hommes de Belges comment perdes vous ensy vostre noble renommee. Pour quoy souffres vous que tel honneur et sy grant victore sy soit appliqué aux femmes. Veu que [fol.93r°b] nous sommes souffissans et puissans asses pour combatre nos anemis, Aumains courons après les femmes et leur tenons compaignie et leur aidons affin que nous puissions esquieuwer honteuses et ignominieuses reproces de ceulx qui seront après nous en tampsz advenir. » Et adont prestement, ilz ordonnerent leurs batailles en III eschielles, dont en la premiere ilz misent ceux de la cité de Mars, de la cité du soleil et de la cité de Mercure avec ceulx des castiaux et des villes de autour et furent une tresgrande compaignie que ilz envoyerent par les sentes et par les plus briefs chemins pour attrapper

et adevancier leurs anemis et les assallir et envaïr par devant. La quelle eschelle estoit bien du nombre de IIII<sup>XX</sup> M hommes d'armes. En la seconde eschelle se mist Gurgunsuis a tout ses bretons et ceulx de la cité de Belges qui pooient bien estre en nombre XXX M combatans tous a eslichon, qui prinrent leur chemin pour envaïr leurs anemis sur le dextre costet. Et les Belgiens franchois avec le residu firent la tierche eschelle qui fu faite en tresgrant nombre d'ommes fors et treshardis [fol.93v<sup>a</sup>] bien armes et duis en bataille, et ceulx prinrent le chemin pour lez envaïr sur le senestre costet. Et ainchois que ilz se meissent au chemin, Ilz manderent en la cité de Belges que tout homme qui pooit porter armes widassent la cité et sieuwissent l'ost et se joindissent avec la roynne et ses femmes et assallissent les Treveriens par deriere. La quelle chose ilz firent car les Treveriens a ce propre jour, qui estoit ja le tierch jour après la premiere bataille des femmes, furent tellement envaïs de tous costes que onques nulz n'en demoura au mains bien pau, nonobstant que ilz se deffendissent tres efforchiement et que au commencement ilz ochesissent moult de Belgiens et de femmes. Mais bien pau leur valu leur deffence car ilz estoient assallis par telle force et par telle raddeur, que ilz furent desconfis et presque tous mors, se non aulcuns qui se bouterent par les bos et par les forest ou ilz se saulverent. Et de la partie des Belgiens et bretons y ot mors trouvé sur la place environ XL M, Et de femmes tant en ceste bataille que en la premiere yot de tuuez environ IIII<sup>XX</sup> M. Et dez Treveriens, moselains et Albaniens pau escaperent. [fol.93v<sup>b</sup>]

#### **Du commencement de la forest nommee forest de Mourmal. XXIII<sup>e</sup> capitle.**

**L**e lieu et la plache, ou celle desconfiture sy fu faite, se nomme Mors Malorum qui est a dire en commun langage mormal et ensy l'appellent a jour duy lez gens du pays. Et en ce lieu depuis ceste bataille, pour perpetuelle memore, on y planta arbres de deux manieres : principalement est assavoir quensnes, ou cesnes, pour la cause des hommes qui y avoient estet mors, et faulx pour lez femmes ochises ou dit lieu. La quelle forest successivement a esté par pluseurs seigneurs dilatee et acrute. Après ceste occision, la roynne Urse parti et divisa lez despouilles des anemis a chascun par egale portion et sy fist diligemment querir entre les mors le roy Ursus car bonnement on ne savoit se il estoit mors ou escapes. Et d'aventure il fu trouves en sa tente suffoquies et mort sans plaie. Et prestement, la roynne ly fist coper la teste et escorchier le corpz mort et fist porter la teste et le piaul avec elle en la cité de Belges, affin que le peuple le veist. Et ensy repairerent ilz en leur cité a honnorable victore a grant joie, [fol.94r<sup>a</sup>] ou Ilz furent

joyeusement rechupz et puis allerent faire sacrefice aux dieux et rendre grascas de leur aide et especialement a la deesse Venus et attribuerent ceste victoire as dieux et deesses, a la roynne et ses femmes. Les barons de Bretaigne, qui veu avoient et veoient la puissanche et noble corage et la hardiesce des femmes de Belges et les haultes emprises que elles avoient acheveez victorieusement, commencerent tresfort a desirer leur acointance pour avoir lignie et succession de elles et tellement s'en enamourerent que ilz requirent a la roynne et a la cité que ilz en peussent mener en leur pays. Sy leur fu acordé tant que on leur bailla II M vierges ou plus de celles qui avoient esté en la bataille qui furent noblement as grans seigneurs de Bretaigne mariees et en pluseurs lieux aval leur pays. Et de ce jour en avant, les femmes furent par tout le realme tenues en plus grant honneur que devant. Après les sacrefices fais et ossy la roynne mise ou gouvernement du realme et approuvee de tous, chascun se disposa de reparier en sa marche. Et la roynne entendu a reparer lez lieux ruineux de la cité et les lois [fol.94r°b] anchiennes et coustumes, elle conferma et fist entretenir au mieulx que elle puel, et gouverna en tresbonne pais et en bonne justice son realme. En l'annee ensieuwant, Rivallo le roy de Bretaigne envoya ses messages a Belges en tresnoble appareil pour requerir la roynne Urse en mariage pour Gurgunsius son fil. Lesquelz furent rechupz treshonorablement en la cité. Et après ce que ilz eurent exposé a la roynne leur legation, elle differa du respondre tant que elle sceuyst la volenté de ceulx de son realme et se ilz volroient ad ce consentir. Pour la quelle cause elle les fist assambler et finalement ilz furent d'acort que elle le presist. Sy s'en retournerent lesdis messages devers leurs seigneurs Aux quelz il reporterent la responce de la roynne et de ceulx de Belges, dont ilz furent tous moult joieux. Et sans tarder Gurgunsuis prinst son chemin devers Belges a tresgrant et noble compaignie et tant chemina que il entra en Belges a tresgrant pompe et tressomptueux appareil, la ou il fu rechupt a tresgrant joie, et en demoura gaires que les noeches furent celebrees sy haultement et a tel honneur que longue [fol.94v°a] chose seroit de racompter. Et le prist Gurgunsius a femme principale et premiere, et ossy Rivallon roy de Bretaigne tint Gurgunsius pour son hoir et principal fil pour regner après ly. Ensy fu fais Gurgunsius roy de Belges le second. Lequel de sa femme legitime eult VII enfans. Après la mort de son père il fu fais roy de Bretaigne, et par ensy il estoit roy dez II realmes mais l'istore dist que il morut en la cité de Trinonante que maintenant on dist Londres la ou il fu enseveli. Sy fu fais ung sien fil, qui s'apeloit Sisilius, du vivant de sa mere Urse, le tierch roy des Belgiens.

**S'ensuit de Ezechias, le quel fu roy de Judee et de la constitution des senateurs de Romme. dist l'acteur XXIII<sup>e</sup> capitle.**

**E**n ces tamps, regnoit en Judee Ezechias car Achas son père estoit trespassez. Sy regna le dit Ezechias en l'an du III<sup>e</sup> eage III<sup>c</sup> et XXXV et de la creation du monde III M II<sup>c</sup> et XXXIII et regna XXXIX ans. Ung historieur qui est nommés Comestor dist que ung jour cestuy Ezechias assambla tous les prestres et lez diacres et leur ouvri le temple que son père leur avoit clos par devant et deffendu [fol.94v<sup>o</sup>b] l'entrer. Et che fist il ou premier an et ou premier mois de son regne. Et sy leur rendy tous lez vassiaux servans aux sacrefices, et du tout en tout restitua et remist sus lez sacrefices de dieu, et rosta et abaty toutes les estatues et marmouses de son père. Il escripsi a tous les enfans d'Israel que tous retournassent au cultivement de nostre seigneur comme il est escript et contenu en Ysaie ou XXXVIII<sup>e</sup> capitle Par lez merites de cestuy Ezechias comme le tesmoigne le sainte escripture. Nostre seigneur ochist en une nuit par son angele cent IIII<sup>xx</sup> et V M combatans des Assiriens en leurs castiaux qui s'estoient mis sus pour destruire les enfans de Israel. Il advint une nuit, ensy que il dormoit en son lit, nostre seigneur ly envoya son angele par lequel il luy mandoit que il morroit demain pour aucun pechie que il avoit fait. Et quant il sceut che mandement, Il commencha moult fort a plourer et se tourna devers le paroit en priant devotement a nostre seigneur que il luy fuist propice et misericors. Et tant pria que nostre seigneur ly ralonga sa via de XV ans. Et affin que il le creist mieux [fol.95r<sup>o</sup>a] Nostre seigneur ly envoya ung signe merveilleux. Car nostre seigneur a lendemain fist retourner le soleil a l'eure de midy XV degres vers orient qui fu le plus merveilleuse chose que on oist onques. Au tamps de cestuy roy Ezechias, fu destruis le regne de Samarie soubz le roy Ozee. En la quelle destruction, come on dist, fu pris Thobie et menés en caitivison. A ce tamps prophetizoient de nostre seigneur Jhesus Crist Ozeas et Azarias, Joel et Micheas.

Dient les croniques que, en ce tamps, Romulus ordonna les senateurs en la court de Romme, et vechy comment. Il prist cent chevaliers des plus nobles et des plus anciens et les ordonna a estre souverains gouverneurs de la chose publique, et de ceste matere parlent les histories romaines.

En ceste partie dist l'acteur que après la mort de Ezechias, Manasses, son fil, regna en Judee en l'an du quart eage III<sup>c</sup> et LXIII, de la creation du monde. III<sup>m</sup> II<sup>c</sup> LII et regna LI an. Cestuy Manasses fu ung tresmaulvais ydolatre au commencement de son regne et tant

que par sa mauvaistié il arousa et rougy lez places de Jherusalem du sang des prophetes. Helinandus [fol.95r°b] dist en les croniques que au tamps de Manasses regnoit a Romme, Muna Ponpilius et estoit le second roi des Rommains. Car lez rois dez latins prinrent leur fin a Romulus. Et dist que cestui Muna Ponpilius n'eut ne ne porta guerres ne dammagez a nulz de ses voisins et que a l'an il adjousta II mois, c'est assavoir Jenvier et febvrier. Car en devant lez Rommains n'avoient en leur an que X mois. Il commencha lez fondemens du capitolle. De cestuy Muna Ponpilius parle monseigneur saint Augustin ou VII<sup>e</sup> livre de la cité de dieu, et ossy en dist Varro pluseurs choses en son livre que il fist du cultivement des dieux. Lesquelles je laisse pour cause de briefté.

### **De la mort Ysaie le prophete. XXV<sup>e</sup> capitle.**

**C**omestor dist que entre les grans et enormes pechies que Manasses roy de Judee fist, ce fu que il fist soier d'une soyore de bos, comme on diroit d'une aisselle faite par dens, le tressaint prophete Ysaie. Et dist que Ysaie estoit son tasyon de par sa mere. Ou selonc che que dient lez Hebreux, c'estoit son parent bien près. Mais comme tresmauvais ydolatre, il le fist ung jour prendre et mener hors [fol.95v°a] de la cité de Jherusalem asses près de ung lieu que on dist la piscine Siloe, la ou il le fist martirier come dit est. Dist la sainte escripture que quant on le commencha a soier et a martiriier, il demanda a boire I pau d'iauwe. Mais onquez le faulx tirant ne volt souffrir que on ly en donnast. Et prestement nostre seigneur l'en envoya des sains chieulx que il luy mist a sa bouche. Sy morut tantost après, ainchois que il fuist tout oultre soies. Non obstant que, pour ce, ne se deporterent point pour sa mort lez martirieux, ains du commandement du dit Manasses, le parsoierent tout oultre. Et pour ceste mission ou envoy d'iauwe que nostre seigneur fist en la bouce du dit Ysaie, fu confirmé le nom de Siloe qui vault autant a dire comme envoy. Le dit Manasses ne voloit point souffrir que le dit propete Ysaie fuist ensevelis ou sepulchre dez prophetes, mais le fist ensevelir soubz ung quesne qui s'appeloit Rogel d'emprès le cours des yauwez, le quel cours avoit fait Ezechias par devant en la ramembranche et memore d'un miracle que dieu avoit fait en eulx as priieres du dit Ysaie. Pour la vengeance de la [fol.95v°b] mort de che saint prophete Ysaye, souffri et parmist nostre seigneur que le roy de Babilonne soy esleva de guerre a l'encontre de Manasses et tant que le dit roy de Babilonne gasta et depopula tresgrandement toute Judee et prist Manassen. Au quel il fist moult de griefs paines souffrir et pluseurs tourmens endurer. Et quant le dit Manasses eult souffert moult de travaux et de paines et par pluseurs ans, lors

il se recorda en luy meismes que nostre seigneur luy faisoit che faire pour le grant et enorme pechiet que il avoit perpetré en la personne Ysaie. Sy se commença moult fort a repentir, a plourer et a lamenter et a crier a dieu merchy. Et tant pria et ploura ses grans pechies et tellement rechupt en gré la douleur que nostre seigneur Jhesus Crist ly envoya, que en la fin nostre seigneur eult pitié de ly et ly pardonna son peciet et tellement fu reduis en l'amour de dieu qu'il fut remis en sa seignourie. Et quant il fu revenus en Jherusalem Il commanda tantost que toutez ydoles et entailures fuissent destruites, abbatues et ostees et que chascun se remesist au vray cultivement de nostre seigneur Jhesus Crist. [fol.96r°a]

### **De la fondation de la cité de Rains dist l'acteur. XXVI<sup>e</sup> capitle.**

**P**our ce que par chy devant ou parlogue, il est touchiet comment Hue de Toul en traitant le commencement des Lothoringiens, il traite la venue des Belges, ja soit che que il commenche son histore a Romulus. Toutesfois ce n'est point l'intention de l'acteur de toute son histore repliquier et rescrire se non tant seulement che qui polra apertenir a l'esclarchissement de la matere emprise, cest des Belgiens. Et pour ce que la cité de Rains fu des apendancez de Belgez met il ychy une telle proposition. Après la mort et occision de Remus, frere a Romulus, pluseurs se partirent et absentirent de Romme pour eschiever lez perilz que ilz veoient apparoir, et par especial ceulx qui estoient de la partie de Remus. Lesquelz departis au plus tost que ilz poerent commencerent a eslongier la cité de Romme et le pays, et par grandz compaignies parmy Ytalie passerent et par les Mons Cinericiens. Et tant cheminerent que il vinrent ens ou realme de Belges en une tresbelle place ou il fonderent une cité du gret des Belgiens. A la quelle ilz donnerent nom Rains pour l'amour de leur seigneur Remus. [fol.96r°b] Et ceste cité fermerent ilz noblement de portes, de murs et de bons fosses.

Et entretant que ilz faisoient la ditte cité par le consent de ceulx de Belges comme dit est, les Senonensiens leur sourvinrent qui se commencherent a efforchier de voloir applicquier la ditte cité a leur seignourie. Ausquelz lez Romains resisterent a tresgrant forche. Et lors vinrent les nouvelles a la roynne Urse, la quelle en l'absence du roy son fil, qui s'estoit alés couronner en Bretagne du diademe du regne en la cité de Trinonante, assambla le peuple de son realme de toutez pars et prestement se mist aux champz et chemina a toutes ses batailles jusques a la riviere d'Ansoirre. Et pour ce que elle ne pooit plus tost passer, sur la riviere elle fonda ung castel qui s'appela communement du nom de la roynne, et la fist elle faire I pont de bos malgré les Senonensiens. Et dist Hugo de Toul

que en ce tamps Urse estoit a dire Beere, et pour ce, le castel est a present nommés Bery. Après ce que elle eut acomply son castel et son pont, elle passa la riviere et vint devant la nouvelle cité de Rains, la ou elle se combati a tresgrant effort as Senonensiens que elle desconfi honteusement car ilz fuirent [fol.96v°a] comme tous desconfis et a tresgrande perte et dammage de leurs gens.

Et la en celle plache ou elle eult la victore, fist elle faire ung moult fort castel en memore de sa victore. Et commanda par son edit que de ce jour en avant il fuist nommes de son nom, et dist on que on le nomme Berru. Quant les Senonensiens s'en furent fuys, la roynne Urse entra en la nouvelle cité ou elle fu a tresgrant joie rechupte. Et la firent les citoiiens a elle hommage et alianche et jurerent de estre a elle, au roy et a la cité, feaulx a tousjours mais et de observer et warder les lois de la cité sans quelque violence Le roy, qui estoit encore en Bretagne, eult nouvelles de che que sa mere la roynne avoit fait. Sy fist ung mandement et tant que a grant multitude de Belgiens, de Bretons et d'Albaniens il s'en vint devers la roynne sa mere et ariva devers elle es marces confines, ce est a dire voisines des Rainsiens et la firent l'un a l'autre grant samblant de joie. Et puis prinrent leur chemin devers la cité de Rains et entrerent ensamble dedens ou ilz furent rechupz des citoyens en tresgrant honneur et reverence. Et la [fol.96v°b] demourent par l'espasse de II ans. ou quel terme ilz decorerent la cité de temples et de nobles palais et de pluseurs aultres edifices. Et en ce tamps pendant, fist la roynne Urse fosser et aouvrir une riviere selonc les pallus c'est a dire les mares. La quelle riviere fu longtamps appelee du nom de la roynne mais la roynne vescu sy longtamps que les gens mirent a nom a la ditte riviere : Vielle. Le quel nom li est demourés jusques au jour duy.

Entre les edifices que la roynne fist faire en la cité, elle fist faire II temples, dont l'un fu en la reverence du dieu Mars, et l'autre en la reverence du dieu Bachus. Et en ce tempore, le roy et la roynne envoyerent Friscembaldus, le second fil de la roynne et frere du roy, a une tresgrand puissance de gens d'armes et de combatans devers les marches de ceulx qui leur estoient rebelles, c'est assavoir les Senonensiens, Celtes, Secanistres et Allobrogiens. A celle fin que de yceulx reduire et ramener a la premiere obeissance et subjection des dieux de Belges et de la cité. Le quel Friscembaldus fist tant par batailles et par assaulz et envaies que dedens [fol.97r°a] le terme de II ans, il les eult tous subjugués. Et ycelles nations reduites au premier et ancien cultivement des dieux de Belges et a la premiere obeissance, dont en la memore dicelle victore pour perpetuelle souvenanche, il fonda en

celle marche une trespuissant cité la quelle il nomma et fist nommer du nom de sa mere Berri. La quelle, comme dit est, estoit ditte Beere. Et jusques au jour duy li est encore le nom demouret.

Quant le dit Fricembaldus eult du tout acompli sa volenté, il retourna avec ses gens d'armes a grant victore et prinst son chemin envers la cité de Rains. Nouvellez de sa venue vinrent et furent raportees a sa mere la roynne, la quelle en eult sy grant joie que prestement elle se parti de Rains pour aler a l'encontre de son fil. Et chemina tant que elle vint jusques a une riviere qui est a X milles, ce sont V lieuwes près de la cité de Rains. En la quelle riviere elle entra, cuidans ycelle riviere passer au no de sa haguenee, mais soudainement elle se noya que onques de nul homme ne puet avoir rescousse. Sy en eurent ses gens sy [fol.97r°b] grant doeil que ilz ne savoient que faire. Et quant Friscembaldus son fil le seut, il fu moult triste et desconfortes et le ploura par moult long tanz comme cheli qui oublier ne le pooit. Et de la en avant, la ditte riviere jusques au tanz de maintenant fu nommee Marne, pour la mere du roy qui y avoit esté noiié, comme dit est. Lucius de Tongres dist en ceste partie que la roynne fu ochise dez Senonensiens et que le roy Sisillius, son fil, morut sans avoir enfans de sa char qui le regne peuist tenir. Et Friscembaldus, qui estoit ja fait duc des Rainsiens, fu fais après la mort du dit Silillius roi de Belges qui fu le IIII<sup>e</sup> roy du regne. Et dist que en son tanz lez Bretons se rebellerent contre les Belgiens et que lors couroit le XVIII<sup>e</sup> olimpiade. Après la mort de cestuy Friscembaldus, fu fais roy de Belges son fil qui ossi nommés estoit Friscembaldus. Sy fu le second de ce nom et regna ou tanz que Muna Ponpilius fu roy des Rommains environ le XXVI<sup>e</sup> olimpiade courant. Cestuy Friscembaldus second de ce nom eult moult de batailles, de desconfiturez [fol.97v°a] et de victores contre Jagon roy de Bretagne et puis contre Kummarc, ossy roy de Bretagne devant ditte, après Jagon. Pour la quelle cause il edifia le castel et le port de Belges, dessus la rue de Mercure, a l'encontre des Albains et dez bretons, qui se tenoient ens es fores et guerrioient alors tresfort la cité de Mercure, qui estoit une dez cités de Belges et il n'estoit nul marchand qui en celle cité peuist venir pour ces Albains et Bretons. Lequel castel au mains le territoire a esté et est jusques au tanz de maintenant nommes le porte ou le port de Belges, et communalment par lez habitans du lieu, il est a present nommés Porteberghe. Et chy dist l'acteur que en ce lieu n'a point pour l'eure de castel ne de habitation, mais une tresgrande fores et perilleuse.

**S'ensieut de la fondation des cités de Toul et de Tournay, dist Hugo Tullensis. XXVII<sup>e</sup> capitle.**

**E**n cel an ou en ces tamps, le roy des Belgiens fu incitez et aumonestés par ceulx de la cité de Rains de assallir les Rommains, pour vengeance prendre de Remus jadis leur roy. Et tant l'en prierent que il fist une tresgrosse assamblee de gens d'armes de toutes pars de son realme [fol.97v<sup>b</sup>] et principalement vinrent en son ayde les Senonensiens et les Treveriens a tresgrant puissance. Et adont Muna Pompilio, second roy des Rommains, estoit mors et regnoit en son lieu ou regne des Romains Tullius Hostilius. Le quel, comme ces nouvelles fuissent parvenues jusques a ses oreilles, Il assambla les senateurs de Romme pour sur ce avoir leur advis et conseil. Sy furent d'accord de requerir par leurs messages au roy de Belges triewes et abstinence de guerre par le terme de III ans, ou quel terme ilz lui remonsterroient que de ce que il avoit en volenté de faire et acomplir contre eulx, il s'en pooit par droit deporter car il ne avoit cause ne occasion de ce faire. Sy envoierent au dit roy leurs messages qui tressagement firent leur requeste en luy remonstrant che que dit est. Et ce fait le roy, par le conseil des nobles de son realme, leur acorda leur ditte requeste comme ilz demandoient. Et quant Tullius Hostilius sceut ce, prestement il fist son appareil et assamblee de sages hommes et pourveux des Rommains et aultrez gens de guerre et prinst son chemin devers Gaules. Et chemina tant que il ariva premierement devers les [fol.98r<sup>a</sup>] Treveriens pour savoir et discuter les causes pour quoy ilz leur portoient hayne et dont ce sourdoit ne pour quoy il les voloient assallir avecq le roy de Belges. Quant ceulx de Treveres perchurent la puissanche des Rommains, ilz ordonnerent que a sy grant multitude, ilz n'aprocheroient point la cité, mais presissent ung lieu a certaine distance de la cité ou leur ost se logast. Et en après venissent a pau de gens pour entendre et entamer les traitiés sur che que ilz demandoient et pour quoy ilz estoient venus devers eulx. Adont lez Rommains eslirent leur station en une vallee dales le fleuve de le Mouselle, le quel lieu s'apeloit Lencus. Ou quel lieu ilz fonderent une cité, la quelle ilz ordonnerent estre appelee Tullum, c'est a dire Toul, a l'occasion du propre nom de leur roy et la furent certain tamps en traitant de pluseurs besongnez. En la parfin, ilz ne polrent trouver bonne conclusion avecq les Treveriens se non que le roy de Belges et le conseil des citoyens y fuissent appellés et ossy leur consentement et deliberation sur chou eu. Pour quoy les Rommains se partirent de che lieu et cheminerent devers [fol.98r<sup>b</sup>] Belges, et par licence et congiet du roy et de ceulz de la cité leur fu ordonné

place pour logier leur ost en ung tresbel et tresgracieux lieu dessus la riviere de l'Escault ou ilz se logerent et fonderent une cité que ilz appellerent Hostille, pour le sournom de leur roy. Et depuis ce tamps elle fu appelée Nerve et a present Tournay. De celle cité les Rommains partoient chascun jour et en aloient en la cité de Belges pour discuter les materes de leur discord. Et tant firent que en la fin ilz se acorderent aux Belgiens, et que en bonne paix, ilz se departirent pour en aler devers Romme. Et au departement, les Rommains laisserent competamment de leur gens pour demourer ens es cités, que ilz avoient fondees et pour ycelles garder. Chy dist l'acteur que Lucius de Tongre assigne une aultre cause pour quoy Tullius Hostilio vint ens es parties de Gaulles, et dist ensy Tullius Hostilio roy des Rommains avecq lez senateurs, sachans lez Belgiens voloir batillier contre eulx, adviserent maniere de les appaisier par aulcun moyen et de les induire a poursievir la vengeance de la teshonteuse mort [fol.98v°a] de leurs predecesseurs, et que mieulx et plus leur seroit honnorable que la destruction de leurs povrez voisins, qui riens ne leur avoient meffait. Et sur ce, Tullius Hostilio vint en Gaulle devers ceulx de Belges, et la leur remonstra que ilz se volsissent emploier avecq ly et avecq les Romains, qui ad ce faire leur aideroient, a envair les grecs, qui avoient ochis en la destruction de Troie, leurs nobles parens et amis. « Plus noble chose, dist il, est de combatre ses adversaires et les destruire, que eulx laisser en paix et en prosperité pour aller envair et infester ceulx auxquelz on n'a nulles inimicités ne qui ne vuellent nul mal. » Et en ces traitiés faisant du consentement des Gaulliens, il fist en divers lieux fonder pluseurs cités entre lesquelles furent fondees les dittes II cités c'est assavoir Toul et Tournay.

### **Opinions de la fondation de la cité de Tournay dist l'acteur XXVIII<sup>e</sup> capitle**

**C**hy s'apert ce, dist l'acteur, une grande discorde entre Hue de Toul, Lucius de Tongre et l'istore de Tournay. Car l'istore de Tournay, come on le list communement, veult dire que Tarquinus Priscus, [fol.98v°b] roy des Rommains, fist fonder la cité de Tournay, a telle cause que pour y rechepvoir les tribus et aultres servitudes de toutes lez terres nations et cités a Rommains subgettes come chy après sera divisé. Mais, saulve la grasce de l'istoriographeur, ce que il dist ne se confourme point a ceste chi, ne aux vraies histores dez Rommains, come ensy soit que au tamps de leurs rois, il n'eussent nulles seignouries plus avant de XV milles a dehors de leur cité de Romme, comme expressement le met Titus Livius et plusieurs aultres historieux solempnes, qui lez histores rommaines ont mis par escript. Et affin que je useche de leurs propres paroles ilz dient ensy. « Après Tarquin le

orgueilleux, cesserent les rois a regner en la cité qui avoient regné par le terme de XL ans et de la ilz ordonnerent la chose publique estre gouvernee par consules, assavoir par Lucium et par Brutum. Adont Romme n'avoit plus longuez sa seignorie que jusques a la fin XV<sup>e</sup> pierre. » Et s'ensieut : « Les millez, c'est a dire les demilieuwez, se distingoient adont par pierres come a present en aulcuns lieux et places les termez dez campz se divisent par pieres. » [fol.99r<sup>o</sup>a] Et che sont les propres paroles des historiographes de Romme. En oultre, dist l'acteur, selonc la verité, les tribus et exactions, c'est a dire les maletoltes, furent premier trouvees et mises sus du roy Servius, qui sans nul moyen succeda au dit Tarquin Priscus, come chy après sera declaré. En oultre, se Tarquin Priscus dont fonda la cité de Tournay, come l'istore de Tournay le descript, et le roy Servius qui sans entre deux succeda ou realme de Romme, après le dit Tarquin, le destruisy, comment se polroit il faire que en sy briefve espasse de tamps ceste cité eust esté ne fuist sy grandement augmentee et montepliee d'onneur et de puissance come dient leurs dittes histores ? Quant a moy, il me samble que l'opinion de Hugho Tulens est plus certaine. Et afin telle que l'opinion dez historiographes de Tournay, qui contredist la ditte opinion du Hugo, soit plus clerement declaree, che que j'en ay trouvé en leur dittes histores, je le vueil chi mettre et escrire, et se commenche en le manière que chy s'ensieult.

#### **De la fondation de la cité de Tournai. XXIX<sup>e</sup> capitle.**

**D**ist l'istore de Tournay qui ensy se commenche. [fol.99r<sup>o</sup>b] Tornacu itaque gallie belgice civitatem antiquissimam etc, qui est a dire en franchois : Tournay fu une cité tresanchienne situee ens es parties de Gaulle Belgique etc. En l'an cent et XLIII<sup>e</sup> après la consitution de la cité de Romme, en la quelle avoit ja eult III rois, qui dicelle avoient tenu et eult la principaulté et gourvernement, comme Remus et Romulus - ensamble fondateurs dicelle -, Muna Ponpilius, Tullius Hostilion et Aucommarc, et en après ou tamps que regnoit en y celle Tarquin Priscus, qui est a dire Tarquin le premier, ou X<sup>e</sup> an de son regne, fu la cité de Tournay fondee par les Rommains, edifiie et adournee, la quelle fu par yceulx appellee la petite Romme. Ou quel tamps Nabugodonosor le roy des caldiens destruisit la sainte cité de Jherusalem. De ceste petite Romme furent lez murs trespuissans, les portes tresfortes, les palais de la cité tresgrans et treshaulz esleves et les tours de demprès et de dessus les portes furent constituees tresnotablement, grandement et excellentement, et fu si tresnotablement et si tres excellentement fondee que elle excedoit et sourmontoit toutes lez cites [fol.99v<sup>o</sup>a] de Gaulles, de biaulté, de forche et de

valeur tant par la noblesce des habitans comme par les doulcheurs et plaisances du lieu la ou elle fu situee.

Après dont que Tarquinus Priscus fondeur dicelle cité fu ocis, Servius fu fais rois et emprist le gouvernement del empire. Et en ce tanz lui regnant, les tribus des villes et des cités voisines, que les Romains avoient des lors subjugué a leur empire, furent envoiées et apportées a Romme. Lequel Servius perchevans que ceste petite Romme estoit noble et puissaus et plus que nulle dez aultres cités ou villes voisines, Il le augmenta en puissance et lui bailla le gouvernement et la seignourie sur cent et XXV cités et castiaux, et leur commist et ordonna a rechevoir les tribus dicelles ou nom de la grand cité de Romme et yceulx avecq le tribut de leur cité envoier a Romme aux jours et termes ad ce ordonnés. La quelle chose ilz firent et bien s'en acquiterent par plusieurs ans, mais ne demoura point grandment que lez senateurs de celle seconde Romme monterent en sy grant puissance et tellement s'enorguillirent pour la grande prosperité en la quelle ilz estoient [fol.99v°b] que ilz differerent de envoyer les tribus acoustumes et deubs aux Rommains. Pour la quelle cause Servius l'empereur et les Rommains, quant ilz perchurent ceste rebellion ilz en furent moult indignés, et prestement, pour abaissier leur grant orgueil et presumption, le roy et les Rommains assamblèrent grant gent et les envoierent contre les citoyens de la seconde Romme pour les subjuguier et pugnir. Lesquelz gens d'armes tant cheminerent que ilz ariverent a tresnoble arroy et a grant puissance devant la cité. Et ceulx de la cité en belle ordonnance de bataille yssirent a l'encontre dez Rommains et monstrent grande resistance et par plusieurs journees y ot des merveilleuses batailles et moult de gens ochis d'une part et d'aultre. Et non obstant que les citoyens feissent de moult griefs et durs assaulx aux Rommains et ossy par moult de fois les eussent mis a grant necessité et pres que a desconfiture. Nientmoins, les Romains, par la subtilité de leurs capitaines et conducteurs, se gouvernerent sy sagement et si bien ilz conduirent leurs batailles que [fol.100r°a] en la fin, ilz destruisirent la cité et le prinrent par forche, rompirent et abatirent les portes, les tours et les murailles et firent tresgrande occision des citoyens, tellement que ilz laisserent la cité inhabitee. En telz et sy bon moyens se trouverent devers lez Rommains que si bonne paix fu faite entre les II cités et si bien furent contens que elle fu refaite et reedifiie par condition que, de la en avant, on ne l'appelleroit plus la seconde Romme mais seroit nommée Hostille, qui vault autant a dire comme anemie, pour la cause de la rebellion et forte resistance que ilz avoient fait

contre le grande Romme. Et depuis ce jour lez tribus de la cité seroient transmis et envoyé

z a Romme comme pardevant l'avoient acoustume. Et ne demoura gairez après que le roy Servius morut par occision. Chy dist l'acteur que moult d'opinions sont de la cité de Tournay, come vous poes chis perchevoir mais la quelle soit a tenir, il s'en attent a la discretion des lisans. Lucius de Tongre dist oultre que Tullius Hostilio avecq les Rommains proposerent de envaïr ceulx de Gresce pour ce que leurs predecesseurs ilz les avoient destruit et ochis en [fol.100r<sup>b</sup>] la destruction de Troyes, dont les Rommains estoient yssus. Et pour tant que ilz estoient trop foibles et que, pareillement, les Gaullois en toutes nations estoient ceulx ossi qui proprement diceulx estoient descendus, c'est a dire des Troyens comme eulx, ilz envoyerent devers eulx pour traitier ceste matere et eulx inciter de entreprendre a les envaïr et destruire. Et dist l'istore des Rommains que Tullius Hostilio fu le tierch roy de Romme et le premier entre les rois de Romme qui aprist a vestir pourpre et ossy a porter bendez et esquerpes. Il vainquy, après ce que il eut esté grant tamps paisible, les Albaniens, les Vegeciens et les Sedenates et s'engrandi la cité de Romme par le addition du mont de Chelin que il adjousta a la cité. En la fin, il fu ochis en son palaix par ung fourdre du chiel qui quey sur ly.

L'acteur. En ce tamps regnoit en Jherusalem le roy Amon, fil Manasses comme il est escript ens es croniques qui dient ensy. Après la mort de Manasses, regna en Judee son fil Amon en l'an du quart eage IIII<sup>c</sup> et XVIII de la creation du monde III<sup>m</sup> III<sup>c</sup> et VII, le quel selonc l'opinion de LXX interpreteurs regna XII ans [fol.100v<sup>a</sup>] Mais selonc ce que dient les Hebreux, il ne regna tant seulement que II ans, la quelle controversie, pour cause de briefté, Je ne vuel point declarer. Comestor dist que cestuy Amon fu ossy mauvais en toute sa vie que sen père avoit estet en sa jonesce, et tant que il fu ochis par ses serviteurs. Et en ce tamps, comme dist Helinand, couroit la XXXIII<sup>e</sup> olimpiade.

#### **Des rois de Judee assavoir de Amon et de Jozias. XXX<sup>e</sup> capitle.**

Après le occision de Amon, Josias, son fil, fu enoins a roy sus lez Juys, que il n'avoit encore que VIII ans de eage. Et comme dist Eusebe, il commencha regner en l'an du quart eage IIII<sup>c</sup> et XXXI et de la creation du monde III<sup>m</sup> III<sup>c</sup> et XVIII et regna XXXI ou XXXII ans. Comestor dist que cestui Jozias ou IIII<sup>e</sup> an de son regne, quant il n'avoit encore que XII ans d'eage, comme le tesmongne Josephus, demonstroit ja une telle pitié et une sy

merveilleuse justice en ly que c'estoit merveilles a oÿr recorder, car il rapella tout le peuple au vray cultivement de nostre seigneur et leur fist laisser toutes leurs ydoles et, comme ung homme tresanchien, il amendoit et faisoit [fol.100v°b] amender et corriger les mauvoises oevres. Et fist tant que ens ou XV<sup>e</sup> an de son regne, il eult extirpé et esrachiet tous lez ydolatres et leurz ydoles de son realme, tellement que il sambloit que il n'en eult onquez esté nouvelle et, ne y avoit maison ne place la ou il ne fesist par tout cerquier et enquerir, pour savoir se rien de ces ydoles et de ces ydolatres y estoient demoures ou muchies. Car en trestoutes causes il amoit et tenoit justice come vraye medicine de son ame. Ou XIII<sup>e</sup> an de son regne, commença a prophetizier Jheremie le prophete moult de choses, et par especial de la venue nostre seigneur Jhesus Crist, et prophetizoit en le terre de Benjamin, qui estoit a III milles près de la cité de Jherusalem, et prophetiza jusques a XLI ans, que la ditte cité fu destruite. Ens es tamps darrains de Jozias, pharaon, le roy d'Egipte, s'esmut de guerre contre le roy des Assiriens, car il avoit oÿ dire que le dit roy des Assiriens estoit moult fort afoiblis, pour ce que lez Babiloniens et Mediens s'estoient partis de sa monarchie et seignourie. Sy assambla le dit pharaon ce que il puet avoir de gens et s'en vint a toutes [fol.101r°a] ses batailles que pour premierement envair le roy Adremon, qui a ce tamps regnoit en Tarcanie, et avoit le dit pharaon pris son chemin pour passer parmy le regne de Judee, dont le dit Jozias estoit roy et gouverneur, ne par ailleurs ne pooit bonnement passer le dit pharaon. Quant Jozias seut que le roy pharaon venoit a sy grant effort parmy sa terre, il assambla tout son peuple et se mist au devant du dit pharaon que pour ly destourner le pas. La quelle chose veans, pharaon ly manda que il ne ly demandoit riens et que il ne aloit fors que sur lez Assiriens contre lesquelz Dieu le envoioit et contre ceulx de Mede. Et Jozias ne se volt point pour che deporter que il ne portaist au dit pharaon tout le contraire que il pooit, et tant que il s'accompagna avecq le devantdit Adremon et mirent leurs batailles ensamble et s'en vinrent sus pharaon et ensy que le dit Jozias aloit veïr son charoy, dont il voloit faire une arriere garde, il fu ochis par le trait des archiers de ses anemis ens es camps de macedon, dont Adremon le roy et tout le peuple [fol.101r°b] fu sy dolens que ilz ne savoient que faire. Sy furent tous par celle mort desconfis et le roy pharaon gagna la bataille. Aulcuns dient que il morut dales une fontaine et dales ung arbre, mais l'arbre et la fontaine sescherent. Tout le peuple de Judee le ploura moult et le plaindi, et par especial Jheremie le prophete, qui en fist canchons trespiteuses qui puis furent par grant tamps cantees par

les chanteurs et chanteuses de Judée, comme encore on a fait de la pitoyable mort de plusieurs nobles princes de nos temps.

Les chroniques martiniennes disent que au temps du dit Jozias roy de Judée, regnoit a Rome roy le III<sup>e</sup> un appelé Anthonius Marcus, le quel fist la cité d'Ostie qui est sur la mer a XV milles près de Rome et se fist faire le pont sur le Tibre, qui est entre le mont de Aventin et une place qui s'appelle Janiculum. Dient aussi les chroniques que en ce temps estoit un merveilleusement notable philosophe et bien fame et est comme le premier dont on sache parler. Si s'appeloit Tales Milesinus, fil de Exarin, et vult on dire que il vescu jusques a la LVII<sup>e</sup> olimpiade. L'acteur dist que [fol.101v<sup>o</sup>a] Jozias a sa mort avoit trois fils, qui demourerent après li tous de sa char engendres. Desquelz ly aînés fu nommés Eliachim ou Jeconias qui estoit tout un ce disoient les Juys, le second fu nommés Joacas ou Sellum qui estoit tout un, et le tierch s'appeloit Mathaniam. De ces III, le peuple vult avoir Joacas a roy, qui estoit le moyen et non point le premier net, mais environ trois mois après, le roy d'Egipte le rosta du realme et y mist Eliachim son frere, qui fist aussi son tributaire et le fist appeler Joachin.

Dient les martiniennes que après la mort de Anthonius Marcus, Tarquinus Priscus fu roy des Romains et fist faire le capitolle que il dedia en l'honneur du dieu Jupiter. Et le cause pour quoy on le appella le capitolle fu pour ce que quant on fossoit pour assir les fondemens on y trouva une teste d'homme sans corps. Cestuy Tarquinus Priscus regna ens es temps de Joachin roy de Judée et regna environ XXXVII ans. Il ordonna la place ou on faisoit les jeux en la cité de Rome et se fist faire conduis et privees, lesquelles sy conduisoient toutes les ordures de la cité de Rome en la riviere du Tibre. [fol.101v<sup>o</sup>b]

### **De Friscembaldus Roy de Belges et de plusieurs autres choses dist l'acteur. XXXI<sup>e</sup> chapitre.**

**D**epuis le temps du second Friscembaldus roy de Belges, ou quel temps couroit la XXXVI<sup>e</sup> olimpiade, au temps que Numa Pompilio regnoit a Rome et Manasses en Judée jusques aux temps Leoperdini, qui regna aussi roy en Belges courant le XLIII<sup>e</sup> olimpiade, c'est assavoir ou temps de Servius roi des Romains et de Sedechias roy de Judée, dist l'acteur que il n'a trouvé nul fait digne de relation ens es histoires des Belges, ja soit ce que en ce dit espace il y eult V rois l'un après l'autre, assavoir Waringier, fil de Friscembaldus, Leonin, fil Waringier, Leoperdus frere a Leonin, Leoperdus fil Leoperdi et Leoperdinus fil

Leoperdi le second. Le quel Leoperdinus regnoit a Belges ens ou tampz de Servius roy des Rommains. En ces tempores, tout le realme de Belges, en soy et en toutez ses parties, estoit en si bonne paix que nulz ne s'osast contre ly esmouvoir pour faire guerre. L'acteur. En ches tampz regnoit Joachin en Judee, qui commença son regne en l'an du quart eage III<sup>C</sup> LXII, de la creation du monde III<sup>M</sup> III<sup>C</sup> et L et regna XI ans. [fol.102r<sup>o</sup>a] Il fist treshonteusement morir Urias le prophete pour ce que il le reprenoit d'aulcune chose qui faisoit qui estoit contre la justice de Dieu. Il fist mettre Jheremie en chartre, ou il estoit ou breuc jusques au menton, pour ce que il prophetiza la destruction de la cité de Jherusalem, a celle fin que il ne le preschast publiquement. En l'an III<sup>e</sup> du dit Joachim, commença a regner en Babilonne Nabugodonosor, qui avoit, par sa force, vaincut le roy d'Egipte et tout le sien du commencement d'Egipte jusques a la riviere de Euftrate avoit pris, puis prist ossy toute Sirie et Pessulle et ne demoura oultre le fleuve de Euftrat en pays que il ne mesist a sa subjection, excepté Judee. En après en l'an VIII<sup>e</sup> du regne Joachim, le dit Nabugodonosor vint devant la cité de Jherusalem, si le prist par forche. En la quelle prinse, furent moult de Juys ochis et mis a mort et ly pluseurs pris, et par especial le roy Joachim fu pris, loiiés et emmenés prisonniers en Babilonne et avecq ly, pluseurs des plus nobles hommes de la cité. Mais come le dit Nabugodonosor fuist mis au retour et que il fuist venus, ensi que a le moyenne de la voie, Il mist [fol.102r<sup>o</sup>b] a raenchon le dit Joachim et le renvoya par tribut en Jherusalem. Mais il emmena plesges pour ly qui estoient de la semence royalle, telz comme Daniel le prophete et les III enfans - c'est assavoir Ananie, Azarie et Misael, par aultre nom Sidrac, Misaac et Abdenago -. Le tribut que Joachim emprist a paiier il s'en acquita tresbien III ans durant, et au bout des III ans, il ne le volt paiier et renvoia les messages qui le venoient querir moult rudement. Et pour ce prestement Nabugodonosor revint sur ly a une tresgrant puissance, sy le prist et ochist et le fist ensevelir. Et puis le dit Nabugodonosor constitua roy de Judee, le fil du dit Joachim, qui pareillement estoit nommés Joachim come son père. Mais il ne regna que III mois car Nabugodonosor eult paour qui ne se volsist rebeller, comme avoit fait son père, ou pour l'amour de son père, il ne volsist prendre vengeance dez Egiptiens, sy revint en Jherusalem et le prist derequief. Et adont du conseil Jheremie le prophete, le dit Joachim le second se mist luy, sa mere et toute sa famille en la main du dit Nabugodonosor, sy enmena en Babilonne et pluseurs [fol.102v<sup>o</sup>a] aultres avecq ly princes et noblez, entre lesquelz estoit Mardoceus et Ezechiel qui estoit moult josne. Et la fu ordonnés roy de Judee Mathanian, l'oncle Joachim. Sy fist serment au roy Nabugodonosor que il luy paieroit le

tribut sans nulle faulte, et par ce il fu renvoiiés en Jherusalem. Mais son nom ly fu mués et fu appelle Sedechias.

**S'ensieut de Servius qui fu roy des Rommains dient les martiniennez. XXXII<sup>e</sup> capitle.**

**A**près la mort de Tarquinus Priscus roy des Rommains, lequel avoit fondé le capitolle comme dit est, fu fais rois dicelle Romme Servius Tullius qui fu le VI<sup>e</sup> roi des Rommains. Lequel regna ou tampz de Sedechias roy des Juys. Cestuy Servius Tullius cloy et avironna la cité de Romme de murs et de fosses et fu le premier roy qui ordonna a paiier tribus et exactions et par devant n'avoit esté nulle nouvelle au peuple rommain de paiier exactions ne maletottes, dont le peuple le print en grant hayne et despuis l'ocist Tarquin l'orgueilleux. En ce tampz, fu faite la destruction des juys par le roy Nabugodonosor roy de Caldee, et fu ou tamps de Sedechias roy de [fol.102v°b] Judee en che que il refusa a payer lez tribus. Et dist Hugo Tulensis au pourpos des rois rommains que après la mort de Tarquinus Priscus, Servius Sextus fu fais rois dez Rommains. Le quel ordonna que tribus, cens et exactions fuissent mis sur le peuple, pour quoy le commun se esleva contre luy a tresgrant hayne, environ la L<sup>e</sup> olimpiade courant, laquelle rebellion veant Servius ly qui n'estoit point puissant de yceulx edomer ne donter, se disposa en soy meisme de pourcachier et faire aliances aux estraingniers, c'est a dire as gens d'aultres nations et pays, affin que par leur force il peuyt subjuguier et maistriier les Rommains a ly rebelles, et les mettre a sa volenté.

**Comment Servius roy des Rommains fist alliance aux estrangiers a celle fin que plus legierement il peüst donter et maistriier lez Rommains. XXXIII<sup>e</sup> capitle.**

**L**ucius Tongrensis et Hugo Tullensis dient ensy : Servius roy des Rommains veans les Rommains a luy estans tresrebellez, convoitans yceulx subjuguier et edomer, c'est a dire donter. Ou second an de LIII<sup>e</sup> olimpiade, se parti de Romme avecq pluseurs [fol.103r°a] de ses amis et favorables a sa volenté et se chemina vers Pannonie, la ou il assambla grant foison de gens d'armes dicelle marche et, de la, chevaucha en circuiant, c'est a dire en avironnant le pays jusques aux Pallus Meotides ou il trouva une gent cruel et merueilleux, c'est assavoir lez Huns, qui par moult long tampz avoient la demouré, ainchois que ilz envaissent Pannonie. Sy fist tant le dit Servius que il atrahy a son service la plus grant partie de la chevalerie et gens d'armes desdis pays avecq ung de leur ducs, qui s'appelloit Cambro, qui s'aliia avecq le dit Servius. Et puis a toute celle compaignie, le dit Servius

chevaucha devers les Histriens, Antenoridienz, Sincambriens, Caprimontensiens, Durbaniens et devers pluseures aultres nations, et de la devers les Germaniens. De toutes les quelle marces et nations, il assambla ung peuple innumerable, dont il envayä les Sueviens, lez Saxons, Daciens et moult d'aultres nations qu'il degasta et subjuga et aveucq ce, toute la marche de dessus le Rin, la quelle finalement il subjuga a sa volentet. Car il [fol.103r<sup>b</sup>] abati villes, fortresces et castiaulx et mist tout a l'onnit, pour ce que point a ly ne se voloient rendre ne apatir. Si leur fist tous les maulz et tous les dammages que il peut ou sceult aviser ne faire. Lesquelles marches et terres de la seignourie de Belges, en la quelle regnoit alors Leoperdinus, fil de Leoperdus le second, au quel fu prestement mandé ceste piteuse et mervilleuse pestilence.

### **S'ensieult de Leoperdin qui fu roy dez Belgiens. XXXIII<sup>e</sup> capitle.**

**L**eoperdin, le quel fu roy dez Belgiens, oans comment ces estrangiers estoient entrés en son realme, qui desja lui avoient fait ung tresgrant honte et damage, assambla prestement les ducs de sez cités et tous lez nobles de son realme et leur remonstra la grant confusion et destruction de son peuple, de ses villes et cités que ly faisoient le roy Servius et ses gens. Requerans a eulx que ilz le consillassent comment il se ordonneroit en iceste besongne ou se il estoit bon que il gardast ses villes et cités de ses pays sans enprendre plus grant fait, ou que il feist mandement et assamblee de ses gens et alast jusques sur le Rin pour rencontrer [fol.103v<sup>a</sup>] et debeller ses adversaires. Après lesquelles remonstrances et que chascun eult bien penset ad ce que le roy avoit dit, ilz conclurent aveuc le roi que ilz assableroient toutes gens aidables aux armes de toutes les cités, villes et nations a ly subgetez et la moietie diceulx ilz envoieroient dessus le Rin a l'encontre de leurs anemis pour garder le pays et les cités, et l'aultre partie seroit commise a la garde et deffense du realme et de leurs territoires. Sus la quelle ordonnance le roy fist prestement son mandement a tous ses subges, par le quel vinrent tresgrant multitude de gens d'armes de nations pluseurs. Pourquoi le roy Leoperdin perchevans une si noble compaignie de tant de vaillans hommes d'armes, qui tous estoient entalentes de faire son commandement, fu moult esbahi et pour le grant nombre que il estoient, Et pour ce que il doubta que la grant multitude ne fuist cause de confusion, Il divisa son ost en II parties, dont il en prist une aveucq ly en la quelle il pooit avoir VI<sup>c</sup> M hommes d'armez ou plus. Aveuc la quelle compaignie il se trahi envers le Rin, la ou il pensoit trouver ses adversaires [fol.103v<sup>b</sup>] Et l'aultre partie il ordonna pour warder et deffendre les pas et les passages

de la riviere de Meuse et de la Mouselle en pluseurs lieux. Et quant il ot ce ordonnet il se parti a tous ses osts et commença a cheminer vers Agripine. Mais onques ny sceut sy tost venir que les huns et lez pannoniens n'eussent ja fait II grans pons et puissans sur la ditte riviere du Rin, par lesquelz ilz avoient ja passé la plus grant partie de leurs gens d'armez. Laquelle chose veans le dit Leoperdin se disposa prestement de les envair et assallir, car en une seulle compaignie il en trouva qui estoient ja passés plus de II cent mille hommes d'armes fors et treshardis comme il y parut bien. Car quant ceulx adversaires perchurent ches Belgiens, qui tous venoient en belle ordonnance de bataille contre eulx comme gens tous assurees et duis de telle oevre, ilz se mirent par belles batailles et s'en vinrent hardiement et baudement contre leurs anemis ferir et frapper de l'un costet et de l'autre sans en riens esparengnier tellement que il en y ot de mors, de d'abatus, tant que sans nombre de l'une partie et de l'autre. [fol.104r<sup>a</sup>] En ceste treshorrible et crueuse pestilence fu ochis le roy Leoperdin, dont lez Belgiens furent sy desconfis que il lez couvint tourner les dos car cez estrangiers les assalloient tellement que c'estoit une horribleté a eulx regarder et veïr. Et dist l'istore que moult pau en escapa, que tous ne fuissent mors. Et de ceulx qui escaperent, lez uns s'en fuioient vers la cité d'Agripine et les aultres deverz Tongres et aulcun pau d'aultres devers Treveres, qui tous estoient en tresgrant douleur de coer pour leur roy et pour la perte de leurs tresvaillans hommes. Ceste griefve et mortelle bataille terminee, et ensi finee, lez aultres Belgiens, qui estoient avec le fil du roy sus le rivage de Meuse et de la Mouselle, fortifierent et ordonnerent lez cités, castiaux et fortresces sus le rivage et bien les pourveirent de toutes choses necessaires, affin que plus sagement ilz se peussent deffendre contre leurs anemis. Mais veritablement tout le pays estoit en sy grant doubte que ilz ne savoient que faire ne comment eulx gouverner, pour ce que ilz veoient que desja ilz avoient perdu une telle multitude de peuple qui leur estoit et devoit [fol.104r<sup>b</sup>] estre ung grant esbahissement. Et entreux que ces Belgiens entendoient a ce que dit est, le roy Servius et Cambro le duc des huns s'en vinrent a toute leur puissance envair la cité de Agripine, la quelle il prinrent par force d'armes et d'assault. Après la quelle prinse, il s'en vinrent devant Treveres, sy le assallirent tellement que ilz le prinrent mais ce ne fu mie sans grant perte de gens. Et pour ce, tous les hommes que ilz trouverent en ces cites de XX ans jusques a XL ans ilz prinrent et enmenerent avecq eulx pour entretenir toudis leur osts en plus grant puissance, et qui ny voloit aler prestement estoit ochis. Et doibt on savoir que en brief tamps, ilz conquirent de pays et de cités tant que entre le Rin, Meuse et Meuselle ne demoura ung seul anlet que tout ilz ne meissent

a leur obeissance et subjection. Et en la parfin, ilz se trayrent vers la riviere de Meuse, bien arriere du lieu ou il avoient proposé de passer en faignant de la voloir passer. La quelle chose perchevans lez Belgiens, qui a l'aultre leis du rivage estoient, diviserent leur osts pour garder le dit passage en pluseurs lieux. [fol.104v<sup>a</sup>] Et adont Servius le roy avecq Cambro, Condro et Vermendio, ducs de pluseurs nations, a toute leur compaignie s'en allerent passer en ung lieu que on nomme presentement Treit, a la cause de ce passage ensy nommé et la passerent la riviere de Meuse et les aultres par compaignies et par turmes, c'est a dire par bataillez, passerent les gues par vaissiaux que ilz trouverent ens es forest sans nul peril ou dammage quelconque. Et adont estoient les Belgiens en la plus grant partie assambles en ung lieu que on nomme presentement Viseit, entre Liege et Treit, la ou ilz attendoient en ordonnance de bataille leurs anemis. Et quant ilz sceurent que ilz estoient ailleurs passes, ilz furent tous esbahis. et nient mains ilz se trahirent devers Tongre et la se recoellirent ensamble en eulx, ordonnant et disposant de envair et d'assallir celle mauvaise gent qui tant de maulx faisoient que sans nombre. Et tant firent que ilz les trouverent et les assalirent et combatirent tresvigoreusement, dont il y eult, comme bien croire le poes, une trescruelle occision car la bataille dura par VI jours continuelz. Et en la fin, les Belgiens [fol.104v<sup>b</sup>] furent desconfis et mis a mort tant que bien pau en escapa. Et ceulx qui polrent saulver leurs vies par fuite, s'en allerent les uns a Tongre et les aultres a leurs propres citéz. Et quant ce vint le lendemain, lez huns, qui tous sambloient estre esragies de esprendre le sang humain, s'en vinrent assieger la cité de Tongre, la quelle ilz avironnerent et le commencherent tresfort a assallir, comme feroient chiens, bestes sauvages, et tant rudement et efforchiement le assalirent et envaïrent que ilz le emporterent de force. Sy le prinrent et roberent toute nuement et avecq ce, ilz y firent une intestine et trescruelle occision, car ilz n'esparngnoient homme, femme ne enfant. Toutesfois les fors et les raddes, qui avec eulx s'en volrent aller, ilz saulverent et aultres non. Après la prinse de la ditte cité de Tongre, toutes les cités d'aultour, villes, castiaux et fortresces se rendirent prestement et envoyerent toute obeissance au dit roy Servius. Et puis Servius a toute sa compaignie entra en la marce des reciens, la quelle jusques a la mer il subjuga et mist a sa obeissanche :

### III. Glossaire

Figureront dans notre glossaire les mots rares, les mots dont le sens ancien est différent du sens moderne, les mots dont le sens n'est pas celui habituellement renseigné, les mots dont les formes sont dialectales mais également les mots aux formes inhabituelles.

Afin de réaliser ce glossaire, nous avons mené nos recherches principalement dans deux dictionnaires de français médiéval : le *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF)<sup>107</sup> et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW)<sup>108</sup>, tous deux disponibles en ligne.

#### A

**abillier**, v. *abillies*, part. passé : *préparées (à)* [fol.76v<sup>o</sup>a] [fol.77r<sup>o</sup>a]

**acointance**, s.f. : *l'amitié, la familiarité* [fol.94r<sup>o</sup>a]

**acoisier**, v. : *faire silence, se taire* [fol.84r<sup>o</sup>b]

**acorder**, v. : *conclure [un traité, une trêve]* [fol.82r<sup>o</sup>b]

**acoupler**, v., empl. tr. : *attacher ensemble* [fol.80r<sup>o</sup>b]

**acoustume**, s.f. : *l'habitude* [fol.75v<sup>o</sup>a] [fol.82r<sup>o</sup>a]

**acoustumer**, v., *acoustumé*, part. passé en empl. adj. : *habituel* [fol.76v<sup>o</sup>b] [fol.80v<sup>o</sup>a]

**adevancier**, v. : *arriver dans un lieu avant d'autres* [fol.93r<sup>o</sup>b]

**adevinement**, s.m. : *l'augure, l'observation et l'interprétation des signes afin de prévoir l'avenir* [fol.88v<sup>o</sup>b]

**adherdre** ou **aherdre**, v. : *attacher ; adherdre avec qqn : s'unir à, prendre le parti de* [fol.89v<sup>o</sup>b] [fol.91v<sup>o</sup>a]

**adis**, adj. : *accablé* [fol.82r<sup>o</sup>a]

---

<sup>107</sup> ATILF - CNRS & Université de Lorraine, *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF), version 2015 (DMF 2015), disponible en ligne à l'adresse <http://www.atilf.fr/dmf>.

<sup>108</sup> VON WARTBURG W., *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW), version 2020, disponible en ligne à l'adresse <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>.

**adont**, adv. : *alors, dans ces conditions* [fol.75v°b] [fol.79r°a] [fol.80r°a] [fol.80v°a] [fol.81r°b] [fol.83r°b] [fol.84r°b] [fol.85r°a] [fol.90r°a] [fol.93r°a] [fol.93r°b] [fol.97v°b] [fol.98r°a] [fol.98v°b] [fol.102r°b] [fol.104v°a]

**adourner**, v. : *orner* ; part. passé en empl. adj. : *paré, arrangé (dans l'intention de donner une belle apparence)* [fol.99r°b]

**adrechier**, v. : *pourvoir* [fol.91v°b]

**advenir** ou **avenir**, v. : *se produire, se réaliser, arriver* [fol.88v°a] [fol.90v°a] [fol.91r°a] [fol.92v°a] [fol.94v°b] ; *temps advenir : le futur, le temps à venir* [fol.87v°a] [fol.93r°b]

**affaire**, s.f. : *l'entreprise ; la disposition, la manière d'être* [fol.89v°a] ; au pl. : *ce que l'on entreprend contre qqn, pour se défendre* [fol.92r°a]

**affoler**, v. : *devenir fou* ; part. passé en empl. adj. : *fou, qui a perdu la raison* [fol.79v°b] [fol.81v°b]

**agu**, adj. : *ardent, vif* [fol.75v°a]

**ahannier**, s.m. : *le laboureur* [fol.88v°a]

**aidable**, adj. : *capable d'aider, fort* [fol.103v°a]

**aider**, v., part. prés. en empl. subst. : *allié* [fol.83r°a]

**aigre**, adj. : *impétueux* [fol.83r°a]

**aigrement**, adv. : *violemment* ; [dans dom. militaire] *avec ardeur, impétuosité* [fol.78r°b] [fol.79v°b] [fol.81r°b] [fol.81v°a]

**ainchois**, adv. *ainchois que : avant que* [fol.78v°a] [fol.79v°b] [fol.83r°a] [fol.93v°a] [fol.95v°a] [fol.103r°a] ; *avant, d'abord* [fol.80v°a]

**ains**, adv. : *avant, auparavant, jusqu'à maintenant* [fol.76r°b] [fol.79v°b] [fol.82r°a] [fol.82v°b] [fol.87v°b] [fol.88r°a] [fol.92r°b] [fol.95v°a]

**aler**, v., *aler au contraire : agir à l'opposé* [fol.77r°a]

**aliance**, s.f. : *le traité, l'engagement de défense mutuelle ; aliance et paix : traité de paix* [fol.84r°b] ; *avoir aliance a : avoir un traité avec* [fol.84r°b]

**amanieré**, adj. : *adroit* [fol.81v°b]

**amas**, s.m. : *la réunion, le regroupement (d'hommes de guerre) ; faire son amas de + s.* désignant des soldats : *faire une levée d'hommes en grande quantité* [fol.92r°a]

**amender**, v. : *améliorer, embellir* [fol.100v°a] [fol.100v°b]

**amenrir**, v. : *amoindrir* [fol.89v°b]

**amodere**, v., part. passé en empl. adj. : *modéré, tempéré* [fol.75v°a]

**amonnester**, v., *amonnester a/de* : *exhorter à* [fol.76v°a]

**angele**, s.m. : *l'ange* [fol.75r°a]

**anglet**, s.m. : *le coin, le recoin* [fol.104r°b]

**apatir**, v. : *imposer une contribution ; s'apatir : se soumettre à une contribution, accepter de payer un tribut* [fol.103r°b]

**apendance**, s.f. : *l'appartenance, la dépendance, tout ce qui dépend juridiquement de qqc. (d'un pays, d'une région, d'une ville)* [fol.96r°a]

**apertenir**, v. : *appartenir ; il apertient a qqn : cela convient à qqn (en vertu de son rang)* [fol.89v°a] ;

**appareil**, s.m. : *les préparatifs* [fol.77r°b] ; *le mouvement de troupes* [fol.79r°a] [fol.81v°a] [fol.92v°b] ; *l'état, la situation* [fol.80r°a] ; *l'apparat* [fol.94r°b] ; *faire son appareil : rassembler* [fol.97v°b]

**appareillier**, *appareillier a + inf.* : *prêt à, disposé à* [fol.76r°b]

**apparoir**, v. : *apparaître* [fol.96r°a] ; *comme il appert : comme il apparaît* [fol.87r°b] ; *s'apparoir : se montrer à la vue* [fol.89r°a] ; *se manifester* [fol.98v°a]

**applicquier**, v. : *poser ; applicquier un domaine a qqc./ a qqn : annexer qqc. à* [fol.96r°b]

**après**, adv. : *ensuite ; en après : par la suite* [fol.99r°b]

**arbitrer**, v. : *juger, estimer* [fol.89r°a]

**archeprestre**, s.m. : *l'archiprêtre* [fol.83r°a] [fol.83r°b] [fol.83v°a] [fol.83v°b]

**ardoir** ou **ardre**, v., empl. tr. : *incendier, mettre le feu à* [fol.82v°a] [fol.84v°a] [fol.87v°b] ; *brûler* [fol.92v°a]

**arroy**, s.m. : *tout ce qui contribue à la prestance* [fol.78v°b] ; *l'ordre, l'arrangement* [fol.78v°b] [fol.79v°a] [fol.99v°b]

**as** : en+le / en + la

**as**, art. contr. : *contraction de A+LE(S)* [fol.80v°a] [fol.83r°a]

**assambler**, v. : *faire venir, réunir en un même endroit* [fol.76r°a] [fol.76r°b] [fol.83r°a] [fol.84r°a] [fol.87v°b] [fol.91r°a] [fol.94r°b] [fol.94v°a] [fol.96r°b] [fol.97v°b] [fol.100v°b] [fol.101r°a] [fol.103r°a] [fol.103r°b] [fol.103v°a] [fol.104v°a] ; *s'assambler : se réunir, se rassambler* [fol.84v°a] [fol.85v°b] [fol.90v°a]

**asseoir**, v. : *assiéger* [fol.76v°b]

**asseurer**, v. : *reprendre confiance, se rassurer* [fol.80r°a]

**assir**, v. : *établir* [fol.101v°a]

**atant**, adv. de temps : *alors, là-dessus* [fol.83r°b]

**atrahire**, v. : *attirer* [fol.103r°a]

**attendre**, v. : *prêter attention à* [fol.90r°a] ; *s'attendre à qqc. : se fier à qqc.* [fol.100r°a]

**aucun**, adj. indef. : *quelque* [fol.81r°b] [fol.88v°a] [fol.91r°a] [fol.94v°b] [fol.98r°b] [fol.102r°a] ; au pl. : *certains* [fol.74r°b] [fol.75r°b] [fol.76r°b] [fol.77v°a] [fol.84r°b] [fol.84r°b] [fol.84v°b] [fol.93v°a] [fol.101r°b] ; *les aucuns : certains* [fol.80r°a] [fol.92v°b] ; *aucun pau : quelque peu* [fol.104r°a]

**aultrement**, adv. : *dans le cas contraire, sinon* [fol.80v°a] ; *d'une autre façon, différemment* [fol.80v°a]

**aumonester**, v. : cfr. **amonester** [fol.97v°a]

**auner**, v. : *frapper* [fol.87v°b]

**aval**, prép. : *dans, à travers* [fol.94r°a]

**avant**, adv., *en avant : désormais, à l'avenir* [fol.88r°b] [fol.89v°b] [fol.90r°a] [fol.94r°a] [fol.96v°a] [fol.97r°b] [fol.100r°a]

**avironner**, v. : *encercler* [fol.77v°a] [fol.81r°a] [fol.102v°a] [fol.104v°b], *assaillir* [fol.76v°b] ; *faire le tour, parcourir totalement* [fol.103r°a]

**aviser** ou **adviser**, v., *s'aviser de qqc. : remarquer qqc.* [fol.79r<sup>o</sup>a] ; *observer* [fol.79v<sup>o</sup>a] ; part. passé en empl. adj. *bien avisé : bien informé* [fol.80r<sup>o</sup>a] ; *aviser comment : voir, examiner* [fol.80v<sup>o</sup>a] ; *adviser manière de + inf. : rechercher la manière de + inf.* [fol.98r<sup>o</sup>b] ; *imaginer, trouver* [fol.103r<sup>o</sup>b]

**ayde**, s.f. : *l'aide ; venir en ayde : venir au secours* [fol.97v<sup>o</sup>b]

## **B**

**bague**, s.f., au pl. : *l'équipement (en partic. guerrier)* [fol.92v<sup>o</sup>a]

**baillier**, v., empl. tr. : *donner* [fol.77v<sup>o</sup>b] [fol.78r<sup>o</sup>a] [fol.87v<sup>o</sup>a] [fol.94r<sup>o</sup>a] [fol.99v<sup>o</sup>a] ; *baillier bataille : livrer bataille* [fol.76v<sup>o</sup>b]

**baron**, s.m. : *le membre de l'aristocratie militaire et vassalique* [fol.85v<sup>o</sup>b] [fol.86r<sup>o</sup>b] [fol.94r<sup>o</sup>a]

**bas**, adj. : *mettre a bas qqn : mettre qqn dans une situation inférieure* [fol.89v<sup>o</sup>a]

**bataille**, s.f. : *le combat ; le bataillon* [fol.84r<sup>o</sup>b] [fol.96r<sup>o</sup>b] [fol.101r<sup>o</sup>a] [fol.103v<sup>o</sup>b] [fol.104v<sup>o</sup>a]

**batilleur**, s.m. : *le soldat, le combattant* [fol.86v<sup>o</sup>b]

**baudement**, adv. : *hardiment* [fol.103v<sup>o</sup>b]

**bende**, s.f. : *la bande de tissu* [fol.100r<sup>o</sup>b]

**besongne**, s.f., au pl. : *les affaires* [fol.77r<sup>o</sup>a] [fol.80v<sup>o</sup>b] [fol.91r<sup>o</sup>b] [fol.98r<sup>o</sup>a] ; [dans dom. militaire] : *la bataille* [fol.82v<sup>o</sup>b] [fol.93r<sup>o</sup>a] ; *l'affaire, l'événement* [fol.93r<sup>o</sup>a] [fol.103r<sup>o</sup>b]

**bienveullan** ou **bienvoeillan**, adj. en empl. susbt. : *ami, partisan* [fol.84r<sup>o</sup>b] [fol.84v<sup>o</sup>a]

**bise**, s.f. : *le vent du nord ; le nord* [fol.88r<sup>o</sup>b]

**boinement** ou **bonnement**, adv. : *pas vraiment ; ne pas savoir boinement + interr. indir. : ne pas savoir précisément* [fol.81r<sup>o</sup>a] [fol.93v<sup>o</sup>b]

**bos**, s.m. : *le bois* [fol.77r<sup>o</sup>b]

**bouter**, v., *bouter feu : incendier, mettre le feu* [fol.77r<sup>o</sup>a] [fol.84r<sup>o</sup>b] [fol.89r<sup>o</sup>b] [fol.92v<sup>o</sup>a] ; *se bouter : se précipiter qq. part* [fol.82v<sup>o</sup>b] [fol.83v<sup>o</sup>a] [fol.93v<sup>o</sup>a]

**breuc**, s.m. : *la boue* [fol.102r<sup>o</sup>a]

## **C**

**canchon**, s.f. : *le chant de célébration, la chanson* [fol.101r<sup>o</sup>b]

**car**, conj. : *étant donné que* [fol.80v<sup>o</sup>a]

**car**, s.m. : *le véhicule* [fol.78v<sup>o</sup>a], *le char* [fol.92v<sup>o</sup>a]

**castiel**, s. m. : *le château* [fol.76r<sup>o</sup>b]

**cativison** ou **caitivison**, s.f. : *la captivité* [fol.87r<sup>o</sup>b] [fol.88r<sup>o</sup>a] [fol.88v<sup>o</sup>a] [fol.95r<sup>o</sup>a]

**celer**, v., empl. tr. : *cacher, taire, tenir secret* [fol.81r<sup>o</sup>b]

**cerquier**, v. : *chercher* [fol.100v<sup>o</sup>b]

**cesser**, v., empl. intr. : *s'arrêter* [fol.79v<sup>o</sup>b]

**cha**, adv. : *ici ; puis cha puis la : d'un côté et d'autre, ici puis là* [fol.92r<sup>o</sup>b]

**chael**, s.m. : *le jeune d'un animal* [fol.76v<sup>o</sup>a]

**charoy**, s.m. : *l'ensemble des chariots d'une troupe* [fol.101r<sup>o</sup>a]

**chartre**, s.f. : *la prison* [fol.102r<sup>o</sup>a]

**chevanche**, s.f. : *les biens, les richesses* [fol.91v<sup>o</sup>a]

**chevauteur**, s.m. : *le cavalier* [fol.80r<sup>o</sup>b] [fol.92v<sup>o</sup>b]

**chevir**, v. *se chevir de* : *se tirer d'affaire de, venir à bout de* [fol.79v<sup>o</sup>a]

**chis**, dém. : *ce, celui ; chis qui : celui qui* [fol.86v<sup>o</sup>b]

**chou**, dém. : *cela* [fol.81r<sup>o</sup>a], *ce* [fol.98r<sup>o</sup>a]

**chy** ou **chi**, adv. : *ici* [fol.97v<sup>o</sup>a] [fol.98v<sup>o</sup>a] [fol.99r<sup>o</sup>a] [fol.100r<sup>o</sup>a] ; *chy après : plus loin* [dans le texte] [fol.99r<sup>o</sup>a]

**cil**, dém. : *ce* [fol.75r<sup>o</sup>b]

**circuier**, v. : *faire le tour* [fol.103r<sup>o</sup>a]

**cler**, adj., loc. *de cler entedement* : *qui comprend aisément* [fol.75v<sup>o</sup>a]

**coadjuteur**, s.m. : *le conseiller* [fol.88r°a]

**colloquer**, v. : *établir* [fol.74v°a]

**combattre**, v., *combattre a qqn* : *livrer combat* ; *se combattre contre/a qqn* : *lutter contre, se battre contre* [fol.87v°b] [fol.96r°b]

**combien que**, loc. : *bien que* [fol.75r°b]

**comme**, conj. : *alors que* [fol.88r°a]

**commencher**, v., *qqn se commenche à + inf.* : *commencer à + inf.* [fol.79v°a] [fol.79v°b] [fol.80r°a] [fol.83v°b] [fol.95v°b] [fol.96r°b] ; *qqc. se commenche* : *présenter en son début* [fol.99r°a]

**commettre**, v. : *confier qqc. à qqn., charger qqn de qqc.* [fol.99v°a]

**commun**, s.m. : *les gens, le peuple* [fol.83v°b] [fol.102v°b]

**communale**ment, adv. : *communément, en général, habituellement* [fol.97v°a]

**compétamment**, adv. : *suffisamment, comme il faut* ; *compétamment de* : *suffisamment de* [fol.98r°b]

**composition**, s.f. : *l'arrangement* [fol.81r°b]

**compter**, v. : *tenir compte de* [fol.81v°a]

**computation**, s.f. : *le calcul* [fol.85v°b]

**conclure**, v., *conclure que* : *décider que* [fol.76r°a] [fol.76v°b]

**concorde**, s.f. : *la bonne entente, l'accord* [fol.83v°a]

**confermer**, v. : *renforcer* [fol.94r°b] ; part. passé en empl. adj. : *déclaré, fixé* [fol.95v°a]

**confine**, s.f. : *la contrée limitrophe, les confins* [fol.96v°a]

**confondre**, v., empl. tr. : *anéantir, détruire* [fol.77v°a] [fol.84v°a]

**confus**, adj. : *vaincu, détruit* [fol.92v°a]

**confusiblement**, adv. : *dans la confusion* [fol.83v°b]

**confusion**, s.f. : *la ruine, le dommage* [fol.103r°b] ; *le chaos, le désordre* [fol.103v°a]

**congiet**, s.m. : *l'autorisation* [fol.98r°b]

**conroy**, s.m. : *l'ordre de bataille* [fol.83r°a]

**consacrer**, v. : *vouer* [fol.87v°a]

**conseil**, s.m. : *le conseil, l'assemblée ; se mettre à conseil : se mettre en délibération* [fol.80v°a]

**constituer**, v. : *établir, créer* [fol.86v°b] ; *constituer qqn + nom d'une fonction : nommer, instituer* [fol.102r°b]

**consummer**, v. : *achever* [fol.84v°a]

**contredire**, *contredire a qqc. : s'opposer à qqc., refuser qqc.* [fol.75v°b] [fol.83r°a] [fol.83r°b]

**controversie**, s.f. : *le désaccord* [fol.100v°a]

**convegnable**, adj. *convegnable a : qui convient, qui est en état de* [fol.76r°b] [fol.78r°a]

**corage**, s.m. : *le courage* [fol.75v°a]

**corouchier**, part. passé empl. comme adj. : *troublé, contrarié, fâché, irrité, dépité* [fol.76r°a]

**corpz**, s.m. : *le corps ; le gouvernement* [fol.89r°a]

**corrugier**, v. : *améliorer* [fol.100v°b]

**corruption**, s.f. [dans dom. sexuel] : *la défloration, la souillure* [fol.77r°a]

**coupe**, s.m. : *l'attaque* [fol.83v°b]

**coureur** ou **courreur**, s.m. : *l'homme armé qui, avec d'autres, fait des incursions pour ravager et piller ; pilleur* [fol.78r°a] ; *éclaireur* [fol.79v°a] [fol.93r°a]

**courir**, v, empl. tr. : *courir (un lieu) : envahir, attaquer (un lieu)* [fol.77r°a] [fol.78r°a] ; *courir sus a qqn : pourchasser qqn, attaquer qqn* [fol.84v°a] ; *courir après qqn : rechercher qqn, chercher à le rejoindre* [fol.93r°a] ; *s'écouler, passer* [fol.97r°b] [fol.100v°a] [fol.101v°b] [fol.102v°b]

**course**, s.f. : *l'attaque* [fol.77r°b]

**couvenir**, v. : *falloir ; il couvient qqn + inf. : c'est une nécessité pour qqn, il faut (inévitablement) à qqn + inf.* [fol.104r°a]

**cremeteux**, adj. : *crainitif, timide* [fol.90v°a]

**cremeur**, s.f. : *la peur ; tenir qqn en cremeur : craindre qqn* [fol.77v°b]

**cremir**, v. : *craindre* [fol.79v°a]

**cretiau**, s.m. : *le créneau* [fol.81v°a]

**cruellement**, adv. : *durement, sévèrement* [fol.87v°a]

**crueux**, adj. : *cruel, sans pitié* [fol.104r°a]

**cubite**, s.f. : *la coudée* [fol.75v°a]

**cuidier**, v. : *croire* [fol.78v°b] [fol.79v°b] [fol.80r°a] [fol.97r°a] ; inf. susbt. : *l'opinion, l'avis* [fol.79r°a]

**cultivement**, s.m. : *l'adoration, le culte* [fol.94v°b] [fol.95r°b] [fol.95v°b] [fol.97r°a] [fol.100v°a]

## **D**

**dales**, prép. : *à côté de* [fol.87v°b] [fol.98r°a] [fol.101r°b]

**dammage**, s.m. : *le préjudice* [fol.81r°a]

**dard**, s.m. : *l'arme de jet à manche court, munie d'une pointe de fer* [fol.79r°a]

**darrain**, adj. : *dernier* [fol.100v°b]

**debeller**, v. : *vaincre* [fol.103v°a]

**decevoir**, v. : *tromper* [fol.79r°a]

**dedens**, prép., + suivi de l'indication d'une durée : *dans un tel délai, dans un laps de temps de* [fol.79v°b] [fol.91v°b] ; *dans, à l'intérieur de* [fol.91v°b]

**defallir**, v. : *faiblir, s'affaiblir* [fol.85r°b]

**deffendre**, v., empl. pronom. : *résister à l'adversaire* [fol.80v°a] [fol.81v°b] [fol.104r°a]

**deffense**, s.f., *se mettre a deffense : se protéger, se défendre par les armes* [fol.80r°a]  
[fol.92v°b]

**definement**, s.m. : *la fin* [fol.84v°b] [fol.85r°b]

**degaster**, v. : *anéantir* [fol.85v°a] [fol.103r°a]

**degeter**, v. : *écarter, rejeter* [fol.90r°b]

**delivrer**, v. (idée de livraison, de transmission) : *donner, livrer* [fol.78v°a]

**demourer**, v. : *tarder ; (il) ne demoure + adv de nég. que : il ne se passe que peu de temps avant que* [fol.92r°a]

**dempres**, prép. : *près de* [fol.99r°b]

**departement**, s.m. : *le partage* [fol.76v°a] ; *le départ* [fol.98r°b]

**departir**, v. : *attribuer* [fol.78v°b] ; *(se) departir : s'en aller* [fol.76r°b] [fol.78v°b]  
[fol.80r°b] [fol.82r°a] [fol.90v°b] [fol.96r°a] [fol.98r°b]

**deporter**, v. : *épargner* [fol.77v°b] ; *estre deporté : être épargner* [fol.77r°b] ; *se deporter : cesser, s'abstenir* [fol.95v°a] [fol.97v°b]

**derequief**, adv. : *une nouvelle fois, à nouveau* [fol.81r°b] [fol.88v°a] [fol.102r°b]

**derver**, v. : *perdre la raison ; part. passé en empl. adj. : fou, insensé* [fol.90v°a]

**des lors**, adv. : *dès ce moment-là* [fol.99v°a]

**desbarater**, v. : *mettre en dérouté* [fol.92v°b]

**desconfire**, v., empl. tr. : *vaincre (l'adversaire au combat)* [fol.80r°b] [fol.85v°b]  
[fol.88r°b]

**desconforter**, v. : *décourager, abattre ; part. passé en empl. adj. : abattu, affligé* [fol.97r°b]

**descouvreur**, s.m. : *l'éclaireur* [fol.93r°a]

**deseure**, prép. : *sur, dessus* [fol.77r°a] [fol.82r°a] [fol.89v°a] [fol.89v°b] [fol.91v°b]

**despecier** ou **despechier**, v. : *dépecer* [fol.77r°b] [fol.90v°a]

**despens**, s.m., essentiellement au pl. : *les dépenses, les frais* [fol.86r°a]

**despis**, s.m. : *le fait de mépriser ; faire despis a qqn : humilier qqn, faire subir un affront à qqn* [fol.89r°b]

**despiter**, v. tr. : *mépriser, renier* [fol.76v°a]

**despouille**, s.f. : *le butin* [fol.93v°b]

**despuis**, adv. : *après* [fol.102v°a]

**desroy**, s.m. : *l'agitation ; a desroy : en désordre, pêle-mêle* [fol.84r°a]

**dessieger**, v. : *faire lever le siège, libérer* [fol.88r°a] ; *se dessieger : abandonner le siège* [fol.82r°a]

**destaindre**, v. : *anéantir* [fol.81v°b]

**devant**, prép. : *avant* [fol.94r°a] ; empl. adj. *le jour devant : le jour précédent* [fol.81v°b] ; adv. : *devant* [fol.84r°b] ; *par devant : auparavant* [fol.94v°a] [fol.95v°a] [fol.102v°a] ; *en devant : auparavant* [fol.95r°b] ; *par chy devant : auparavant* [fol.96r°a]

**devers**, prép. : *en direction de* [fol.76v°a] [fol.78v°b] [fol.81r°a] [fol.92r°a] [fol.92r°b] [fol.94r°b] [fol.96v°a] [fol.98r°b] [fol.103r°a] [fol.104r°a] [fol.104v°a], *auprès de* [fol.82r°a] [fol.83r°b] [fol.84r°a] [fol.91v°b] [fol.94r°b] [fol.96v°a] [fol.96v°b] [fol.97v°b] [fol.98r°a] [fol.98v°a] [fol.100r°a] [fol.100r°b] ; *par devers : auprès de* [fol.83r°a] [fol.83v°a]

**deviser**, v. : *décider* [fol.89v°b]

**dignité**, s.f. : *la charge, la fonction* [fol.86v°b]

**dilater**, v. : *étendre* [fol.93v°b]

**dilection**, s.f. : *l'amour, la tendresse* [fol.83r°b]

**diligemment**, adv. : *avec application, diligemment* [fol.93v°b]

**discort**, s.m. : *le désaccord* [fol.98r°b]

**disposer**, empl. pron., *se disposer (de / a) + inf. : s'apprêter à, se préparer à* [fol. 74r°a] [fol.75v°b] [fol. 76r°a] [fol.83r°a] [fol.91r°b] [fol.94r°a] [fol.102v°b] [fol.103v°b] ; part. passé en empl. adj., *diposé a + inf. : prêt à* [fol.83r°a]

**disposition**, s.f. : *la situation de qqc. ; diposition du tampz : les circonstances* [fol.77v°a]

**diviser**, v. : *relater, rapporter* [fol.98v°b]

**dolans** ou **dolens**, adj. : *affligé, désolé, malheureux* [fol.82v°b] [fol.101r°b]

**dont**, adv. : *donc* [fol.92v°a] [fol.104v°a] ; *alors* [fol.89r°a] [fol.99v°a] [fol.103r°a]

**dos**, s.m. : *le dos ; tourner le dos (face à une menace) : prendre la fuite* [fol.104r°a]

**dou**, art. : *du, de la* [fol.76r°a]

**douter**, v. : *être dans l'incertitude ; se douter de qqn : avoir peur de qqn* [fol.92r°b] ; *douter que + ind. : pressentir, soupçonner* [fol.103v°a]

**duit** ou **duis**, adj. : *expérimenté, exercé* [fol.93v°a] ; *duit de : entraîné à, habile à* [fol.76r°b] [fol.90v°a] [fol.103v°b]

**dur**, adj. : *violent, âpre* [fol.78r°b] [fol.79r°a] [fol.81v°b]

**durement**, adv. : *sans pitié* [fol.79r°a] [fol.81v°b]

## **E**

**edomer**, v. : *asservir* [fol.102v°b]

**effet**, s.m. : *la conséquence ; mener qqc. à effet : accomplir qqc.* [fol.90v°a]

**efforciement**, adv. : *avec de grandes forces militaires* [fol.79r°a] [fol.82v°b] [fol.92v°b] [fol.93v°a] [fol.104v°b]

**efforchier**, v., *efforchier de + inf. : faire son possible pour, s'appliquer à* [fol.96r°b]

**effort**, s.m. : *la force* [fol.90v°a] ; *la puissance militaire* [fol.92r°a] ; *a grant effort : en grand nombre* [fol.93r°a] [fol.96r°b] [fol.101r°a]

**emprendre**, v. : *commencer* [fol.96r°a] [fol.102r°b] ; *emprendre qqc. : assumer qqc., se charger de qqc.* [fol.99v°a]

**emprès**, prép. : *près de* [fol.88v°a] [fol.95v°a]

**emprise**, s.f. : *l'entreprise, l'action* [fol.94r°a]

**enamourer**, v. : *devenir plein d'affection ; s'enamourer de : tomber amoureux de, se prendre d'affection pour* [fol.94r°a]

**encouvenanchier**, v. : *promettre* [fol.84r°b]

**enfin**, adv. : *à la fin, au bout du compte* [fol.89r<sup>a</sup>]

**engrandir**, v. : *agrandir* [fol.100r<sup>b</sup>]

**enoindre**, v. : *sacrer* [fol.87r<sup>a</sup>] ; *enoindre a roy : consacrer roi* [fol.100v<sup>a</sup>]

**enprendre** ou **emprendre**, v. : *commencer, engager* [fol.89v<sup>b</sup>] [fol.92r<sup>b</sup>] [fol.103r<sup>b</sup>]

**ens**, prép. : *dans* [fol.92v<sup>a</sup>] [fol.96r<sup>a</sup>] [fol.97v<sup>a</sup>] [fol.98r<sup>b</sup>] [fol.99r<sup>a</sup>] [fol.101r<sup>a</sup>] [fol.101v<sup>b</sup>] [fol.104v<sup>a</sup>] ; *pendant* [fol.87r<sup>b</sup>] [fol.88v<sup>b</sup>] [fol.100v<sup>b</sup>] [fol.101v<sup>a</sup>] [fol.101v<sup>b</sup>] ; adv. : *à l'intérieur, dans* [fol.78r<sup>b</sup>] [fol.83r<sup>a</sup>] [fol.86v<sup>a</sup>] [fol.86v<sup>b</sup>] [fol.87r<sup>b</sup>] [fol.88r<sup>a</sup>] ; adv. : devant une prép. pour la renforcer. [fol.76r<sup>b</sup>] [fol.91v<sup>a</sup>]

**ensuivre** [s'], v. : *être mentionné dans la suite du discours, du texte*, 11 occurrences [fol.77v<sup>a</sup>]

**ensus**, adv. : *à l'écart* [fol.77v<sup>b</sup>]

**ensy** ou **ensi**, adv. : *ainsi* [fol.76v<sup>b</sup>] [fol.77r<sup>b</sup>] [fol.78r<sup>a</sup>] [fol.79v<sup>b</sup>] [fol.81r<sup>b</sup>] [fol.82v<sup>b</sup>] [fol.83r<sup>b</sup>] [fol.84r<sup>a</sup>] [fol.84v<sup>a</sup>] [fol.89v<sup>b</sup>] [fol.92r<sup>a</sup>] [fol.93r<sup>a</sup>] [fol.93v<sup>b</sup>] [fol.94v<sup>a</sup>] [fol.94v<sup>b</sup>] [fol.98r<sup>b</sup>] [fol.98v<sup>b</sup>] [fol.99r<sup>a</sup>] [fol.102v<sup>b</sup>] [fol.104r<sup>a</sup>] [fol.104v<sup>a</sup>] ; *ensy que/comme : comme* [fol.77v<sup>a</sup>] [fol.79v<sup>a</sup>] [fol.79v<sup>b</sup>] [fol.83v<sup>b</sup>] [fol.87v<sup>b</sup>] [fol.102r<sup>a</sup>], *pendant que* [fol.80r<sup>a</sup>] [fol.92v<sup>a</sup>] [fol.94v<sup>b</sup>] [fol.101r<sup>a</sup>] ; *par ensy : de cette manière, ainsi* [fol.84v<sup>a</sup>] [fol.85v<sup>a</sup>] [fol.94v<sup>a</sup>] ; *comme ensy soit que : étant donné que* [fol.98v<sup>b</sup>]

**entaillure**, s.f. : *la statue* [fol.95v<sup>b</sup>]

**entalenter**, v., part. passé en empl. adj. : *désireux* [fol.76r<sup>b</sup>] [fol.92v<sup>a</sup>] [fol.103v<sup>a</sup>]

**entendre**, *entendre a faire : s'appliquer à faire* [fol.76r<sup>b</sup>] ; *entendu que*, part. passé en empl. prép. avec un sens causal : [fol.77r<sup>a</sup>] ; *s'entendre a : s'appliquer à* [fol.92v<sup>a</sup>] ; *entendre a + inf. : avoir l'intention de* [fol.94r<sup>a</sup>]

**entente**, s.f. : *le projet* [fol.89v<sup>b</sup>]

**entreprise**, s.f. : *la campagne militaire, l'offensive* [fol.92r<sup>a</sup>]

**entretant**, adv. : *entre-temps, pendant ce temps* [fol.91v<sup>b</sup>] ; *entretant que : pendant que* [fol.96r<sup>b</sup>]

**entreux**, adv. : *pendant ce temps ; entreux que : tandis que, pendant que* [fol.104r<sup>b</sup>]

**envaye**, s.f. : *l'attaque* [fol.76r°b] [fol.76v°b] [fol.79r°a] [fol.80v°b]

**envers**, prép. : *aux environs de* [fol.82r°a] ; *en direction de* [fol.97r°a] [fol.103v°a]

**envis**, adv. : *à contre-cœur, malgré soi* [fol.78v°b] [fol.82r°b]

**equalement**, adv. : *de manière égale* [fol.77r°a]

**escachier** ou **eschacier**, v.tr. : *chasser* [fol.86v°b] ; *escachiet*, part. passé : *chassé* [fol.75r°a]

**escaillon**, s.m. : *le barreau d'échelle* [fol.81v°a]

**eschie**, s.m. : *l'échec* [fol.74v°b]

**eschielle**, s.f. : *le corps d'armée, le bataillon* [fol.76r°b] [fol.76v°a] [fol.79r°b] [fol.83r°a] [fol.93r°b] ; *l'échelle* [fol.81v°a]

**eschiever**, v. : *fuir, éviter* [fol.96r°a]

**esco**, s.m. : *l'écossais* [fol.76r°a]

**escourcher**, v. : *retrousser* [fol.90v°a]

**eslever**, v., *s'eslever contre qqn* : *se révolter, se soulever contre qqn* [fol.89r°b]

**eslichon**, s.f. : *le choix* ; *a eslichon* : *d'élite, de valeur* [fol.93r°b]

**eslire**, v. : *élire, désigner qqn par son choix* [fol.75r°b] [fol.91r°a] ; *eslire qqn a + s.* : *choisir qqn comme, pour + s.* [fol.87r°a] [fol.87v°a]

**eslongier**, v. : *s'écarter, quitter* [fol.96r°a] ; *estre eslongié de qqc.* : *être privé de qqc.* [fol.90r°b]

**esmoudre**, v. : *aiguiser* ; part. passé en empl. adj. : *tranchant, aiguisé* [fol.92v°b]

**esmouvoir**, v. : *mettre en mouvement* [fol.101r°a] [fol.101v°b]

**espandre**, v. : *répandre, diffuser* [fol.84r°b] [fol.104v°b]

**esparengnier**, v. : *épargner* [fol.103v°b]

**espautrer**, v. : *fracasser* [fol.81v°a]

**especial**, adj. : *particulier, spécifique ; par especial* loc. adv. : *en particulier, surtout*  
[fol.84v<sup>o</sup>a] [fol.85v<sup>o</sup>b] [fol.90r<sup>o</sup>a] [fol.91v<sup>o</sup>a] [fol.96r<sup>o</sup>a] [fol.100v<sup>o</sup>b] [fol.101r<sup>o</sup>b]  
[fol.102r<sup>o</sup>a]

**especialment**, adv. : *particulièrement* [fol.94r<sup>o</sup>a]

**espoenter**, v. : *effrayer* [fol.75v<sup>o</sup>a] [fol.81r<sup>o</sup>a] [fol.84r<sup>o</sup>a]

**esquerpe**, s.f. : *la large bande de tissu, de métal, de cuir portée obliquement servant à suspendre divers objets* [fol.100r<sup>o</sup>b]

**esquiver**, v. : *éviter* [fol.83r<sup>o</sup>b]

**esracher**, v. : *faire disparaître* [fol.82v<sup>o</sup>a] [fol.100v<sup>o</sup>b]

**esragier**, v. : *devenir enragé ; part. passé en empl. adj. : furieux* [fol.104v<sup>o</sup>b]

**estatu**, s.m. : *la règle, la réglementation* [fol.89r<sup>o</sup>a]

**estature**, s.f. : *la stature* [fol.75r<sup>o</sup>b]

**estorer**, v. tr. : *instaurer* [fol.74r<sup>o</sup>a]

**estroitement**, adv. : *rigoureusement* [fol.81r<sup>o</sup>b]

**exaction**, s.f. : *l'impôt* [fol.99r<sup>o</sup>a] [fol.102v<sup>o</sup>a] [fol.102v<sup>o</sup>b]

**exceder**, v. tr. : *surpasser* [fol.75r<sup>o</sup>b]

**excellitement**, adv. : *dans la perfection* [fol.99r<sup>o</sup>b]

**expedient**, adj. : *utile, avantageux ; estre expedient de + inf. : être (sembler) utile de + inf.*  
[fol.83r<sup>o</sup>a]

**extirper**, v. : *éradiquer* [fol.82v<sup>o</sup>a]

## **F**

**facteur**, s.m. : *celui qui agit comme partisan de qqn* [fol.91v<sup>o</sup>a]

**fain**, s.m. : *le fourrage sous forme d'herbe séchée* [fol.81v<sup>o</sup>a]

**faindre**, v. : *faire semblant, feindre* [fol.86v<sup>o</sup>b]

**fau**, s.m. : *le hêtre* [fol.93v<sup>o</sup>b]

**feal**, adj. : *loyal, fidèle* [fol.89v°b] [fol.96v°a]

**ferir**, v. : *donner des coups* [fol.83r°a] [fol.83v°a] [fol.103v°b] ; *se ferir* : *atteindre* [fol.80r°a] ; *se ferir en* : *se précipiter, se jeter sur* [fol.92r°b] [fol.92v°a]

**feurre**, s.m. : *le foin, le fourrage* [fol.81v°a]

**finablement**, adv. : *enfin, pour en terminer* [fol.77r°b] [fol.78r°b] [fol.92v°a] [fol.94r°b] [fol.103r°a]

**finer**, v. : *terminer, achever* [fol.82v°a] [fol.104r°a]

**foison** ou **fuison**, s.f. : *grand nombre, grande quantité* [fol.79r°a] ; *grant fuison* empl. adv. : *beaucoup, largement* [fol.78v°a] [fol.80v°a] [fol.87r°b] [fol.103r°a]

**fondfle**, s.f. : *très grande fronde, instrument propre à lancer d'énormes pierres* [fol.79r°a]

**fores**, s.f. : *la forêt* [fol.77r°b] [fol.79v°a] [fol.97v°a]

**forfaire**, v. *forfaire à qqn* : *mal agir envers qqn* [fol.77r°a]

**fors**, adj. : *robuste* [fol.76r°a] [fol.76r°b] [fol.81v°b] [fol.85v°b] [fol.92r°b] [fol.92v°b] [fol.93r°b] [fol.104v°b]

**fors**, prép. : *sauf, excepté* ; *fors que* : *si ce n'est* [fol.83r°a] [fol.101r°a]

**fosser**, v. : *creuser* [fol.101v°a]

**fosser**, v. : *creuser* [fol.96v°b]

**fouc**, s.m. : *le troupeau, la multitude* [fol.83v°b]

**fourme**, s.f. : *l'apparence* [fol.74v°a]

**fournir**, v. : *accomplir* [fol.89v°b]

**fourragier**, s.m. : *le pillard, le fourrageur* [fol.78r°a]

**fourrer**, v., empl. tr. : *piller, ravager* [fol.77r°a]

**franchise**, s.f. : *l'ensemble des droits, exemptions, immunités et privilèges accordés à qqn ou à une communauté* [fol.90v°a] [fol.91r°a] [fol.91v°a]

**franckement**, adv. : *nettement* [fol.86r°a]

**fremmer**, v., *fremmer un siege : fortifier le siege d'une cité en l'entourant* [fol.80v°b]

**fugiti**, adj : *fugitif* [fol.77r°b]

## **G**

**gaignage**, s.m. : *le butin* [fol.77r°a]

**gaires** ou **gairesz**, adv. : *beaucoup, guère ; ne... gaire : ne ... pas beaucoup* [fol.80v°b]  
[fol.100r°a]

**garde**, s.f., *se donner garde de qqc. : s'apercevoir de qqc., se douter de qqc.* [fol.79r°b]  
[fol.80r°a]

**garder**, v. : *maintenir* [fol.96v°a] ; *défendre* [fol.103r°b] [fol.103v°a] [fol.103v°b]  
[fol.104r°b]

**gaster**, v. : *dévaster* [fol.95v°b]

**gouverner**, v. : *diriger ; se gouverner : se conduire selon les conseils de qqn* [fol.99v°b]

**granment** ou **gramment** ou **grandement** ou **grandment**, adv. : *longtemps* [fol.85r°b]  
[fol.92r°a] [fol.99v°a] ; *sans lésiner* [fol.95v°b] [fol.99r°b]

**grasce**, s.f. : *la faveur ; donner grasce de : accorder la faveur de* [fol.88r°b]

**gré**, s.m. : *les bonnes grâces ; recevoir qqc. en gré : accueillir qqc. favorablement* [fol.95v°b]

**gret**, s.m. : *roche sédimentaire, le grès* [fol.96r°a]

**grief**, adj. : *lourd, pénible* [fol.78r°b] [fol.99v°b] [fol.104r°a]

**guerre**, s.f. : *le combat ; eslever guerre a l'encontre de : déclarer la guerre à* [fol.95v°b]

**guerrier**, v. : *faire la guerre à* [fol.87r°a] [fol.87r°b] [fol.97v°a]

## **H**

**haguenee**, s.f. : *le petit cheval ou jument facile à monter, généralement réservé aux dames*  
[fol.97r°a]

**hardement**, s.m. : *le courage, l'audace* [fol.76v°a] [fol.80r°a]

**hardi**, adj. : *vaillant* [fol.75v°a] [fol.81v°b] [fol.83r°a] [fol.92r°b] [fol.92v°b] [fol.93r°b]  
[fol.103v°b]

**hardiement**, adv. : *sans hésiter, assurément* [fol.90r°a] [fol.103v°b]

**harnas**, s.m. : *l'armure* [fol.92v°a]

**haultement**, adv. : *de manière sonore* [fol.90r°b]

**hauwiau**, s.m. : *le crochet, le crampon* [fol.81v°a]

**hiretaige**, s.f. et m. : *l'héritage* [fol.91r°b]

**hoir**, s.m. : *le successeur, l'héritier légitime* [fol.94v°a]

**huison**, s.f. : *l'action de huer, de produire des cris confus* [fol.80r°a]

**humilier**, v., empl. pronom. : *se montrer plein de respect* [fol.89v°a]

## **I**

**iauwe**, s.f., cfr. **yauwe** [fol.95v°a]

**ignominieux**, adj. : *déshonorant, infamant* [fol.93r°b]

**impetrer**, v. : *solliciter* [fol.91r°b]

**incontinent**, adv. : *sur-le-champ, immédiatement* [fol.91r°a] [fol.91v°b] [fol.92r°b]

**induce**, s.f. : *le délai* [fol.78r°a]

**infester**, v. : *attaquer* [fol.87r°a] [fol.87v°b] [fol.89r°b] [fol.98v°a]

**inimicité**, s.f. : *l'inimitié, l'hostilité* [fol.98v°a]

**iniquement**, adv. : *de manière injuste* [fol.77v°a]

**instituer**, v. : *créer* [fol.75v°b]

**irer**, v. : *provoquer chez qqn un sentiment vif de répugnance et de mécontentement, accompagné d'une agressivité plus ou moins latente* [fol.79r°a]

**issir**, v. : *sortir* [fol.76v°b] [fol.79v°b] [fol.80r°a] ; *issir de qqn*, empl. fig. : *naitre de, descendre de* [fol.75r°b]

**item**, adv. : *de même, et aussi* [fol.74r°b] [fol.75r°b] [fol.86r°b] [fol.87r°a]

## **J**

**ja**, adv. : *déjà* ; *ja piescha* : *il y a déjà longtemps, il y a déjà un certain temps* [fol.75v°b] ; *ja soit ce que* : *bien que* [fol.89r°b] [fol.90r°b] [fol.96r°a] [fol.101v°b]

**josne**, adj. : *jeune* [fol.76r°a] [fol.77r°a]

**justement**, adv. : *précisément* [fol.85v°b]

**juy**, s.m. : *le juif* [fol.75r°a]

## **L**

**labourer**, v. : *agir* [fol.79v°b]

**lassé**, adj. : *fatigué, épuisé* [fol.80r°a]

**lavoir**, s.m. : *le récipient pour se laver les mains* [fol.88r°b]

**leauté**, s.f. : *la fidélité* [fol.89v°b]

**legation**, s.f. : *la mission* [fol.94r°b]

**legier**, adj. : *agile* [fol.75v°a] [fol.91r°a]

**leis**, s.m. : *le côté* [fol.104r°b]

**liement**, adv. : *chaleureusement* [fol.92r°a]

**lier** ou **loier**, v. : *attacher* [fol.80r°b] [fol.102r°a]

**lieu**, s.m. : *le lieu* ; *donner lieu à qqn de* : *donner à qqn la possibilité de* [fol.81r°a]

**logier** ou **loger**, v. : *s'installer* [fol.98r°b] ; [d'une armée] *se logier qq. part* : *établir son camp, prendre position (qq. part)* [fol.92r°a] [fol.92r°b] [fol.98r°a] [fol.98r°b]

**logis**, s.m. : *le campement militaire* [fol.77r°a] [fol.92v°a] ; *la tente* [fol.92v°a]

**longuez**, adv. : *loin* [fol.98v°b]

**lors**, adv. : *alors* [fol.93r°a] [fol.95v°b] [fol.96r°b] [fol.97r°b]

**luite**, s.f. : *la lutte, le combat corps à corps* [fol.86r°a]

## **M**

**main**, s.f. : *la main ; se mettre en la main (d'un adversaire) : se mettre à la merci* [fol.102r°b]

**mains**, quantif. : *moins* [fol.89v°b] [fol.97v°a]

**maistriier**, v. : *soumettre à son autorité* [fol.102v°b]

**malballi**, adj. : *mis à mal* [fol.92v°a]

**maletolte**, s.f. : *l'impôt indirect* [fol.99r°a] [fol.102v°a]

**malgré**, s.m. : *le déplaisir* [fol.96r°b] ; *malgré qqn* empl. prép. : *contre le gré de qqn, contre la volonté de qqn* [fol.96r°b]

**malice**, s.f. : *la ruse* [fol.77r°b]

**mandement**, s.m. : *l'ordre, l'injonction* [fol.90r°a] [fol.90r°b] [fol.92r°b] [fol.94v°b] ; *le rassemblement des hommes de troupe convoqués* [fol.92r°b] [fol.96v°a] [fol.103r°b]

**mander**, v. tr. : *mander à qqn que + subj. : prier qqn de bien vouloir* [fol.75v°a] [fol.80v°a] [fol.89v°b], *inviter qqn à* [fol.84r°b] [fol.84v°a] ; *mander qqn : convoquer qqn, faire venir qqn* [fol.79v°a] [fol.81r°b] [fol.91v°b] ; *mander que : ordonner que* [fol.93v°a] [fol.94v°b] ; *mander (a qqn) que + ind. : annoncer à qqn que* [fol.101r°a] ; *ordonner, demander qqc. à qqn* [fol.103r°b]

**manière**, s.f. : *la sorte* [fol.81v°a]

**marce** ou **marche**, s.f. : *la région* [fol.78r°a] [fol.80v°b] [fol.94r°a] [fol.96v°a] [fol.96v°b] [fol.97r°a] [fol.103r°a] [fol.103r°b] [fol.104v°b]

**marmouse**, s.f. : *le visage* [fol.94v°b]

**martirier**, v. : *torturer* [fol.95v°a]

**martirieux**, s.m. : *le bourreau* [fol.95v°a]

**matere**, s.f. : *la matière, le sujet* [fol.86r°a]

**mattin**, adv. : *tôt* [fol.92v°b]

**mauvaisement**, adv. : *avec de mauvaises intentions* [fol.77v°a]

**meffaie**, v. : *faire du tort* [fol.98v°a]

**meisement**, adv. : *principalement, surtout* [fol.84v°b]

**mendre**, adj. : *inférieur, moindre* [fol.89v°a]

**merchy**, s.f. et m. : *le pardon ; recevoir qqn a merchy : faire grâce à qqn* [fol.81r°b] ; *prier merchy a qqn : demander pardon à qqn* [fol.95v°b] ; *crier merchy a qqn : demander grâce à qqn* [fol.95v°b]

**merveille**, s.f. *a merveilles*, loc. adv. : *très, extrêmement* [fol.75r°b]

**mervilleux**, adj. : *terrible, qui étonne par sa cruauté* [fol.103r°b]

**meschant**, adj. : *mauvais* [fol.89v°a]

**message**, s.m. : *le messenger* [fol.75v°a] [fol.75v°b] [fol.77r°b] [fol.78r°a] [fol.80v°a] [fol.82r°a] [fol.84r°b] [fol.90r°b] [fol.94r°b] [fol.97v°b] [fol.102r°b]

**mestier**, s.m. : *le besoin, la nécessité* [fol.91v°b]

**mesure**, s.f., *a mesure que* : *au fur et à mesure que* [fol.84r°a]

**mete**, s.f. : *la limite, la frontière* [fol.76r°b]

**mettre**, v. *se mettre au retour* : *s'en retourner* [fol.82v°a] ; *se mettre a la voie* : *se mettre en route* [fol.82v°a] ; *mettre qqc. sus* : *établir, instituer qqc.* [fol.85v°b] [fol.86v°a] ; *se mettre qq. part* : *idée de déplacement* [fol.91v°b]

**meur**, adj. : *sensé, posé, réfléchi* [fol.91v°b]

**mie**, adv. de nég., *ne ... mie* : *ne ... pas* [fol.78r°b] [fol.88r°a] [fol.104r°b] ; *non mie* : *ne pas* [fol.85r°b] ; *non mie seulement ... mais ossy* : *non pas uniquement ... mais aussi* [fol.90v°a]

**mission**, s.f. : *l'envoi* [fol.95v°a]

**mixtioner**, v. : *mélanger ; mixtioné de ... et de ...* : *mêlé de sentiment de ... et de ...* [fol.91v°a]

**monchiau**, s.m. : *le tas, la multitude ; a/par grans monchiaux* : *en très grand nombre* [fol.79v°b] [fol.92v°a]

**mons**, s.m. : *le mont, la montagne* [fol.75v°b]

**monté**, adj. : *pourvu d'une monture* [fol.77r°a]

**montepplier**, v. : *augmenter, s'accroître* [fol.99r°a]

**moult**, adv. : *très* [fol.75r°b]

**mouvoir**, v. : *susciter, provoquer* [fol.89r°a]

**moyen**, s.m. : *le juste milieu ; sans nul moyen : sans intervalle de temps, immédiatement* [fol.99r°a]

**mucher**, v. : *caler* [fol.90v°a] [fol.100v°b]

## **N**

**navrer**, v. : *blessier* [fol.79v°b] [fol.80v°a] [fol.82r°a] [fol.92v°b]

**ne**, conj. de coord. : *ni* [fol.75v°b] [fol.80r°a] [fol.80v°a] [fol.80v°b] [fol.81r°b] [fol.83v°a] [fol.84v°b] [fol.90v°a] [fol.95r°b] [fol.97v°a] [fol.97v°b] [fol.98v°b] [fol.100v°b] [fol.102v°a] [fol.102v°b] [fol.103r°b] [fol.104r°a] [fol.104v°b] ; *et* [fol.79v°a] [fol.87v°b] [fol.89v°a] [fol.90v°a] [fol.98r°a] [fol.98v°a] [fol.99r°a] [fol.101r°a]

**nécessité**, s.f. : *le besoin, l'état de manque, la situation critique* [fol.99v°b]

**nennil**, adv. : *non* [fol.89v°a]

**nepveu**, s.m. : *le petit-fils* [fol.75r°b]

**netter**, v. : *nettoyer* [fol.87r°a]

**nient**, adv. : *pas ; ne ... nient : ne ... pas, ne ... aucunement* [fol.92r°a]

**nientmains** ou **nient mains**, adv. : *toutefois, pourtant* [fol.80r°a] [fol.82r°a] [fol.82v°b] [fol.89r°b] [fol.92r°b] [fol.99v°b] [fol.104v°a]

**no**, s.m. : *la nage ; au no : à la nage* [fol.97r°a]

**noise**, s.f. : *le bruit, le tumulte* [fol.80r°a]

**nombre**, s.m. : *la quantité ; sans nombre : en quantité si grande qu'il est impossible de la préciser* [fol.81v°b] [fol.103v°b] [fol.104v°a]

**noncer/noncher**, v. : *annoncer* [fol.80r°b] [fol.82v°a] [fol.88v°a]

**nonobstant** ou **non obstant**, prép. : *malgré ; nonobstant ce*, loc. adv. : *malgré cela* [fol.78v°b] ; *nonobstant que*, loc. conj. : *bien que* [fol.93v°a] [fol.95v°a] [fol.99v°b]

**nuement**, adv. : *sans condition, directement* [fol.104v°b]

**nul**, pron. indef. [en corrélation avec *sans*] : *aucune personne, personne* [fol.77v°b]

## **O**

**observer**, v. : *se conformer à* [fol.96v°a]

**obtenir**, v. : *dépendre* [fol.78r°a]

**occision**, s.f. : *le massacre, la tuerie* [fol.78r°b] [fol.79r°a] [fol.80r°a] [fol.83v°a] [fol.84r°a] [fol.93v°b] [fol.100r°a] [fol.104v°a] ; *la mise à mort, le meurtre* [fol.96r°a] [fol.100v°a]

**oile**, s.f. : *l'huile* [fol.82r°a]

**onnir**, v. : *saccager ; mettre à l'onnit : saccager* [fol.103r°b]

**onque(s)**, adv. de temps : *un jour, à un moment quel qu'il soit* [fol.76r°a] [fol.95r°a] ; *ne ... onques/onques ... ne : ne jamais* [fol.78v°a] [fol.79r°a] [fol.84r°a] [fol.93v°a] [fol.95v°a] [fol.97r°a] [fol.100v°b] ; *onques mais ne : ne jamais, à aucun moment* [fol.82v°b] [fol.103v°b]

**or**, adv. : *alors, à ce moment-là* [fol.76v°a] [fol.82v°b] [fol.85r°b] [fol.92r°a]

**ordonnance** ou **ordonnanche**, s.f. : *la pratique* [fol.84v°a] [fol.85v°b] ; *l'ordre, la prescription* [fol.90r°a] [fol.90r°b] [fol.91v°a] [fol.103v°a] ; *l'ordre, la disposition* [fol.92v°b] [fol.104v°a] ; *en belle ordonnance, loc. : en bon ordre* [fol.76v°a] [fol.83r°a] [fol.99v°b] [fol.103v°b] ; *sans ordonnance : sans ordre* [fol.83v°b] [fol.84r°a]

**ordonnement**, adv. : *en bon ordre* [fol.76r°b] [fol.79r°b] [fol.79v°a]

**ordonner**, *ordonner des lois : promulguer des lois* [fol.75v°b] [fol.84v°b] ; *ordonner qqn : désigner qqn (pour une certaine fonction)* [fol.75v°b] [fol.76r°b] [fol.87v°a] [fol.95r°a] [fol.102v°a] ; *ordonner qqn pour + inf. : désigner qqn pour + inf.* [fol.103v°b] ; *ordonner un groupe : mettre en bon ordre, disposer* [fol.76r°b] [fol.79r°b] [fol.79v°a] [fol.84r°b] [fol.91v°b] [fol.92r°a] [fol.92r°b] [fol.93r°b] ; *ordonné a : destiné à* [fol.77r°a] ; *ordonner que : décider que* [fol.86r°a] [fol.92r°a] [fol.102v°b] ; *organiser* [fol.86v°b] [fol.92r°a] ; *s'ordonner pour : se préparer à* [fol.93r°a] ; *ordonner que : commander, ordonner* [fol.98r°a] ; *réaliser, créer établir* [fol.101v°a] ; *s'ordonner : s'organiser, s'installer* [fol.103r°b] ; *mettre en état, aménager* [fol.104r°a]

**ost**, s.f et m. : *l'armée* [fol.76r°b] [fol.77r°a] [fol.77r°b] [fol.78r°a] [fol.79v°a] [fol.80r°a] [fol.81r°a] [fol.81r°b] [fol.82v°a] [fol.83r°a] [fol.92r°b] [fol.92v°a] [fol.93v°a] [fol.98r°a] [fol.98r°b] [fol.103v°a] [fol.103v°b] [fol.104r°b]

**ottrier**, v. : *octroyer* [fol.82r°b]

**ou**, art. contr. : *en + le, au* [fol.75r°b] [fol.86v°a] [fol.86v°a] [fol.86v°b] [fol.87r°b] [fol.87v°a]

**oultre**, prép. : *au-delà de* [fol.75v°b]

**ouvrer**, v. : *œuvrer* [fol.77v°a] [fol.83v°b]

## **P**

**paine**, s.f. : *la peine* [fol.77r°a]

**pallu**, s.m. : *le marais, le marécage* [fol.96v°b]

**paour**, s.f. : *la peur* [fol.87v°b] [fol.102r°b]

**parchever** ou **perchevoir**, v. : *apercevoir* [fol.84r°b] [fol.84v°a]

**pardevant**, adv. : *avant* [fol.100r°a]

**parfin**, s.f. : *la fin* [fol.85v°a] [fol.92v°b] [fol.98r°a] [fol.104r°b]

**parmettre**, v. : *rendre possible, autoriser ; parmettre que : consentir* [fol.95v°b]

**paroit**, s.f. : *le mur* [fol.94v°b]

**parsoier**, v. : *achever de scier* [fol.95v°a]

**partir**, v. : *partager, séparer* [fol.75v°b] [fol.93v°b], *avoir en partage* [fol.77r°a] ; *se partir* empl. abs. : *s'en aller* [fol.76v°a] [fol.77r°a] [fol.83r°b] [fol.88r°a] [fol.96r°a] [fol.97r°a] [fol.98r°a] [fol.100v°b] [fol.102v°b] [fol.103v°b]

**partout**, adv. : *partout ; tout partout : absolument partout* [fol.84v°a]

**pas**, s.m. : *le passage, l'accès* [fol.103v°b]

**pau** ou **paul**, adv. : *peu* [fol.75v°a] [fol.76r°a] [fol.81v°a]

**paul**, s.m. : *le piquet, le poteau* [fol.88v°a]

**perdurablement**, adv. : *pour l'éternité* [fol.83r°a]

**pestilence** ou **pestilence**, s.f. : *le malheur, la calamité, la misère* [fol.82v°b] [fol.92v°a]  
[fol.103r°b] [fol.104r°a]

**piaul**, s.f. : *la peau* [fol.93v°b]

**pil**, s.m. : *le pic, la pioche* [fol.81v°a]

**piscine**, s.f. : *le bassin* [fol.95v°a]

**pité**, s.f. : *la compassion, la pitié* [fol.84v°b] [fol.90v°a] [fol.91v°a] [fol.95v°b]

**piteusement**, adv. : *avec émotion* [fol.84v°b]

**piteux**, adj. : *pitoyable, misérable* [fol.83v°a] [fol.84r°a] [fol.103r°b] ; *émouvant*  
[fol.101r°b]

**place**, s.f. : *la place forte* [fol.79r°b]

**player**, v. : *blessé* ; part. passé en empl. adj. : *couvert de blessures, de plaies* [fol.79v°b]

**plente**, s.f. : *la protestation* [fol.90r°a]

**plesge**, s.m. : *l'otage (qui sert de garantie)* [fol.102r°b]

**pleute**, sans pleute : *sans plus* [fol.80r°b] [fol.90r°a]

**plourer**, v. : *pleurer* ; *plourer ses pechies* : *déplorer ses péchés* [fol.95v°b]

**plus tost**, adv. : *plus vite, plus rapidement* [fol.83v°b] [fol.96r°b]

**poetrie**, s.f. : *le poème, la fiction littéraire* [fol.86v°b]

**point**, s.m., *de point en point*, loc. adv. : *complètement, exactement* [fol.77r°a]

**port**, s.f. : *la porte* [fol.97v°a]

**porter**, v. : *mener* [fol.83r°a] ; *se porter* : *se présenter* [fol.84r°b]

**pour tant**, adv. conj., *pour tant que + ind.* : *pour cette raison que* [fol.75v°a] [fol.100r°a],  
*dans la mesure où* [fol.77r°a] [fol.84r°b] ; *et pourtant* : *et cependant* [fol.90r°b]

**pour**, prép. : *pour ; pour ce que : parce que* [fol.81v°b] [fol.86v°b] [fol.88v°a] [fol.89r°a] [fol.90v°a] [fol.96r°a] [fol.96r°b] [fol.100r°a] [fol.100v°b] [fol.101v°a] [fol.102r°a] [fol.102r°a] [fol.103r°b] [fol.103v°a] [fol.104r°a]

**pourcas**, s.m. : *l'instigation* [fol.83v°b]

**pourpenser**, v. : *penser mûrement ; empl. pronom. : réfléchir mûrement* [fol.87v°a]

**pourpos**, s.m. : *le but, le projet ; avoir qqc. en pourpos de : avoir l'intention de* [fol.81r°a]

**pourvoir**, v. : *être attentif à ; part. passé en empl. adj. : délibéré (à quoi on a pensé)* [fol.91v°b], *prudent, avisé* [fol.97v°b]

**prefiquier**, v. : *déterminer, fixer à l'avance* [fol.79v°b]

**pres que**, quantif. : *presque* [fol.99v°b]

**presse**, s.f., (dans dom. militaire) : *la mêlée* [fol.81v°b]

**prestement**, adv. : *aussitôt* [fol.97r°a] ; *prestement que : dès que* [fol.79r°b]

**privee**, s.f. : *les latrines* [fol.101v°a]

**priveement**, adv. : *en secret* [fol.84r°b]

**proedomme**, s.m. : *le prudhomme* [fol.89r°b]

**proedommement**, adv. : *sagement* [fol.77v°a]

**proposer**, v. : *soutenir, avancer* [fol.89r°b]

**provincial**, adj. : *relatif à un territoire éloigné de Rome, conquis et administré par les Romains* [fol.75r°a]

**publiement**, s.m. : *la publication* [fol.90r°b]

**puissance**, s.f. : *la force militaire, les troupes* [fol.87v°b] [fol.90r°a] [fol.98r°a] [fol.99v°a] [fol.104r°b] ; *a puissance : par la force armée* [fol.76r°a] [fol.104r°b] ; *a grant puissance : en grand nombre* [fol.81r°a] [fol.97v°b], *en grand nombre d'hommes d'armes* [fol.91v°b] [fol.96v°b] [fol.99v°b] [fol.102r°b]

**Q**

**quant**, conj. : *quand* [fol.77v°b] [fol.78v°a] [fol.79v°a] [fol.79v°b] [fol.81v°a] [fol.81v°b] [fol.82r°b] [fol.82v°a] [fol.83r°a] [fol.84r°a] [fol.84r°b] [fol.84v°a] [fol.84v°b] [fol.89v°a] [fol.90r°b] [fol.91v°a] [fol.92r°a] [fol.92v°b] [fol.94v°b] [fol.95v°a] [fol.95v°b] [fol.96v°a] [fol.97r°a] [fol.97r°b] [fol.97v°b] [fol.98r°a] [fol.99v°b] [fol.101r°a] [fol.101v°a] [fol.103v°b] [fol.104v°a] [fol.104v°b]

**quensne** ou **cesne** ou **quesne**, s.m. : *le chêne* [fol.93v°b] [fol.95v°a]

**queyr**, v. : *choir, tomber* [fol.100r°b]

**quint**, adj. : *cinquième* [fol.74v°b]

## **R**

**rachine**, s.f. : *la lignée* [fol.74r°a] [fol.82.v°a] [fol.82.v°a]

**radde**, adj. : *vigoureux, vaillant, intrépide* [fol.76r°a] [fol.104v°b]

**raddement**, adv. : *rapidement* [fol.78r°b]

**raddeur**, s.f. : *l'impétuosité, la violence* [fol.93v°a]

**raison**, s.f. : *le propos, le discours* [fol.89r°b] ; *par raison : comme il convient* [fol.89v°a]

**raler**, v. : *retourner* [fol.93r°a] ; *s'en raler qq. part : repartir, retourner qq. part* [fol.88r°a]

**ramembranche**, s.f. : *le souvenir, la commémoration* [fol.85v°b] [fol.95v°a]

**ratel**, s.m. : *le râteau* [fol.88v°b]

**realme**, s.m. : *le royaume* [fol.74r°a] [fol.74v°a] [fol.75v°a] [fol.75v°b] [fol.76r°a] [fol.76r°b] [fol.76v°a] [fol.85r°b] [fol.87v°a] [fol.90r°b] [fol.91r°b] [fol.91v°a] [fol.94r°a] [fol.94r°b] [fol.94v°a] [fol.96r°a] [fol.96r°b] [fol.97v°a] [fol.97v°b] [fol.99r°a] [fol.100v°b] [fol.101v°a] [fol.101v°b] [fol.103r°b] [fol.103v°a]

**rebouter**, v. : *repousser* [fol.81v°b] ; *empêcher* [fol.89v°b]

**recoellier**, v., empl. tr. *recoellier qqn : accueillir qqn (avec hostilité, dans le combat)* [fol.79v°b] ; empl. pronom. : *se rassembler* [fol.83r°a] [fol.92v°b] [fol.104v°a] ; *réunir* [fol.84r°a]

**recorder**, v. : *citer, rapporter* [fol.80v°b] [fol.100v°a] ; *se recorder que : se souvenir que* [fol.95v°b]

**regarir**, v., empl. tr. : *rétablir, guérir* [fol.80r°b]

**regne**, s.m. : *la royaume* [fol.84v°b] [fol.85r°a] [fol.85r°b] [fol.85v°a] [fol.86r°b] [fol.86v°a] [fol.87r°a] [fol.87r°b] [fol.95r°a] [fol.96r°b] [fol.97r°b] [fol.97v°b] [fol.101r°a]

**remanant**, s.m. : *le reste* [fol.74v°b] [fol.93r°a]

**remener**, v. : *reconduire, ramener* [fol.86r°b]

**remonstrance**, s.f. : *l'argumentation* [fol.76v°a] [fol.83r°b] [fol.103v°a]

**remonstrer**, v. : *exposer* [fol.76v°a] [fol.81r°b] [fol.97v°b] [fol.98v°a] [fol.103r°b]

**rengier**, v., part. passé à propos d'une armée : *mis en ordre de bataille* [fol.76v°a] [fol.79r°b] [fol.79v°a] [fol.92v°b]

**repaier**, v. : *retourner, revenir* [fol.93v°b]

**reprendre**, v. : *prendre à nouveau ; reprendre qqn : réprimander, blâmer* [fol.102r°a]

**reproche**, ou **reproce**, s.f. et m. : *la honte, le déshonneur* [fol.86r°b] [fol.90v°a]

**reputer**, v. : *considérer comme* [fol.89r°b]

**residu**, s.m. : *le reste* [fol.84r°a] [fol.84v°b] [fol.91r°b] [fol.93r°b]

**retraire**, v., *se retraire : se réfugier* [fol.77r°b] [fol.79r°b] [fol.81v°b] ; *faire retraire qqn (qq. part) : obliger à se retirer* [fol.82r°a] ; *estre retrait qq. part : être retiré qq. part.* [fol.84r°b] ; *retraire un lieu : gagner un lieu* [fol.84v°b]

**revenue**, s.f. : *le retour* [fol.74v°b]

**reverence**, s.f. : *le respect (dû à qqn)* [fol.92r°a] [fol.96v°a] ; *faire reverence a qqn : manifester à qqn des marques de respect* [fol.89v°a] ; *la vénération (de Dieu)* [fol.90v°a] [fol.96v°b]

**rieule**, s.f. : *la règle* [fol.89v°b]

**rober**, v. : *piller, dévaster* [fol.104v°b]

**rompre**, v. tr. : *détruire, démolir* [fol.78v°a]

**roster**, v. : *enlever, retirer* [fol.88r°b] [fol.88v°a] [fol.94v°b] [fol.101v°a]

**rudement**, adv. : *avec violence* [fol.104v°b]

## S

**sage**, adj. : *expérimenté* [fol.76r°b] [fol.97v°b] ; *sage en* : *compétent en/de* ; [fol.75v°a] [fol.76r°b]

**sagement**, adv. : *à la manière de qqn qui dispose d'un certain savoir-faire, qui est habile, adroit, expérimenté* [fol.104r°a]

**saillie**, s.f. : *la sortie* [fol.80v°b]

**sallir**, v. : *sortir* ; *sallir hors* : *sortir précipitamment* [fol.92v°a]

**samblance**, s.f. : *la ressemblance* ; *en samblance de* : *avec l'apparence de* [fol.79r°a]

**samblant**, s.m. : *l'avis* [fol.79v°a] ; *faire samblant de qqc.* : *donner tous les signes de, manifester qqc.* [fol.96v°a]

**sauf**, adj. : *sauf* ; valeur prép. : *sans qu'il soit porté atteinte à qqc.* [fol.98v°b]

**se**, conj. : *si* [fol.81r°a] [fol.81r°b] [fol.82r°b] [fol.83r°a] [fol.83r°b] [fol.89v°b] [fol.90r°b] [fol.94r°b] [fol.99r°a] [fol.100v°b] [fol.103r°b] ; dém. : *ce, ceci* [fol.84v°b] ; adv. : *de la même façon* [fol.88r°b]

**sebille**, s.f. : *la sibylle* [fol.89r°a]

**secte**, s.f. : *le clan* [fol.83v°a]

**selonc**, prép. : *le long de* [fol.77r°b] ; *conformément* [fol.77v°a] [fol.81r°b] [fol.83r°b]

**sen**, poss. : *son* [fol.86v°b] [fol.89r°a] [fol.89v°a] [fol.100v°a]

**sengler**, s.m. : *le sanglier* [fol.75v°a]

**sens**, s.m. : *la raison* ; *issir de son sens, (estre) hors du sens* : *devenir fou* [fol.79v°b] [fol.90r°b] [fol.92v°a]

**sente**, s.f. : *le sentier* [fol.93r°b]

**seoir**, v. : *siéger* ; part. prés. en empl. adj. : *situé* [fol.87r°a]

**service**, s.m. : *la soumission* [fol.88r°a]

**seur**, adj. : *sûr, en sûreté* [fol.77r°b]

**soiier**, v. : *scier* [fol.95r°b] [fol.95v°a]

**solempne**, adj. : *vénéré* [fol.98v°b]

**solempnel**, adj. : *remarquable, notoire* [fol.84v°b]

**solempnité**, s.f. : *la cérémonie* [fol.86r°a] [fol.86r°b]

**soloir**, v., + *inf* : *avoir l'habitude de, avoir coutume de* [fol.76r°a] [fol.85v°a]

**soubz**, prép. : *sous* [fol.75r°a]

**souffissans**, adj. : *suffisant* [fol.81r°b] [fol.93r°b]

**souffrir**, v. : *endurer* [fol.83r°a] ; *supporter* [fol.89v°a] ; empl.tr. : *subir* [fol.76v°b] ; *souffrir que* : *permettre que* [fol.95v°a] [fol.95v°b] ; *souffrir une peine* : *subir une souffrance* [fol.95v°b]

**sour**, prép. : *sur* [fol.83v°b]

**sourdre**, v. : *s'élever* [fol.90r°b], *survenir, apparaître* [fol.98r°a]

**sourvenir**, v. : *venir sur* [fol.96r°b]

**soustenir**, v. : *résister à* [fol.81v°b] ; *défendre* [fol.84v°a]

**soyore**, s.f. : *la scie* [fol.95r°b]

**station**, s.f. : *le lieu où l'on s'arrête* [fol.98r°a]

**subge** ou **subgie** ou **subgiet** ou **subject**, adj., *subge à qqn* : *soumis* [fol.74r°a] [fol.77v°b] [fol.76r°a] [fol.77v°b] [fol.87v°a] [fol.88r°b] [fol.89r°b] [fol.89v°a] [fol.90r°a] [fol.92r°b] [fol.98v°b] [fol.103v°a] ; s.m. : *le sujet, celui qui est soumis à l'autorité du seigneur* [fol.76r°a] [fol.89v°b]

**subjection**, s.f. : *la domination, l'autorité* [fol.89v°b] [fol.96v°b] [fol.102r°a] ; *état de soumission* [fol.90v°a] [fol.104r°b]

**subjuguer** ou **subjuger**, v. : *assujettir par la force* [fol.74v°a] [fol.83r°b] [fol.84r°b] [fol.84v°b] [fol.87v°a] [fol.91r°b] [fol.97r°a] [fol.99v°a] [fol.99v°b] [fol.102v°b] [fol.103r°a] [fol.104v°b]

**subplanteur**, s.m. : *celui qui supplante, qui soumet* [fol.88v°a]

**supplanter**, v. : *déposséder* [fol.88v°a]

**sus**, prép. : *sur* [fol.75r°b] [fol.76r°a] [fol.76v°b] [fol.78v°a] [fol.79r°b] [fol.80r°a] [fol.84r°a] [fol.85v°a] [fol.85v°b] [fol.86r°a] [fol.87r°a] [fol.92r°b] [fol.94v°b] [fol.99r°a] [fol.101r°a] [fol.104r°a] ; adv. : *dessus* [fol.84r°a] [fol.92v°b]

**sy non** ou **se non**, conj. : *si ce n'est* [fol.81r°b] [fol.93v°a] [fol.96r°a] [fol.98r°a]

**sy** ou **si**, adv. : *ainsi* [fol.76r°a] [fol.78v°a] [fol.79r°a] [fol.79v°a] [fol.80r°b] [fol.80v°b] [fol.81r°a] [fol.81v°a] [fol.82v°a] [fol.84r°a] [fol.86v°b] [fol.88v°a] [fol.88v°b] [fol.90r°a] [fol.91v°a] [fol.91v°b] [fol.92v°a] [fol.93v°a] [fol.94r°a] [fol.94r°b] [fol.94v°b] [fol.95v°a] [fol.95v°b] [fol.96v°a] [fol.100v°b] [fol.101r°b] [fol.101v°a] [fol.102r°a] [fol.102r°b] [fol.102v°a] [fol.103r°a] [fol.103r°b] [fol.104v°b], *aussi* [fol.87r°a] [fol.88r°a] [fol.88r°b] [fol.88r°b] [fol.89r°a] [fol.92v°a] [fol.92v°b] [fol.93r°a] [fol.97v°b] [fol.101r°b] [fol.102r°b] [fol.104r°b] ; *sy ... que : de telle manière ... que* [fol.81v°b] [fol.92v°a] ; *sy que : dès lors que* [fol.82v°a] ; *de la même façon* [fol.84r°a] ; *sy ... que : à tel point que* [fol.92v°b] ; *marque l'intensité*, portant sur un adv. [fol.93v°b] [fol.94r°b]

## **T**

**tampz**, s.m. : *le temps* ; *grant tampz* : *longtemps* [fol.84r°b]

**tant seulement**, adv. : *autant* [fol.82v°a] [fol.83v°a] ; *pas davantage* [fol.76r°b] [fol.85v°a] [fol.100v°a] ; *uniquement* [fol.96r°a]

**tant**, adv. : *tellement* [fol.79v°b] [fol.84r°a] [fol.85v°b] [fol.89r°a] [fol.91r°a] ; *si* [fol.79v°b] [fol.94v°b] [fol.97v°a] [fol.104r°b] ; quantif. : *tant que : jusqu'à ce que* [fol.79v°a] [fol.79v°b] [fol.80r°b] [fol.82v°a] [fol.84r°b] [fol.86r°b] [fol.91v°b] [fol.92r°b] [fol.93r°a] [fol.94r°b] [fol.97r°a] [fol.97v°b] [fol.100v°b] ; *tant que*, loc. conj. : *si bien que, de sorte que* [fol.81v°b] [fol.82r°a] [fol.83v°a] [fol.90r°b] [fol.90v°a] [fol.91r°a] [fol.95r°a] [fol.95v°b] [fol.96v°a] [fol.100v°a] [fol.103v°b] [fol.104v°b] ; *a tant* : *à ce moment-là* [fol.88r°a] ; *autant* [fol.88r°b] [fol.93v°a] ; *tant que*, loc. conj. : *pour peu que, si tant est que* [fol.94r°a] ; *tant ... comme : aussi bien ... que* [fol.99v°a]

**tantost**, adv. : *aussitôt* [fol.77v°b] [fol.79v°b] [fol.80v°a] [fol.82r°a] [fol.84r°a] [fol.87v°b] [fol.88v°a] [fol.91r°a] [fol.91v°a] [fol.91v°b] [fol.92r°b] ; *tantost que : dès que* [fol.78r°b] [fol.79r°b] [fol.95v°b] ; *tantost après : aussitôt après* [fol.95v°a]

**tardius**, adj. : *lent* [fol.75v°a]

**targier**, v. : *tarder* [fol.80r°b]

**tayon**, s.m. : *le grand-père* [fol.86v°b] ; *l'aïeul* [fol.95r°b]

**tel**, indéf., *tel + s. que* : *tel + s. comme* [fol.89v°a]

**tellement**, adv. : *de cette manière* ; *tellement que* : *de telle manière que* [fol.82v°b]  
[fol.84r°b] [fol.87r°a] [fol.87r°b] [fol.90v°a] [fol.91r°a] [fol.100v°b] [fol.103v°b]  
[fol.104r°b]

**tempore**, s.m. : *le moment* ; *en ce tempore* : *à cette époque* [fol.96v°b]

**tesmongner**, v. : *assurer, attester* [fol.100v°a]

**tirant**, s.m. : *le bourreau* [fol.95v°a]

**tistre**, v. : *former, composer* [fol.87r°b]

**tost**, adv. : *vite* ; *sy tost que* : *dès que* [fol.103v°b]

**toucher**, v. *toucher de qqc.* : *parler de qqc.* [fol.84v°b]

**touchier**, v. : *mentionner* ; *il est touchiet* : *il est fait mention* [fol.96r°a]

**toudis**, adv. : *toujours* [fol.78r°b] [fol.79v°b] [fol.86v°b] [fol.89r°b] [fol.92v°b] [fol.104r°b]

**tourner**, v., *tourner a* : *aboutir à* [fol.89v°a]

**tousjours**, adv. : *toujours* ; *a toujours mais* : *à jamais, perpétuellement* [fol.86r°b]  
[fol.87v°b] [fol.96v°a]

**tout**, s.m. : *l'ensemble* ; *du tout* : *entièrement, pleinement* [fol.97r°a]

**tra(h)ire** ou **trayre**, v. : *aller* ; *se trahire* : *s'avancer, se diriger* [fol.103v°a] [fol.104r°b]  
[fol.104v°a]

**traitier** ou **traitiet** ou **traitié**, s.m. : *le traité* ; *faire traitier* : *conclure un accord* [fol.84r°b]  
[fol.98v°a]

**translater**, v. : *déplacer* [fol.87v°a]

**travaillier**, v., part. passé en empl. adj. : *épuisé* [fol.80r°b]

**treble**, adj. : *triple* [fol.74v°b]

**tref**, s.m. : *la tente, le pavillon* [fol.92r°b] [fol.92v°a]

**trestous**, indéf. : *absolument tout* [fol.91r°b] [fol.100v°b]

**tributaire**, s.m. : *celui qui est soumis au paiement d'un tribut* [fol.88r°b] [fol.90r°a]  
[fol.101v°a]

**triewe**, s.f. : *la trêve* [fol.97v°b]

**trop**, adv. : *trop ; trop plus : beaucoup plus* [fol.93r°a]

**trouver**, v. : *trouver ; [dans dom. militaire] : recontrer (un ennemi) pour l'affronter*  
[fol.83r°a]

**tuition**, s.f. : *la garantie* [fol.84v°b]

**turme**, s.f. : *l'escadron, la troupe* [fol.104v°a]

## **U**

**ung**, adj. : *qui est équivalent, égal, identique ; estre tout ung : être la même chose, être une seule chose* [fol.101v°a]

## **V**

**vaillandise**, s.f. : *la vaillance, la bravoure* [fol.81v°b]

**vaillant**, adj. : *qui a de grandes qualités* [fol.87v°b]

**valoir**, v. : *valoir autant a dire : signifier* [fol.86r°a]

**vassiel**, s.m. : *le récipient sacré* [fol.94v°b]

**vechy**, prép. : *voici* [fol.89v°a]

**veir**, v. : *voir* [fol.101r°a]

**veneuer**, s.m. : *le chasseur* [fol.75r°b]

**venir**, v., *venir a* : *se présenter à* [fol.76v°a] ; *s'en venir : venir* [fol.100v°b] [fol.101r°a]  
[fol.103v°b] [fol.104r°b] [fol.104v°b]

**ventrillier**, v., empl. pronom. : *se vautrer* [fol.80r°a]

**vindication**, s.f. : *la vengeance* [fol.77r°b]

**violation**, s.f. : *le viol* [fol.77r°a]

**virilement**, adv. : *avec vigueur, avec courage* [fol.76r°a] [fol.79r°b]

**visiter**, v. : *fouiller* [fol.78v°a]

**vouloir**, v. : *vouloir* ; empl. subst. : *la volonté, l'intention* [fol.89v°b]

## **W**

**warder**, v. : cfr. **garder** [fol.96v°a] [fol.103v°b]

**waster**, v. : cfr. **gaster** [fol.87r°b]

## **Y**

**yauwe**, s.f. : *l'eau* [fol.81v°a] [fol.95v°a]

**ydolatre**, s.m. : *celui qui adore une idole (au lieu de Dieu)* [fol.100v°b]

**ydole**, s.f. et m. : *la représentation d'une divinité païenne* [fol.87v°b] [fol.95v°b]  
[fol.100v°b]

**yssir**, v. : cfr. *issir* [fol.76v°b] [fol.79v°b] [fol.80v°b] [fol.83v°b] [fol.86v°b] [fol.92r°a]  
[fol.99v°b]

## IV. Index des noms propres

**Achas** : *Achaz, fils de Yotam, douzième roi de Juda (736-716), contemporain du roi d'Israël Osée et des prophètes Osée, Isaïe et Michée. Les Israélites et les Syriens l'assiège, il achète le secours du roi des Assyriens, Théglat-Phalasar* [fol.74r°b] [fol.87v°a] [fol.87v°b] [fol.88r°a] [fol.88r°b] [fol.88v°b] [fol.94v°a]

**Acorpas** : *Aéropos, septième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Acquitain** : *habitant de l'Aquitaine* [fol.75v°b]

**Adremon** : *prétendu roi de Karkémish (cfr. **Tarcanie**)* [fol.101r°a]

**Affricanus** : *Julius Africanus, écrivain* fol.86v°a]

**Agripine** : *Cologne* [fol.75v°b] [fol.80v°b] [fol.103v°b] [fol.104r°a] [fol.104r°b]

**Agripiniens (les)** : *les habitants de Cologne* [fol.89r°a]

**Albains (les)** : *les Albaniens* [fol.83v°b] [fol.97v°a] [fol.77r°b] [fol.78v°b] [fol.79r°b] ; *les Ecosais* [fol.76r°a]

**Albaniens (les)** : *les Albaniens* [fol.74r°a] [fol.77r°b] [fol.77v°a] [fol.77v°b] [fol.78r°a] [fol.79r°a] [fol.79r°b] [fol.81v°a] [fol.81v°b] [fol.83v°a] [fol.83v°b] [fol.93v°a] [fol.96v°a] [fol.100r°b]

**Albericus** : *Albéric, poète* [fol.86v°b]

**Alchedemach** : *Aceldama, nom araméen du Champ du sang* [fol.86v°b]

**Algeus** : *Argeus, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Alixandre Pilippeus** : *Alexandre le Grand* [fol.85r°b]

**Allobrogiens (les)** : *les Allobroges, peuple gaulois, dont le territoire se trouvait entre le Rhône et l'Isère* [fol.75v°b] [fol.96v°b]

**Alteras** : *Alcétas, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Amentas** : *Amintas, neuvième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Amon** : *Amon, quinzième roi de Juda (642-640), fils de Manassé* [fol.100r°b] [fol.100v°a]

**Amulius** : *Amulius, fils de Procas, roi d'Albe, oncle de Rhéa Silvia, mère de Romulus et Remus* [fol.86v°b]

**Ananie, Azarie et Misaël ou Sidrac, Misaac et Abdenago** : *Ananias, Azarias et Misaël, compagnons de Daniel, ils sont choisis parmi les déportés de Juda pour être conseillers auprès de Nabuchodonosor. Ils y reçoivent un nouveau nom : Ananias devient Shadrak, Azarie, Abed Nego et Misaël, Méshak* [fol.102r°b]

**Ansoirre** : *l'Aisne* [fol.76r°b]

**Antenoridienz (les)** : *les Antenorides, habitants de Padoue mais Jacques de Guise désigne sous ce nom les habitants d'Ath* [fol.103r°a]

**Anthonius Marcus** : *Ancus Marcius, quatrième roi légendaire de Rome* [fol.101r°b]

**Antigonus Gonathas** : *Antigone Gonatas, roi de Macédoine, fils de Démétrius Poliocrète. Il occupe quinze ans le trône* [fol.85r°b]

**Antigonus** : *Antigone, fils de Cassandre, régna avec son frère sur la Macédoine* [fol.85r°b]

**Antipater** : *Antipater, roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Anuntas** : *Amyntas, dix-septième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Anuntas** : *Amyntas, quinzième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Arbacus** : *Arbaces, premier roi des Mèdes. Sous son règne, le royaume de Macédoine fut fondé.* [fol.84v°b]

**Archelaus** : *Archélaus, deuxième roi de Macédoine* [fol.85r°a] ; *Archélaus, quatorzième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Argentine** : *Strasbourg* [fol.75v°b]

**Argeus** : *Argeus, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Assaradoch** : *Asarhaddon, roi d'Assyrie (680-669), il est contemporain du roi de Juda Manassé.* [fol.88v°a]

**Assiriens (les)** : *peuple de l'Assyrie* [fol.86v°a] [fol.87r°b] [fol.87v°b] [fol.88r°a] [fol.88r°b] [fol.88v°a] [fol.94v°b] [fol.100v°b] [fol.101r°a]

**Assur** : *l'Assyrie, région de la Haute-Mésopotamie (nord de l'Irak actuel). Théglath Phalasar y règne* [fol.87r°b]

**Aucommarc** : *Ancus Marcus, quatrième roi légendaire de Rome, successeur de Tullus Hostilius* [fol.99r°b]

**Audens** : *Aridée, frère et successeur d'Alexandre le Grand* [fol.85r°b]

**Avennes** : *ville des Pays-Bas français dans le Hainaut* [fol.74v°a]

**Babilone** ou **Babilonne** : *Babylone* [fol.74v°b] [fol.85r°a] [fol.95v°b] [fol.102r°a] [fol.102r°b]

**Babloniens (les)** : *les habitants de Babylone* [fol.100v°b]

**Bavo** : *Bavo, roi de Phrygie, premier fondateur du royaume de la ville de Belges, et premier roi du Hainaut, il est considéré aujourd'hui comme légendaire* [fol.75r°b]

**Beaumont (vallée de)** : *Gé-Hinnom, « Vallée de Ben-Hinnom », est située à l'ouest et au sud de Jérusalem, à la frontière de Juda et de Benjamin* [fol.87v°b]

**Beelis** : *Bel, dieu inconnu à Bavo lorsqu'il prit Troie* [fol.90r°b] [fol.90v°b]

**Belges armata** : *Belgis* [fol.80v°a] [fol.81r°a]

**Belges Comata** ou **Belges la Chevelue** : *Belges-la-Chevelue, équivaut à Trèves* [fol.75v°b] [fol.80v°b]

**Belges Gallicane** : *Beauvais* [fol.81r°a]

**Belges la franchoise** ou **Biauvais** : *Beauvais, commune française située dans le département de l'Oise* [fol.74r°a] [fol.76r°a] [fol.78v°b] [fol.80r°b] [fol.80v°b] [fol.91v°b]

**Belges** : *Belgis, principale ville du royaume des Belges* [fol.74r°a] [fol.74r°b] [fol.74v°a] [fol.74v°b] [fol.75r°a] [fol.75r°b] [fol.75v°a] [fol.75v°b] [fol.76r°a] [fol.76r°b] [fol.76v°b] [fol.77r°b] [fol.77v°b] [fol.78r°a] [fol.78v°a] [fol.78v°b] [fol.80v°a] [fol.81r°a] [fol.81v°b] [fol.82v°a] [fol.82v°b] [fol.83v°b] [fol.84r°a] [fol.84r°b] [fol.87r°b] [fol.87v°a] [fol.89r°a] [fol.89r°b] [fol.89v°b] [fol.90r°a] [fol.90r°b] [fol.90v°b] [fol.91r°a] [fol.91r°b] [fol.91v°b] [fol.92r°a] [fol.92r°b] [fol.92v°b] [fol.93r°a] [fol.93r°b] [fol.93v°a] [fol.93v°b] [fol.94r°a] [fol.94r°b] [fol.94v°a] [fol.96r°a] [fol.96r°b] [fol.96v°b] [fol.97r°a] [fol.97r°b] [fol.97v°a]

[fol.97v°b] [fol.98r°a] [fol.98r°b] [fol.98v°a] [fol.101v°b] [fol.103r°b]; *les Belges, peuple de la ville de Belges* [fol.74r°a] [fol.76r°a] [fol.78r°a] [fol.78r°b] [fol.96r°a]

**Belgiens (les)** : *les Belges, habitants de la Gaule Belgique* [fol.74r°a] [fol.76v°a] [fol.77v°b] [fol.78r°a] [fol.78r°b] [fol.78v°b] [fol.79r°a] [fol.79r°b] [fol.79v°b] [fol.80r°a] [fol.80v°b] [fol.81r°a] [fol.81v°a] [fol.81v°b] [fol.82r°a] [fol.82v°a] [fol.82v°b] [fol.83v°a] [fol.83v°b] [fol.85v°b] [fol.91v°a] [fol.91v°b] [fol.92r°b] [fol.92v°b] [fol.93v°a] [fol.94v°a] [fol.96r°a] [fol.96v°a] [fol.97r°b] [fol.97v°a] [fol.98r°b] [fol.101v°b] [fol.103r°b] [fol.103v°b] [fol.104r°a] [fol.104r°b] [fol.104v°a]

**Belgorum – Bellainmont** : *Berlaimont, commune française située dans le département du Nord* [fol.82v°b] OU *Berlemont, commune proche de Cambrai*

**Belvaciniens (les)** : *les habitants de Beauvais* [fol.79r°b] [fol.79v°a] [fol.79v°b] [fol.80r°a] [fol.80r°b] [fol.80v°a] [fol.81r°b] [fol.82r°a] [fol.92r°a]

**Benjamin** : *Benjamin, fils de Jacob et tribu d'Israël. Le territoire de la tribu se situe à l'ouest du Jourdain entre ceux de Juda, de Dan et d'Ehraïm* [fol.100v°b]

**Blandain, Blandinus, duc de Belges** [fol.74 v°b]

**Bretagne** : *la Bretagne* [fol.91v°b] [fol.94r°a] [fol.94r°b] [fol.94v°a] [fol.96r°b] [fol.96v°a] [fol.97v°a]

**Caldee** : *la Chaldée, pays désignant la Basse-Mésopotamie et plus tard la Babylonie* [fol.102v°a]

**Caldiens (les)** : *Les Chaldéens, peuple de la Basse-Mésopotamie et plus tard du royaume de Babylone* [fol.87r°a] [fol.99r°b]

**Cambrai** : *ville du Nord de la France, Cambrai*[fol.74v°a]

**Cambro, duc**

**Capitolle, le Capitole** [fol.95r°b] [fol.101v°a] [fol.102v°a]

**Caprimontensiens** : *les Chèvremontais* [fol.103r°a]

**Cassander** : *Cassandre, roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Celtes (les)** : *les Celtes, peuple dont il n'est pas possible de préciser leur territoire* [fol.75v°b] [fol.96v°b]

**Chelin** : *le Caelius, une des collines de Rome, ajoutée à la ville par le roi Tullius Hostilius* [fol.100r°b]

**Chorebus** : *Coroebos, vainqueur des premiers Jeux olympiques antiques* [fol.86v°a]

**Cinus** : *Coenos, deuxième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Cirene** : *Cyrène, ville Lybienne* [fol.88r°a]

**Cirus** : *Cyrus, roi des Perses et des Mèdes (env. 559-env. 530 A.C.N.)* [fol.74 v°b] [fol.75r°a] [fol.85v°a]

**Comestor** : *Pierre Comestor, aussi appelé Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes, auteur et maître à Paris au XII<sup>e</sup> siècle. Son œuvre la plus célèbre, l'Historia scholastica, est une sorte de manuel d'études bibliques basé sur une réécriture des parties narratives de la Bible et l'intégration d'éléments d'exégèse. Il a également rédigé 189 sermons ainsi que des quaestiones qui forment son œuvre théologique.* [fol.87r°a] [fol.94v°a] [fol.95r°b] [fol.100v°a]

**Condro** : *duc de Servius* [fol.104v°a]

**Coulongne** : *Cologne* [fol.75v°b]

**Daciens (les)** : *les habitants de la Dace, région du bas-Danube correspondant, actuellement, à la Roumanie, la Moldavie et des régions adjacentes* [fol.75v°b] [fol.103r°a]

**Damas** : *Damas, ville en bordure du désert syrien, capitale du royaume araméen. Elle est prise par Téglat-Phalasar, roi des Assyriens. Un autel semblable à celui de Damas est élevé à Jérusalem par Achaz.* [fol.88r°a]

**Daniel** : *prophète, il a été déporté avec Asanias, Misaël et Azarias à la cour de Nabuchodonosor où il reçoit le nom de Balthassar* [fol.74 v°b] [fol.102r°b]

**Demetrius** : *Démétrius, fils et successeur d'Antigone, roi de Macédoine* **quid de la première occurrence ??** [fol.85r°b]

**Dummas** : *Dumminas, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Durbaniens (les)** : *les habitants de Durbuy* [fol.103r°a]

**Eliachim** : *Elyaquim, nommé à son intronisation Joiaquim par le pharaon Neko, fils de Josias, dix-huitième roi de Juda (609-598)* [fol.101v°a]

**Elide** : *Elis, cité grecque, capitale de l'Elide, région de l'ouest du Péloponnèse* [fol.85v°b]

**Erictea** : *une sybille* [fol.89r°b]

**Escault** : *l'Escaut* [fol.98r°b]

**Eschili** : *Eschile, roi d'Athènes* [fol.86r°b]

**Espagne** : *l'Espagne* [fol.75v°b]

**Eusebe** : *Eusèbe de Césarée (265 – av. 341), évêque en Palestine sous Constantin, est le rédacteur de la première histoire de l'Eglise, l'Histoire ecclésiastique, qui est un témoignage important pour la connaissance des débuts de l'Eglise. Il a également rédigé une Histoire universelle et une Vie de Constantin. Il est également un des premiers exégètes bibliques mais cette partie de son œuvre ne nous est pas parvenue.* [fol.86r°b] [fol.100v°a]

**Exarin** : *Examyas, père de Thalès de Milet* [fol.101r°b]

**Ezechias** : *Ezéchias, fils d'Achaz est le treizième roi de Juda (716-687). Il est contemporain des prophètes Osée, Isaïe et Michée. Il entreprit une réforme religieuse notamment en restaurant le clergé et le culte et en purifiant le Temple.* [fol.74r°b] [fol.74 v°b] [fol.94v°a] [fol.94v°b] [fol.95r°a] [fol.95v°a]

**Ezechiel** : *Ezéchiël, prêtre de Jérusalem emmené en Babylonie sous Joachim de Juda en 598.* [fol.74 v°b] [fol.102v°a]

**Franche**, *France* [fol.86v°b]

**Friscombaldus** : *Friscombault I<sup>er</sup>, fils d'Ursa et frère de Sinsinnius son prédécesseur, cinquième roi des Belges* [fol.96v°b] [fol.97r°b]; *Friscombault II, fils et successeur du précédent, sixième roi des Belges* [fol.97r°b] [fol.101v°b]

**Gandalusiens (les)** : *les habitants de Gand, ville de Flandre* [fol.76r°a]

**Gauliens ou Gaulliens (les)** : *les Gaulois* [fol.85v°b] [fol.89r°a]

**Geramus Ptholomeus** : *Ptolémée II Kéraunos, roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Geramus** : *Roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Gosa** : *le Gozan, fleuve au-delà duquel des Israélites ont été déportés par les Assyriens* [fol.88v°a]

**Grigois (les) ou Gregois (les) :** *les Grecs* [fol.75r<sup>o</sup>a] [fol.85v<sup>o</sup>b] [fol.86r<sup>o</sup>a] ; [fol.85v<sup>o</sup>b] [fol.88v<sup>o</sup>a] ;

**Gurgonsignacus ou Gussegnies :** *Gussignies, commune du Nord de la France, frontalière avec la Belgique* [fol.92r<sup>o</sup>a]

**Gurgunsum – Gurgonsuis :** *Gurgunsius, fils du roi de Bretagne Rivallon, époux d'Ursa reine des Belges, second roi des Belges.* [fol.91v<sup>o</sup>b] [fol.92r<sup>o</sup>a] [fol.93r<sup>o</sup>a] [fol.93r<sup>o</sup>b] [fol.94r<sup>o</sup>b] [fol.94v<sup>o</sup>a]

**Hassiens (les) :** *les habitants de la Hesse* [fol.75v<sup>o</sup>b]

**Haynnau :** *le Hainaut* [fol.74v<sup>o</sup>a]

**Hebrieux :** *les Hébreux* [fol.88r<sup>o</sup>b] [fol.88v<sup>o</sup>a] [fol.95r<sup>o</sup>b] [fol.100v<sup>o</sup>a]

**Helinandus ou Helinand :** *Hélinand de Froidmont (1150- ?1237) est un moine, poète et chroniqueur flamand. Il a notamment écrit Les Vers de la Mort, un poème en français, ainsi que des chroniques relatant les événements depuis la Création jusqu'en 1204 en quarante-neuf livres. De ces chroniques, seuls les dix-huit premiers livres ainsi que des fragments des livres quarante-cinq à quarante-neuf nous sont parvenus.* [fol.86v<sup>o</sup>a] [fol.86v<sup>o</sup>b] [fol.95r<sup>o</sup>a] [fol.100v<sup>o</sup>a]

**Herisbrandus (prince des prestres)** [fol.91r<sup>o</sup>a]

**Histriens (les) :** *les habitants de l'Istrie (région de la Croatie actuelle)* [fol.103r<sup>o</sup>a]

**Hostille :** *ancien nom de la ville de Tournai* [fol.74v<sup>o</sup>a] [fol.74v<sup>o</sup>b] [fol.98r<sup>o</sup>b] [fol.100r<sup>o</sup>a]

**Hughes ou Hugo ou Hue de Toul ou Hugho Tulens :** *Hugues de Toul, écrivain dont on ne sait rien. Ses écrits ont uniquement été conservés grâce aux « Annales » de Jacques de Guise.* [fol.96r<sup>o</sup>a] [fol.96r<sup>o</sup>b] [fol.97v<sup>o</sup>a] [fol.98v<sup>o</sup>a] [fol.102v<sup>o</sup>b]

**Infitus :** *Iphitos, roi d'Elide dans le Péloponnèse, on lui prête le renouvellement des jeux olympiques en 884 A.C.N.* [fol.86v<sup>o</sup>a]

**Jabes :** *Yabesh, père de Shallum* [fol.85v<sup>o</sup>a]

**Jagon :** *Jagon, roi de Bretagne* [fol.97v<sup>o</sup>a]

**Janiculum :** *le Janicule, huitième colline de Rome* [fol.101r<sup>o</sup>b]

**Jheremie** : *Jérémie est un des grands prophètes d'Israël, il commence son activité prophétique sous Josias. Sa vocation est d'avertir les responsables, prêtres, prophètes et rois du malheur qui menace leur contrée si une conversion ne s'opère pas* [fol.74 v°b] [fol.100v°b] [fol.101r°b] [fol.102r°a] [fol.102r°b]

**Jheroboam** : *Jéroboam, fils de Joas, treizième roi d'Israël (783-743). Il est contemporain des rois de Juda Amasias et Ozias. Son fils, Zacharie, lui succède sur le trône de Juda en 743.* [fol.85v°a]

**Joacas ou Sellum** : *Joachaz, appelé aussi Shallum, fils de Josias, dix-septième roi de Juda (609), il monte sur le trône à la suite de la mort tragique de son père et est déposé trois mois plus tard par le pharaon Neko. Il part ensuite en exil en Egypte où il décède.* [fol.101v°a]

**Joachim ou Jeconias** : *Joiakin, fils de Joiaqim, aussi appelé Jékonias, dix-neuvième roi de Juda (598-597), règne trois mois. Jérusalem est assiégée sous son règne par Nabuchodonosor. Il se rend et est déporté à Babylone.* [fol.102r°b] [fol.102v°a]

**Joachin ou Joachim** : *cfr. Eliachim* [fol.101v°a] [fol.101v°b] [fol.102r°a] [fol.102r°b]

**Joatam ou Joatan ou Joatham ou Joathan** : *Yotam, aussi appelé Joatham, fils d'Ozias, onzième roi de Juda (740-736), contemporain de Péqah, roi d'Israël et des prophètes Osée, Isaïe et Michée.* [fol.86v°a] [fol.87r°a] [fol.87v°a]

**Joel** : *Yoël ou Joël est un des douze « Petits Prophètes », sachant qu'un petit prophète est un prophète de l'Ancien Testament ou de la Bible Hébraïque.* [fol.87r°b] [fol.95r°a]

**Josephus** : *Flavius Josèphe (30-100), historien, juif célèbre pour ses ouvrages historiques, notamment l'Histoire de la guerre des juifs contre les Romains* [fol.87v°b] [fol.100v°a]

**Jozias ou Josias** : *Josias, fils d'Amon est le seizième roi de Juda (640-609), il est contemporain du prophète Jérémie. Son règne est marqué par une importante réforme religieuse, la réforme deutéronomique, qui s'articule autour du Temple de Jérusalem. Elle s'appuie sur la découverte du Livre de la Loi dans ce temple. Le Temple sera uniquement consacré à Yahvé, les sanctuaires locaux seront abolis et il y aura également la centralisation des pratiques sacrificielles à Jérusalem.* **voir les occurrences** [fol.74r°b] [fol.100v°a] [fol.100v°b] [fol.101r°a] [fol.101r°a] [fol.101r°b] [fol.101v°a]

**Judee** : *territoire de la tribu de Juda, correspond à une partie de la Cisjordanie actuelle ainsi que du Sud d'Israël* [fol.74 r°b] [fol.74 v°a] [fol.75r°b] [fol.84v°b] [fol.85v°a] [fol.86v°a]

[fol.87r°a] [fol.87v°a] [fol.88r°b] [fol.94v°a] [fol.95r°a] [fol.95r°b] [fol.95v°b] [fol.100r°b]  
[fol.100v°a] [fol.101r°a] [fol.101r°b] [fol.101v°a] [fol.101v°b] [fol.102r°a] [fol.102r°b]  
[fol.102v°a] [fol.102v°b]

**Justinus (auteur) :** *Marcus Junianus Justinus, Justin, est un historien romain de date incertaine (II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> P.C.N.) qui écrivit en latin un abrégé de l'histoire universelle de Trogue Pompée (historien romain de l'époque d'Auguste). Il était beaucoup lu au Moyen Âge.*  
[fol.86v°b]

**Juy :** *Juif, peuple de l'Asie qui occupait la Judée* [fol.75r°a] [fol.100v°a] [fol.101v°a]  
[fol.102r°a] [fol.102v°a]

**Kummarc :** *Kimarc, roi de Bretagne* [fol.97v°a]

**Jheu :** *Jéhu* [fol.85v°a]

**Lacedemonien :** *Peuple de Lacédémone (ancien nom de Sparte), Spartiate* [fol.85v°a]

**Leonin :** *Léoninus, fils de Wariger, huitième roi des Belges* [fol.101v°b]

**Leoperdinus ou Leoperdin ou Leoperdini :** *Léopardinus, fils et successeur de Leopard II, onzième roi des Belges* [fol.74v°a] [fol.101v°b] [fol.103r°b] [fol.103v°a] [fol.103v°b]  
[fol.104r°a]

**Leoperdus ou Leoperdi :** *Léopard 1<sup>er</sup>, aussi nommé Léopardus, frère de Léoninus et son successeur, neuvième roi des Belges* [fol.101v°b] ; *Léopard II, fils et successeur de Léopard 1<sup>er</sup>, dixième roi des Belges* [fol.101v°b]

**Les chroniques martiennes :** *les Chroniques de Martin d'Opava* [fol.101r°b] [fol.101v°a]  
[fol.102v°a]

**Straburgiens (les) :** *les habitants de Strasbourg* [fol.89r°b]

**Lieurain :** *Quiévrain* [fol.74v°a]

**Lismacus :** *Lysimaque, roi de Macédoine, ancien garde du corps d'Alexandre* [fol.85r°b]

**Lothoringiens (les) :** *les Lorrains (nom vient de Lothaire et de la Lotharingie)* [fol.96r°a]

**Lucius (de Tongre ou Tongresis) :** *Lucius de Tongres, auteur médiéval* [fol.75r°b]  
[fol.86r°b] [fol.87r°b] [fol.89r°b] [fol.97r°b] [fol.98r°b] [fol.98v°a] [fol.100r°a]  
[fol.102v°b]

**Lutesse** : *Lutèce, ancien nom de Paris* [fol.76r°a]

**Lyde** : *la Lydie* [fol.85v°a]

**Macedonne** : *la Macédoine* [fol.84v°b] [fol.85r°b]

**Machedoniens (les)** : *les habitants de la Macédoine* [fol.74r°a]

**Manahen** : *Menahem, seizième roi d'Israël, fondateur de la cinquième dynastie. Il assassine Shallum et lui succède sur le trône* [fol.85v°a]

**Manasses, fils d'Ezechias** : *Manassé, fils d'Ezéchias, est le quatorzième roi de Juda (687-642). Il prend le contre-pied de la réforme religieuse entreprise par son père. Il est fait prisonnier par les Assyriens à Babylone et lors de sa captivité il se convertit.* [fol.95r°a] [fol.95r°b] [fol.95v°a] [fol.95v°b] [fol.100r°b] [fol.101v°b]

**Mardoceus** : *Mardochée, fils de Yair, issu de la tribu de Benjamin, a été déporté sous Nabuchodonosor, roi de Babylone* [fol.102v°a]

**Marne** : *la Marne, rivière française, affluent de la Seine* [fol.97r°b]

**Mathaniam** ou **Mathaniam** : *Mattanya, nom avant son accession au trône de Sédécias* [fol.101v°a] [fol.102v°a]

**Mede** : *la Médie est une région montagneuse au sud-ouest de la mer Caspienne. Les Mèdes furent le premier peuple à se révolter contre les Assyriens. Les Mèdes sont apparentés aux Perses* [fol.84v°b] [fol.88v°a] [fol.101r°a]

**Melbrand**, *Melbrandus, roi de Belges* [fol.74 v°b]

**Meleargus** : *Méléagre, fils de Ptolémée I<sup>er</sup>, roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Micheas** : *Michée, prophète au temps de Yotam, d'Achaz et d'Ezéchias, contemporain d'Isaïe. Il est l'un des douze « Petits prophètes »* [fol.87r°b] [fol.95r°a]

**Mons Cinericiens** : *le Mont Cénis dans les Alpes* [fol.96r°a]

**Morienne** : *Moriane, ancien nom de la ville de Thérouanne* [fol.76v°a] [fol.78r°a] [fol.78v°b]

**Morinien** : *habitant de Moriane* [fol.76r°a]

**Moselaine** ou **Mosellane** : *Metz* [fol.75v°b] [fol.92r°b]

**Moselains (les)** : *les habitants de Metz* [fol.93v<sup>o</sup>a]

**Mourmeal ou Mourmal** : *la forêt de Mormal, massif forestier du Nord-Pas de Calais* [fol.74r<sup>o</sup>b] [fol.78v<sup>o</sup>b]

**Mouselle ou Meuselle** : *la Moselle* [fol.81r<sup>o</sup>b] [fol.92r<sup>o</sup>b] [fol.98r<sup>o</sup>a] [fol.103v<sup>o</sup>b] [fol.104r<sup>o</sup>a] [fol.104r<sup>o</sup>b]

**Moyse** : *Moïse* [fol.88v<sup>o</sup>b]

**Muna Pompilius** : *Numa Pompilius, deuxième roi de Rome, successeur de Romulus* [fol.95r<sup>o</sup>b] [fol.97r<sup>o</sup>b] [fol.97v<sup>o</sup>b] [fol.99r<sup>o</sup>b]

**Nabugodonosor** : *Nabuchodonosor, roi de Babylone (605-592). Il sort vainqueur à Karkémish contre le pharaon Neko, il envahit la Palestine et soumet Joiaqim, roi de Juda. En 597, il assiège Jérusalem et obtient la reddition du roi Joiakin. Il met sur le trône de Juda Sédécias, qui se révolte en 589, à la suite de quoi Nabuchodonosor assiège Jérusalem. En 587, Jérusalem tombe. Nabuchodonosor s'attaque également aux tribus arabes et à l'Égypte.* [fol.99r<sup>o</sup>b] [fol.102r<sup>o</sup>a] [fol.102r<sup>o</sup>b] [fol.102v<sup>o</sup>a]

**Naum** : *Nahum d'Elqosh, un des douze « Petits prophètes ». Il annonce et décrit la ruine de Ninive* [fol.87r<sup>o</sup>a]

**Neptalim** : *Nephtali, fils de Jacob, ancêtre éponyme de la tribu du même nom, qui est une des douze tribus d'Israël.* [fol.87r<sup>o</sup>b]

**Nerve** : *Nervie, ancien nom de Tournai* [fol.98r<sup>o</sup>b]

**Neustrie** : *la Neustrie, région de France, située à l'ouest de la Meuse et au nord de la Loire* [fol.76r<sup>o</sup>a] [fol.77r<sup>o</sup>b]

**Nicole de Lire** : *Nicolas de Lyre (1270-1349), théologien et moine franciscain français. Il rédige la Postilla litteralis, un commentaire de la Bible reposant sur une connaissance détaillée des exégètes chrétiens et juifs. Elle est complétée par la Postilla moralis, une explication allégorique de la Bible.* [fol.86r<sup>o</sup>b]

**Ninivee** : *Ninive, ville située sur la rive gauche du Tigre, en face de l'actuel Mossoul. Sa ruine est prédite par Nahum* [fol.87r<sup>o</sup>b]

**Orestes** : *Oreste, treizième roi de Macédoine* [fol.85r<sup>o</sup>a]

**Ozee** : *Osée, fils de Beéri, le premier des douze « Petits prophètes »* [fol.87r°b] ; *Osée, fils d'Ela, dix-neuvième et dernier roi d'Israël (732-724). Il est contemporain des rois de Juda Achaz et Ezéchias. Il est fait prisonnier par le roi d'Assyrie car il avait cessé de lui verser le tribut qu'il lui devait.* [fol.95r°a]

**Ozias ou Ozeas** : *Ozias, aussi nommé Azarias, dixième roi de Juda (781-740), est contemporain des roi d'Israël Jeroboam II, Zacharie, Shallum et Menahem ainsi que des prophètes Amos, Osée et Isaïe.* [fol.74r°b] [fol.75r°b] [fol.84v°b] [fol.85v°a] [fol.86v°a] [fol.86v°b] [fol.87r°a] [fol.88r°b]

**Pallus Meotides** : *Palus Méotides, ancien nom de la mer d'Azov, mer intracontinentale dont les pays côtiers sont l'Ukraine et la Russie* [fol.103r°a]

**Pannonie** : *la Pannonie, Hongrie actuelle* [fol.103r°a]

**Pannoniens (les)** : *les habitants de la Pannonie* [fol.103v°b]

**Pausanias** : *Pausanias, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Perdiccas** : *Perdiccas I<sup>er</sup>, quatrième roi de Macédoine* [fol.85r°a] ; *Perdiccas II, onzième roi de Macédoine* [fol.85r°a] ; *Perdiccas III, frère et prédécesseur de Philippe II, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Pessulle** : *Péluse est une ville de la Basse-Egypte antique, située à l'extrémité nord-est du delta du Nil, aujourd'hui appelée Tell el-Farama* [fol.102r°a]

**Phateas** : *Péqah, dix-huitième roi d'Israël, forme une coalition avec Raçon, roi des Araméens* [fol.86v°a] [fol.87r°a] [fol.87r°b] [fol.87v°b]

**Philippe** : *Philippe, quatrième roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Pirous** : *Pyrrhus, roi d'Epire et de Macédoine* [fol.85r°b]

**Pontieu** : *le Ponthieu, comté de Picardie dont la capitale est Abbeville* [fol.79r°b]

**Porteberghe** : *Porteberge serait un village de Flandre, dans la région de Gand* [fol.97v°a]

**Ptholomeus Alories** : *Ptholémée d'Aloros, roi de Macédoine* [fol.85r°a]

**Rains** : *Reims, ville française* [fol.86v°b] [fol.96r°a] [fol.96v°a] [fol.97r°a] [fol.97v°a]

**Rainsiens (les)** : *les habitants de la ville de Reims* [fol.96v°a] [fol.97r°b]

**Rasin** : Raçon, roi des Araméens, forme une coalition avec le roi Péqah d'Israël. Ils envahissent Juda et menacent Jérusalem, alors sous Achaz. Ce dernier fait appel à l'aide de Téglat-Phalasar III pour les contrer. Raçon et Péqah sont vaincus et Raçon meurt. [fol.87r°a] [fol.87v°b] [fol.88r°a]

**Rin** : le Rhin [fol.75v°b] [fol.92r°b] [fol.103r°b] [fol.103v°a]

**Rinallon** ou **Rivallon** : roi de Bretagne [fol.91v°b] [fol.94r°b] [fol.94v°a]

**Roen** : Rouen [fol.76r°a]

**Rosne** : le Rhône [fol.75v°b]

**Rutheniens (les)** : les Rutènes, peuple gaulois occupant les actuels département du Tarn et de l'Aveyron. [fol.76r°a] [fol.76v°a] [fol.77r°b]

**Saint Augustin** : Augustin d'Hippone ou Saint Augustin [fol.95r°b]

**Salmanazar** : Salamanasar V, roi d'Assyrie (727-722), fils et successeur de Téglat-Phalasar III. Il entreprit deux campagnes contre Osée, roi d'Israël. Lors de la première, Osée se soumet et devient tributaire de Salamanasar. [fol.88r°b] [fol.88v°a]

**Samarie** : Samarie, montagne de Canaan, qui donna son nom à la ville où résident les rois d'Israël car elle en est la capitale. Le nom de la ville s'étend au pays qui l'entoure, qui correspond au royaume d'Israël. Au début de l'ère chrétienne elle est la région centrale de la Palestine occidentale entre la Galilée et la Judée. [fol.85v°a] [fol.95r°a]

**Samaritains (les)** : les habitants de la Samarie [fol.88v°a]

**Saxons** ou **saxoins (les)** : les Saxons, peuple germanique [fol.75v°b] [fol.103r°a]

**Secanistes** ou **secanistres (les)** : les Séquanes [fol.75v°b] [fol.96v°b]

**Sedechias** : Sédécias ou Mattanya, troisième fils de Josias, est le vingtième et dernier roi de Juda (597-587). Il est établi roi par Nabuchodonosor à la suite de la déposition de Joiakin, son neveu. Son règne est marqué par la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor en 587, événement qui marque la fin du royaume de Juda. Il est contemporain du prophète Jérémie, à qui il demande conseil à plusieurs reprises. [fol.74 v°a] [fol.101v°b] [fol.102v°a]

**Sellum** : *Shallum, fils de Yabesh, quinzième roi d'Israël. Il est contemporain d'Ozias, roi de Juda et de Zacharie, roi d'Israël, qu'il assassine et s'empare de son royaume. Un mois plus tard, il est assassiné en Samarie par celui qui lui succédera, Menahem.* [fol.85v°a]

**Senonensiens (les)** : *les Sénons, peuple gaulois dont le territoire s'étendait de Troyes à Etampes et de Melun à Auxerre et dont la capitale était Sens.* [fol.75v°b] [fol.96r°b] [fol.96v°a] [fol.96v°b] [fol.97r°b] [fol.97v°b]

**Servius (Tullius) ou (Sextus)** : *Servius Tullius, sixième roi de Rome (578-535 A.C.N.), successeur de Taruin l'Ancien.*

**Sincambriens (les)** : *les Sicambres* [fol.103r°a]

**Sirie** : *abréviation de Assyrie* [fol.87r°a] [fol.87v°b] [fol.88r°a] [fol.102r°a]

**Sisil(l)ius** : *Sisillius, fils de la reine Urse, troisième roi de Belges* [fol.94v°a] [fol.97r°b]

**Soscenes** : *Sosthène, roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Sueves (les)** : *l'ensemble des peuples qui occupaient la Germanie, au-delà de l'Elbe* [fol.75v°b]

**Sueviens** : *les Suèves* [fol.103r°b]

**Symeon** : *Simon, fils de Jacob et de Léa, représentant d'une des douze tribus d'Israël* [fol.87r°a]

**Tales Milesinus** : *Thalès de Milet, le plus ancien des philosophes grecs et l'un des Sept Sages, est connu comme l'un des fondateurs de l'astronomie et de la géométrie* [fol.101r°b]

**Tarcanie** : *Karkémish, aujourd'hui Djerablus, est une ville sur l'Euphrate à la frontière syro-turque* [fol.101r°a]

**Tarquinus Priscus** : *Tarquin l'Ancien, cinquième roi de Rome (616-579 A.C.N.)* [fol.74 v°b] [fol.98v°a] [fol.98v°b] [fol.99r°a] [fol.99r°b] [fol.99v°a] [fol.101v°a] [fol.102v°a] [fol.102v°b]

**Terouwane** : *Thérouanne, ville du nord de la France* [fol.74r°a] [fol.74 v°b] [fol.76v°a] [fol.76v°b] [fol.78r°a]

**Tersa** : *Thersa, ville de la tribu d'Ephraïm, d'où est originaire Menahem, seizième roi d'Israël* [fol.85v°a]

**Theglat Phalazar** : *Téglat-Phalasar III, fondateur de l'Empire assyrien et premier roi assyrien. Il est contemporain des roi Pégah, roi d'Israël et Achaz, roi de Juda.* [fol.86v°a] [fol.87r°b] [fol.88r°a]

**Theodolus** : *Théodule, évêque de Syrie au V<sup>e</sup> siècle et auteur d'une églogue : l'Ecloga theoduli.* [fol.86r°a]

**Thobie** : *Tobie* [fol.95r°a]

**Thofet** : *Tophèt, lieu, aux portes de Jérusalem, où l'on sacrifie des enfants par le feu en l'honneur de Molek (Yahvé). Ce genre de sacrifices eut lieu sous Achaz et Manassé.* [fol.87v°b]

**Tongre** : *Tongres, ville de Belgique située dans le Limbourg* [fol.75v°b] [fol.89ra°] [fol.104r°a] [fol.104v°a] [fol.104v°b]

**Toul** : *Toul, commune française située en Lorraine* [fol.74r°b] [fol.97v°a] [fol.98r°a] [fol.98v°a]

**Treit** : *Maastricht. Le nom Treit provient du nom latin de la ville « Trajectum ad Mosam ».*

**Treveres** : *Trèves (belges la chevelue)* [fol.74r°b] [fol.75v°b] [fol.80v°b] [fol.87r°b] [fol.87v°a] [fol.89r°b] [fol.89v°a] [fol.89v°b] [fol.90r°a] [fol.98r°a] [fol.104r°a] [fol.104r°b]

**Treveriens (les)** : *les habitants de Trèves* [fol.89r°b] [fol.91r°b] [fol.92r°a] [fol.92r°b] [fol.92v°a] [fol.92v°b] [fol.93r°a] [fol.93v°a] [fol.97v°b] [fol.98r°a]

**Trinonante** : *Trinobante, équivalent à Londres ; le nom provient du peuple breton, les Trinovantes, qui était établi dans cette région-là avant l'occupation romaine* [fol.94v°a]

**Tullius Hostilio** : *Tullius Hostilius (673-642 A.C.N.), troisième roi de Rome* [fol.97v°b] [fol.98r°b] [fol.98v°a] [fol.99r°b] [fol.100r°a] [fol.100r°b]

**Tullum** : *Toul* [fol.98r°a]

**Urias** : *Uriyyahu, prophète qui prononça des oracles contre Jérusalem et Juda. Joiaqim le poursuit jusqu'en Egypte, où il s'était réfugié. Il est exécuté à Jérusalem.* [fol.102r°a]

**Urie** : *Uriyya, chef du sacerdoce de Jérusalem, contemporain d'Isaïe. Sur l'ordre d'Achaz, il construit à Jérusalem un autel sur le modèle de celui de Damas.* [fol.88r°a]

**Urse** : *Urse reine des Belges* [fol.74r°b] [fol.91r°a] [fol.91r°b] [fol.91v°a] [fol.92r°b] [fol.92v°a] [fol.93r°a] [fol.93v°b] [fol.94r°b] [fol.94v°a] [fol.96r°b] [fol.96v°a] [fol.96v°b]

**Ursus** : *roi légendaire de Belges* [fol.74r°a] [fol.74r°b] [fol.75r°a] [fol.75r°b] [fol.75v°a] [fol.76r°a] [fol.76v°b] [fol.77r°b]

**Varro** : *Varron* [fol.95r°b]

**Verses** : *Persée, dernier roi de Macédoine* [fol.85r°b]

**Vielle** : *la Vesle, rivière de France, affluent de l'Aisne, traversant le département de la Marne* [fol.96v°b]

**Viseit** : *Vizé, ville de Belgique, située à mi-chemin entre Liège et Maastricht* [fol.104v°a]

**Waringier** : *roi de Belges, fils de Friscembaldus et père de Léonin* [fol.101v°b]

**Ylie** : *Ilia, aussi nommée Rhéa Silvia, mère des jumeaux Romulus et Rémus* [fol.86v°b]

**Ysaïe** : *Isaïe, prophète en Juda. Il est contemporain des rois de Juda Ozias, Yotam, d'Achaz et d'Ezéchias.* [fol.74r°b] [fol.87r°a] [fol.87v°b] [fol.88r°b] [fol.94v°b] [fol.95r°b] [fol.95v°a] [fol.95v°b]

**Ytalie** : *l'Italie* [fol.96r°a]

**Zabulon** : *Zabulon, fils de Jacob, donne son nom à une des douze tribus d'Israël.* [fol.87r°b]

**Zacharie** : *Zacharie, fils de Jéroboam et son successeur, quatorzième roi d'Israël (743), cinquième et dernier de la dynastie de Jéhu. Il est assassiné par Shallum, fils de Yabesh après six mois de règne.* [fol.74r°a] [fol.85v°a] [fol.87v°b]

**Zorobabel** : *Zorobabel, descendant de David, il ne monte pourtant jamais sur le trône de Juda* [fol.75r°a]

## V. Notes explicatives

[fol.75r°a]

**Illustration** : La miniature insérée ici représente le couronnement du roi de Belges Ursus. Cette miniature est fidèle au texte dans la représentation d'Ursus, cependant le couronnement d'Ursus n'est pas décrit dans le texte.



Figure 1 : « Le couronnement de Ursus roi de Belges », *Les Chroniques de Hainaut*, Bruxelles, ms. KBR 9242, fol.75r°.

**S'ensieult le secont livre, premiers de Ursus roy de la cité et du pays de Belges. le premier capitle** : Ce premier chapitre est principalement centré sur la description du roi Ursus, un chasseur qui est nommé roi des Belges.

[fol.75r°b]

**Lucius (de Tongres/Tongresis)** : La vie de cet écrivain nous est quasi totalement inconnue mais Lucius aurait écrit peu de temps avant Jacques de Guise, il est de toute façon postérieur au XIII<sup>e</sup> siècle. Il a, comme d'autres à la même époque, relié l'histoire de son pays à l'histoire gréco-romaine. Ses écrits ne nous sont pas parvenus tels quels, mais il est

cité par plusieurs auteurs dont Jacques de Guise qui se base sur ses écrits à propos du Hainaut pour rédiger les *Annales*. De Guise le cite de nombreuses fois dans son texte.<sup>109</sup>  
[fol.75v°a]

**De la division de l'empire de Belges. II<sup>e</sup> capitle** : Le Roi Ursus souhaite que les dieux de la ville de Belgis soient les seuls priés dans l'ensemble de son territoire. Certaines cités et peuples ne respectent pas son ordre et décident d'élire un nouveau roi. C'est ainsi que le territoire détenu par la ville de Belges est départagé.

**tribu** : Le tribut est un paiement périodique dû par une partie à une autre, est un signe de soumission ou d'allégeance. Ce paiement peut revêtir plusieurs natures : biens de valeurs, production agricole, de la monnaie.

**deubz** : participe passé de devoir.

[fol.76r°a]

**Comment le roy Ursus se disposa de fortifier et remettre sus le realme de Belges. III<sup>e</sup> capitle** : Le roi Ursus souhaite reconquérir les villes et peuples qui se sont rebellés, il rassemble alors une armée constituée des hommes de la ville de Belgis et des autres cités qui lui sont restées fidèles. Il attaque la cité de Théroouane avec force, les autres cités rebelles, voyant l'attaque de Théroouane, décident de protéger leur cité.

[fol.76r°b]

**pouuewes** : participe passé de *pourvoir*

[fol76v°b]

**cayaux** : forme plurielle de chael.

**S'ensieut des lois que Ursus le roy de Belges renouvela. IIII<sup>e</sup> capitle** : Le roi Ursus instaure une série de lois qu'il impose dans la cité de Théroouane. Après cela, il envoie des membres de son armée parcourir les alentours, ceux-ci trouvent des Albaniens qui demandent miséricorde au roi.

[fol.77r°a]

---

<sup>109</sup> *Biographie nationale, vol. 12 Les-Ly*, publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique, Bruxelles, Bruylant-Christophe & Cie, 1892-93, col. 565-566.

**esparegne** : forme du verbe *espargner*

**entendu que** : le participe passé d'*entendre* peut être utilisé comme une préposition mais il revêt un sens causal. Ici, il semble reprendre la nuance de la condition et pourrait être traduit comme « pourvu que ».

[fol.77r°b]

**Neustrie** : royaume des Francs occidentaux, qui englobe les territoires aujourd'hui de France situés au nord de la Loire et à l'ouest de la Meuse

si non seulement ... qui

[fol.77v°b]

**Comment les Albaniens furent subges aux Belgiens. le V<sup>e</sup> capitle** : Une série de conditions sont émises à destination des Albaniens pour que les Belges ne les envahissent pas.

[fol.78r°a]

**De la destruction de la cité de Morienne, que on dist Terouwane, faite par les Belges.**

**VI<sup>e</sup> capitle** : Les Belges qui ont tenu la ville de Morienne en siège durant quatre mois décident de l'attaque par cinq côtés.

[fol.78v°b]

**Du siege de la cité de Belges la franchoise fait par les Belgiens naturelz. VII<sup>e</sup> capitle :**

Les Albaniens décident d'accepter les conditions des Belges en voyant la prise de la cité de Théroüane. Les Belges et les Albaniens font alors route vers Beauvais où ils livrent bataille contre les habitants.

[fol.79r°b]

**ordonna que on fesist ung appareil en samblance de voloir passer la riviere** : une traduction littéraire de ce passage serait « il ordonna qu'on feinte de vouloir passer la rivière » dans laquelle *ung appareil en samblance* est repris dans le verbe feinter. *Appareil* signifie « les préparatifs, l'entreprise (comme résultat d'un ensemble d'action) », une traduction littérale serait « il ordonna qu'on fasse des préparatifs avec l'apparence de vouloir passer la rivière ».

[fol.80r°a]

**tresmortelle occision** : Il s'agit ici d'un pléonasme car *occision* induit la mortalité dans son sens premier (« tuerie, massacre, meurtre»). Ajouter l'adjectif *mortel* renforcé par *tres* réinsiste sur une signification déjà présente dans le premier terme. Nous pensons que c'est un moyen de signifier que de nombreuses personnes sont décédées.

**ooyent** : forme du verbe *ouïr*

[fol.80r°b]

**pleute** : Le DMF ne renseigne pas de classe grammaticale pour ce mot et ne renseigne qu'une seule occurrence, un texte de Jean Wauquelin, le *Girart de Roussillon*. Il est fortement possible que ce soit une innovation de Jean Wauquelin

[fol.80v°a]

**Belges armata** : *Belgis, cité principale du royaume des Belges*

[fol.80v°b]

**tel jure de s'en marquiet qui depuis en laisse** : il s'agit d'un proverbe qui signifie « tel jure de faire ce qu'il promet qui par la suite doit y renoncer ».

**Comment lez Belgiens naturels prinrent Belges la franchoise. VIII<sup>e</sup> capitle** : Un nouveau combat entre les Belges et les habitants de Beauvais survient. Les Belges en sortent gagnant et demandent donc le paiement d'un tribut par Beauvais.

[fol.81r°a]

**Belges gallicane** : C'est l'autre nom pour désigner *Belges la franchoise*, c'est-à-dire Beauvais

[fol.82v°a]

**Comment le roy Ursus extirpa et esracha ou destruit la rachine dez souverains prestres de Belges et comment il destruit la cité. IX capitle** : Les Germains attaquent la ville de Belgis et prennent des prisonniers suite à leur victoire. Des négociations ont lieu par le biais des archiprêtres.

[fol.83r°a]

**archeprestre** : Comme indiqué dans le glossaire, ce mot renvoie en français moderne à *archiprêtre*, qui est un titre honorifique que portent parfois un prêtre desservant certaines cures principales. Ce terme nous semble anachronique par rapport à la période décrite dans l'extrait où il se présente. Nous nous sommes donc penchées sur le texte latin et il y est indiqué *archiflamines*. Ce terme, provenant du latin médiéval *archiflamen* « grand-prêtre païen », désignait les hauts dignitaires religieux à Rome. Ce qu'il ressort des deux termes c'est qu'ils font tous les deux références à un haut dignitaire religieux. Nous pensons que c'est ce sens plus générique qui doit s'appliquer pour les différentes occurrences présentent dans notre extrait.

[fol.83v°a]

**De la mauvaïse et perverse traïson du roy Ursus. Xe capitle** : Durant les négociations, le roi Ursus décide d'attaquer les Germains, bataille dans laquelle il tue le prince des prêtres que les Germains détenaient en prisonnier. Après cette attaque, les membres de l'armée d'Ursus rentrent dans leurs cités respectives et relatent le rôle du roi dans la mort du prince. Certains citoyens décident alors de tuer le roi. Le roi fait alors alliance avec les Germains contre les citoyens des cités qui lui sont soumises.

[fol.84v°a]

**enterroit** : forme de l'indicatif conditionnel d'*entrer*

[fol.84v°b]

**S'ensieult du commencement du regne de Macedonne, dient lez croniques. XIe capitle** : Il s'agit ici d'une énumération de l'ensemble des rois de Macédoine.

[fol.85v°a]

**S'ensieult de Zacharie qui fu roy d'Israel. dist l'acteur. XIIe capitle** : Ce court chapitre relate la succession des rois Zacharie, Sellum et Manahen.

[fol.85v°b]

**Du commencement des olimpiadez et pour quoy elles furent establies dient lez croniques. XIIIe capitle** : Les Grecs en souvenir de plusieurs batailles, organisent une célébration pour le dieu Jupiter. Ils décident des modalités de l'organisation de cette fête qu'est l'olympiade.

Ce chapitre est beaucoup plus long dans la version française de Wauquelin que dans le texte originel. Le long paragraphe évoquant Hercule et les raisons ainsi que la façon dont les olimpiades ont été créées sont ajoutés par rapport au texte de Jacques de Guise. Ce dernier citait uniquement Eusèbe dans ce chapitre, Jean Wauquelin va quant à lui reprendre les dires de Théodule, Lucius de Tongre et Nicolas de Lyre.

[fol.86r°a]

**Excedit laudes hominum qui primus agonez Instituit fieri sub vertice montis olimpi** : La traduction française de cette citation est *celui qui, le premier, a ordonné de faire des luttes sous le sommet du Mont Olympe, dépasse les louanges des hommes*. Cette citation provient d'une pièce de Théodule, évêque et auteur du V<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un poème didactique confrontant Pseustis, un berger païen et Alitihia, une bergère chrétienne. L'extrait cité par de Guise sont les vers 229 et 230, prononcés par Pseustis.<sup>110</sup>

[fol.86r°b]

**Nicole de Lire** : Clerc franciscain, théologien et maître à Paris, il vécut à cheval sur les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (1270-1349). Il est un commentateur très important de la Bible, sa *Postille* est d'ailleurs très répandue aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et fait l'objet de nombreuses copies.<sup>111</sup>

[fol.86v°a]

**De la venue et de la naissance Remus et Romulus dist Helinandus, XIII<sup>e</sup> chapitre** : Romulus et Rémus, les fils de Mars et de Rhéa Silvia, petits-fils du roi démis par Amulius. Ils tuent leur grand-oncle et rendent son trône à leur grand-père.

[fol.86v°b]

---

<sup>110</sup> Le texte complet du poème est disponible en ligne sur le site de la Latin Library : « Theoduli Ecloga », disponible en ligne à l'adresse <https://www.thelatinlibrary.com/theodolus.html> (page consultée le 25 juillet 2020).

<sup>111</sup> Nicolas de Lyre, franciscain du XIV<sup>e</sup> siècle, exégète et théologien, DAHAN G. (éd.), Paris : Institut d'études augustiniennes, 2011, 398 p. (Collection des études augustiniennes. Moyen Âge et Temps modernes, 1159-4888 ; 48 ), résumé disponible en ligne à l'adresse [http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod\\_id=IS-9782851212498-1](http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod_id=IS-9782851212498-1) (page consultée le 6 août 2020).

**regne** : *regne* signifie l'exercice du pouvoir ou encore le territoire sur lequel un roi exerce son pouvoir. Ici le sens s'étend pour désigner un objet qui est habituellement attribué à un roi : le trône.

[fol.87r°a]

**De Joatham roy de Juda. XV<sup>e</sup> capitule** : Yotam, fils d'Ozias, monte sur le trône de Juda à la mort de son père. Il entrepris plusieurs projets durant son règne.

**talens** : Le talent d'argent est la monnaie utilisée durant l'Antiquité, tant en Grèce qu'en Orient.

**seraphin** : les séraphins sont une créature biblique dotée de trois paires d'ailes. Ils se trouvent autour du trône de Dieu. Ils sont explicitement décrits par Isaïe (Is 6:1-7).

[fol.87r°b]

**Comment le roy Ursus volt transporter le monarcie et domination de la cité de Belges en la cité de Treveres dist l'acteur XVI<sup>e</sup> capitule** : Quelques faits déjà évoqués sont résumés. Ursus déménage vers Trèves son trône et sa cour.

[fol.87v°a]

**S'ensieut de Achas, roy de Judee dist l'acteur. XVII<sup>e</sup> capitule** : Récit du règne d'Achaz, roi de Juda, notamment de l'attaque par Raçon lors de laquelle Achaz demande l'aide du roi des Assyriens et la copie de l'autel de Damas.

[fol.88r°b]

**mer d'arain** : c'est un bassin circulaire de bronze qui se trouvait devant le temple de Salomon à Jérusalem. Son diamètre était de quatre mètres quarante (dix coudées) et haute de deux mètres vingt (cinq coudées). Cette vasque a été fondue par Hiram et fut détruite par Nabuchodonosor II. Elle est décrite dans le premier livre des Rois au chapitre sept.

**De Ozia roy d'Israel et de la transmigration des VII lignies d'Israel. XVIII<sup>e</sup> capitule** : Ozias, roi d'Israël, connut durant son règne une bataille contre le roi des Assyriens qu'il gagna.

[fol.88v°b]

**Du commencement de la cité de Romme, dez croniques. XIX<sup>e</sup> capitle :** Récit de la mort de Rémus

[fol.89ra°]

**De la perversité du roy Ursus qui fu roy des Belges. XX<sup>e</sup>. capitle :** Ursus, roi des Belges assiège Tongres et Trèves se fait attaquer par les habitants de Cologne et Strasbourg. Ursus fait alors un discours devant les citoyens de Trèves.

[fol.89v°a]

**sont mis au bas de josnes hommes :** l'expression *mettre au bas* signifie « mettre dans une situation inférieure » ce qui donne littéralement ils sont mis dans une situation inférieure à des jeunes hommes. En fonction du reste de la phrase dans laquelle Ursus dit que c'est très déplaisant de voir des hommes plus vieux et qui sont issus de nobles familles être soumis et assujettis à des hommes plus jeunes, nous pensons que l'expression doit renvoyer à une position hiérarchique inférieure.

[fol.90r°a]

**De la constance dez femmes de la cité de Belges et comment elles ochirent le roy Ursus. XXI<sup>e</sup> capitle :** Lors de la publication d'un édit du roi Ursus, les femmes de Belgis deviennent folles et attaquent le messager publiant l'édit. Les nobles se rassemblent par la suite pour décider de qui aurait le pouvoir de la cité mais ils ne trouvent personne qui conviendrait. Les femmes élisent alors Urse, le fille de Herisbrandus un noble de la cité.

[fol.90r°b]

**Consaulx :** pluriel de conseil.

[fol.90v°b]

**jusques au nut :** les femmes se retroussent leurs vêtements à l'arrière jusqu'à ce de la peau nue soit visible.

[fol.91r°b]

**Du realme et de la seignourie Urse la roynne de Belges. XXII<sup>e</sup> capitle :** Récit du début de règne d'Urse et de comment Beauvais appela le roi de Bretagne en aide. La bataille entre l'armée féminine de Urse et les soldats d'Ursus est également relaté.

[fol.91v°b]

**Au deseure de ce leur envoierent** : Littéralement *au deseure de* signifie « au-dessus de ». Dans cet extrait, il semble recouvrir le sens de « en plus de »

[fol.92r°a]

**ne demoura nient gramment que** : Une redondance est présente dans cet extrait entre *gramment* et de la tournure impersonnelle *ne demoura que*. En effet, (*il*) *ne demoure* + adv de nég. *que* se traduit par « il ne se passe que peu de temps avant que » et *gramment* signifie longtemps mais il est précédé d'un adverbe de négation. Nous pensons que *gramment* vient accentuer le peu de temps qu'il reste. Ce qui donnerait : « il ne se passa que très peu de temps avant que ... ».

**Elle vot ordonner ses affaires et ses batailles** : le verbe *ordonner* prend des nuances différentes en fonction des compléments qui le suivent : *ordonner ses affaires* signifie « organiser sa défense » et *ordonner ses batailles* « mettre en ordre son armée ». Nous pensons donc qu'ici le verbe *ordonner* doit tenir fonctionner avec les deux compléments et être traduit par deux verbes différents en français moderne.

[fol.92r°b]

**tantost et incontinent** : Ces adverbes signifient tous deux « aussitôt, sur le champ ». Il y a donc une redondance dans cette expression.

**que elle ne cessa se se feri** : L'ordre des mots n'aide pas à la compréhension de cet extrait. Nous pensons que l'ordre dans lequel il faut mettre ces mots pour comprendre l'expression est *que elle ne se cessa se feri*

[fol.93v°b]

**Du commencement de la forest nommee forest de Mourmal. XXIII<sup>e</sup> capitle** : Sur le lieu de la bataille entre Urse et Ursus, nommé *Mors Malorum* ont été plantés des arbres : des chênes pour les hommes et des hêtres pour les femmes. C'est ainsi que la forêt de Mourmal a débuté. Les armées du roi de Bretagne ont assisté à la bataille et ont constaté la hardiesse des femmes de l'armée d'Urse. Le roi Rivallon décide alors de demander à la reine Urse d'épouser son fils Gurgunsius.

**Quensnes** : La forme, après résolution de l'abréviation (la palatalisation du premier e), est inconnue dans le DMF et dans le FEW. Celle faisant sens avec le contexte est celle d'avant la résolution de l'abréviation à savoir *quesnes* qui est une forme connue pour « chênes ».

**faulx** : La forme du manuscrit ne fait pas sens avec le reste du texte. Nous avons donc été consulté le texte latin pour connaître le mot que devait représenter *faulx*. Dans l'original latin c'est *fagorum*, provenant de *fagus, i* : le hêtre. Le FEW renseigne la forme *fau* pour « hêtre » dans les régions de Lille et Mons. Il est possible que *faulx* soit le pluriel de *fau*. Nous pensons donc que la forme de notre extrait signifie « le hêtre ».

[fol.94v°a]

**S'ens de Ezechias le quel fu roy de Judée et de la constitution des senateurs de Romme. dist l'acteur XXIII<sup>e</sup> capitule** : Comme le dévoile le titre du chapitre, il se divise en plusieurs parties : la première évoque Ezechias, roi de Juda, qui rouvrit le temple de Jérusalem que son père avait fermé. La deuxième relate la création des postes de sénateurs à Rome sous Romulus. La troisième évoque le successeur d'Ezechias, Manassé et le roi romain contemporain Numa Pompilius.

[fol.94v°b]

**l'entrer** : Cette forme est celle du substantif féminin et non du verbe.

[fol.95r°a]

**la chose publique** : traduction littérale de *res publica* qui désigne les intérêts généraux du pays, les affaires publiques.

[fol.95r°b]

**Muna Pompilius** : il y a une erreur de graphie dans *muna* puisque le personnage qui est évoqué ici est Numa Pompilius, deuxième roi de Rome. Il réforma le calendrier romain en y ajoutant les mois de janvier et de février et en répartissant les jours fastes et néfastes.

**Saint Augustin** : Auteur chrétien et évêque d'Hippone, il vécut de 354 à 430 et connut ainsi les nombreuses incursions barbares qu'il y eut à Rome. Il est connu pour ses écrits tels que *La Cité de Dieu*.

**De la mort Ysaie le prophete. XXV<sup>e</sup> capitle :** Récit à propos de Manassé qui commit de nombreux péchés dont celui d'avoir torturé le prophète Isaïe.

[fol.95v<sup>o</sup>a]

**la piscine de Siloe :** il s'agit d'un ensemble de bassins construit sous Ezechias pour approvisionner Jérusalem en eau ; eau provenant de la source du Gihon.

[fol.96r<sup>o</sup>a]

**De la fondation de la cité de Rains dist l'acteur. XXVI<sup>e</sup> capitle :** Récit au cours duquel le départ de Rome, après la mort de Rémus, de certains de ses partisans est relaté. Ceux-ci fondent une nouvelle cité, appelée *Rains*, Reims en français moderne, dans le royaume de Belgis. Le chapitre se termine avec le mort de la reine Urse et les successeurs au trône de Belgis.

[fol.96v<sup>o</sup>a]

**marces confines :** *confine* est un substantif signifiant « la contrée limitrophe, les confins » qui ici fonctionne avec *marces*, qui signifie « la région ». Il nous semble qu'ici *confine* est utilisée comme un adjectif précisant *marces*, ce qui peut se traduire par « régions limitrophes ».

[fol.98v<sup>o</sup>b]

**historieux :** Il s'agit d'un substantif masculin signifiant « historien », synonyme d'*historieur*, qui n'est attesté qu'à partir de Jean Wauquelin. Le DMF renseigne un seul texte où cette forme est présente, les *Chroniques des ducs de Brabant*. L'innovation lexicale de Jean Wauquelin transparait dans ce nouveau sens que revêt *historieux*.<sup>112</sup>

[fol.97v<sup>o</sup>a]

**S'ensieut de la fondation des cités de Toul et de Tournay, dist Hugo Tullensis. XXVII<sup>e</sup> capitle :** Le chapitre débute par la demande de la part de habitants de Reims au roi des Belges pour venger Rémus. Ils sont écoutés et le roi rassemble une armée pour marcher sur les Romains. Des discussions ont lieu entre le roi des Belges et les Romains, qui finissent par appeler leur roi, qui fonde deux villes : Toul et Tournay.

---

<sup>112</sup> THIRY CL., « Néologismes et créations verbales dans la traduction par Jean Wauquelin des *Chroniques de Hainaut* de Jacques de Guise », *op. cit.*, p.574.

[fol.98v°a]

**Opinions de la fondation de la cité de Tournay dist l'acteur XXVIII<sup>e</sup> capitle** : L'auteur rapporte ici les dires de Hugues de Toul, Lucius de Tongres et de l'ouvrage *l'Histoire de Tournay*.

[fol.98v°a]

**Titus Livius** : Tite-Live, historien romain du premier siècle a.C.n. et du premier siècle p.C.n.

[fol.99r°a]

**Maletolte** : taxe levée depuis 1291 sur la vente des marchandises, souvent considérée comme abusive.

[fol.99r°a]

**De la fondation de la cité de Tournai. XXIX<sup>e</sup> capitle** : Ce chapitre relate l'histoire de la fondation de Tournai par les Romains sous Tarquin l'Ancien.

**Tornacu itaque gallie belgice civitatem antiquissimam etc** : citation latine signifiant « Tournay fut une cité très ancienne et de la Gaule Belgique », issue de *l'Histoire de Tournai*.

[fol.99v°a]

**puissaus** : Cette forme n'est pas connue telle quelle dans le DMF. Il semble que ce soit le mot *puissans* qui devrait être écrit. Cela correspond d'ailleurs au contexte.

[fol.99v°b]

grant gent : à Rome, famille ou groupe de famille descendant d'un ancêtre commun

[fol.100r°a]

il s'en attend à la discretion des lisans : s'attendre à qqc. : *se fier à qqc.* mais dans les possibles traductions : s'attendre à qqn de qqc. : *s'en remettre à qqn en ce qui concerne qqc.*, cette traduction pourrait en partie s'appliquer à cet extrait.

[fol.100v°a]

**Des rois de Judée assavoir de Amon et de Jozias XXX<sup>e</sup> capitle** : Récit du règne de Josias, qui devint roi très jeune, qui fut très pieux et qui réinstaura dans son royaume le culte de Dieu et du roi romain Ancus Marcius.

[fol.100v<sup>o</sup>b]

**s'esmut de guerre contre** : Une des traductions *d'esmouvoir* est « déclencher, engager (quand il s'agit d'un conflit) » mais dans notre cas, le verbe est, donc cette traduction n'est pas possible logiquement. Cependant, il nous semble que c'est celle qui convient le mieux au vu du contexte, cela donnerait donc « se lancer dans une guerre contre ».

[fol.101r<sup>o</sup>b]

**se fist faire le pont dessus le Tibre** : Le verbe faire (sous la forme *fist* dans notre texte) est utilisé ici comme semi-auxiliaire.

[fol.101v<sup>o</sup>a]

**le rosta du royaume de** : Littéralement cela devrait se traduire par « l'enleva du royaume », traduction qui ne fait pas vraiment sens dans notre extrait. Le verbe *roster* peut aussi signifier « démettre qqun, destituer ». Avec cet éclairage de sens, une traduction qui nous semble correct est « le chassa du trône ».

[fol.101v<sup>o</sup>b]

**De Friscembaldus Roy de Belges et de pluseurs aultrez chosez dist l'acteur. XXXI<sup>e</sup> capitle** : le règne de Leoperdin le second est abordé ainsi que celui de son contemporain Elyaquim

[fol.102v<sup>o</sup>a]

**S'ensieut de Servius qui fu roy des Rommains dient les martiniennez. XXXII<sup>e</sup> capitle** : Ce cours chapitre aborde le début du règne de Servius Tullius et les travaux qu'il entreprit à Rome.

[fol.102v<sup>o</sup>b]

**Comment Servius roy des Rommains fist alliance aux estrangiers a celle fin que plus legierement il peuist donter et maistriier lez Rommains. XXXIII<sup>e</sup> capitle** : Servius

Tullius part en campagne militaire contre les Huns et conquiert également des territoires qui forment maintenant l'Europe centrale et occidentale.

[fol.103r<sup>o</sup>a]

**mettre à l'onnit** : Dans cet extrait, l'objet de *mettre* est en même temps l'objet de l'activité désignée par le complément prépositionnel.

[fol.103r<sup>o</sup>b]

**S'ensieult de Leoperdin qui fu roy dez Belgiens. XXXIII<sup>e</sup> capitle** : Le récit des batailles que Léoperdin mena au-delà du Rin est évoqué dans ce chapitre, ainsi que les relations du roi de Belgis et Servius, roi de Rome

[fol.104v<sup>o</sup>a]

**ordonnant et disposant de envair** : ces participes présents devraient être pronominalisés pour que le sens de cet extrait soit plus compréhensible. Il est possible qu'il faille réutiliser le *se* placé devant *recoellir*, ce qui donnerait comme traduction « se préparant et s'appêtant à envahir ».

**n'esparngnoient** : Il s'agit ici du verbe *espargner*, il nous semble qu'il y a une erreur du copiste, qui a rajouté un *n* après le *r*. La forme qui fait sens est *espargnoient*.

## BIBLIOGRAPHIE

« Jacques de Guyse ou Guise », dans MATHIEU A., *Biographie montoise*, Mons, 1848, pp. 168-174, disponible en ligne à l'adresse <https://biblio.umons.ac.be/public/bv/?p=2932> (page consultée le 1 août 2020).

« Theoduli Ecloga », disponible en ligne à l'adresse <https://www.thelatinlibrary.com/theodolus.html> (page consultée le 25 juillet 2020).

ARNOLD I., « Notice sur un manuscrit de la traduction des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guise par Jean Wauquelin (Brit. Mus. Lansdowne 214) », dans *Romania*, t. 55, n° 219-220, 1929, pp. 382-400, disponible en ligne sur [https://www.persee.fr/doc/roma\\_0035-8029\\_1929\\_num\\_55\\_219\\_4404](https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1929_num_55_219_4404) (page consultée le 1 août 2020).

ATILF - CNRS & Université de Lorraine, *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF), version 2015 (DMF 2015), disponible en ligne à l'adresse <http://www.atilf.fr/dmf>.

BLOCKMANS W., « Conclusion : Une cour, XVII principautés », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 785-796.

BOONE M., « L'Etat bourguignon, un Etat inventeur ou les limites d'une invention », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 133-156.

BOULTON M., « Jean Wauquelin », dans DUNPHY G. (dir.), *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leiden-Boston, 2010, p. 1496.

BOURGAIN P. et VIEILLIARD Fr., *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fasc. 3 : *Textes littéraires*, Paris, CHTS, 2002 (orientations et méthodes), 253 p.

BRUN L., « Hélinand de Froidmont » disponible en ligne à l'adresse [https://www.arlima.net/eh/helinand\\_de\\_froidmont.html](https://www.arlima.net/eh/helinand_de_froidmont.html) (page consultée le 7 juillet 2020).

BUCHWALD W., HOHLWEG A. et PRINZ O., *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Age*, trad. par J. D. BERGER et J. BILLEN, Turnhout, Brepols, 1991.

CLERCQ N., *Les Chroniques de Hainaut de Jean Wauquelin : édition critique*, mémoire de Master en langues et littératures françaises et romanes sous la direction de VAN HELMERYCK T., Université catholique de Louvain, 2009.

COCKSHAW P., « Jean Wauquelin – documents d’archives », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d’un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 37-49

COCKSHAW P., *Les miniatures des chroniques de Hainaut (15<sup>e</sup> siècle)*, Mons, Imprimerie du Tourisme du Hainaut, 1979.

COLAU A., *Du manuscrit à l’imprimé : édition critique de cinq nouvelles du Decameron de Boccace publié par Antoine Vérard sur base de la traduction française de Laurent de Premierfait*, Mémoire de Master en langues et littératures françaises et romanes sous la direction de VAN HEMELRYCK T., Université catholique de Louvain, 2017.

DAHAN G. (éd.), Paris : Institut d’études augustiniennes, 2011, 398 p. (Collection des études augustiniennes. Moyen Âge et Temps modernes, 1159-4888 ; 48 ), résumé disponible en ligne à l’adresse [http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod\\_id=IS-9782851212498-1](http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod_id=IS-9782851212498-1) (page consultée le 6 août 2020).

DAHAN G., *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes, maître du XIII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2013 (Bibliothèque d’histoire culturelle du Moyen Age, 12).

DE CRECY M.-Cl., « Introduction », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 1-4.

DELSAUX O., « Qu’est-ce qu’un *escripvain* au Moyen Âge ? Étude d’un polysème », dans *Romania*, t. 132, n° 525-526, 2014, pp. 11-158, disponible en ligne à l’adresse [www.persee.fr/doc/roma\\_0035-8029\\_2014\\_num\\_132\\_525\\_7433](http://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_2014_num_132_525_7433) (page consultée le 28 juillet 2020).

DEVAUX J., « Introduction. L’identité bourguignonne et l’écriture de l’histoire », dans *Le Moyen Age*, t. CXII, n° 3, 2006, pp. 467-476, disponible en ligne à l’adresse <https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2006-3-page-467.htm> (page consultée le 2 août 2020).

DEVAUX J., « L’historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante ? », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l’Europe. Le rayonnement et les limites d’un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 83-96.

E. LANGLOIS, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, Genève, Slatkine reprints, 1974.

FLUTRE L.-F., *Table des noms propres avec toutes leurs variantes figurant dans les romans du Moyen Âge écrits en français ou en provençal et actuellement publiés ou analysés*, Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 1962.

FORTIA D'URBAN A., *Histoire de Hainaut, par Jacques de Guyse, traduite en français avec le texte latin en regard, et accompagné de notes*, t. 2, Paris, Sautelet, 1826.

FORTIA D'URBAN A., *Table générale, alphabétique et analytique, des matières contenues dans les quinze premiers tomes formant seize volumes de l'Histoire de Hainaut, de Jacques de Guyse*, t. 1 et 2, Paris, 1837-1838.

GOSSEN Ch.-Th., *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1951.

GOULET R., « Eusèbe de Césarée (265 env.-av. 341) », *Encyclopaedia Universalis*, disponible en ligne à l'adresse <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/eusebe-de-cesaree/> (page consultée le 7 juillet 2020).

GUYOTJEANNIN O. et VIELLIARD Fr. (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, fasc. 1 : *Conseils généraux*, Paris, CHTS, 2001 (Orientations et méthodes).

HOCQ C., *Les Chroniques de Hainaut. Livre premier. Traduction par Jean Wauquelin des Annales historiae illustrium principum Hannoniae de Jacques de Guise. Édition critique*, mémoire de Master en langues et littératures françaises et romanes sous la direction de VAN HELMERYCK T., Université catholique de Louvain, 2020.

KBR, « KBR museum ouvrira le 18/09 », disponible en ligne à l'adresse <https://www.kbr.be/fr/kbr-museum-ouvrira-le-18-09/> (page consultée le 10 août 2020).

KBR, « La Belgique cache un trésor depuis 600 ans », disponible en ligne à l'adresse <https://www.kbr.be/fr/la-belgique-cache-un-tresor-depuis-600-ans/> (page consultée le 10 août 2020).

KELDERS A., « Annexes. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique (KBR), ms. 9242 », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 177-178.

LACAZE Y., « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV<sup>e</sup> siècle. La Bourgogne de Philippe le Bon », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1971, t. 129, livraison 2, p. 304, disponible en ligne à l'adresse [https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1971\\_num\\_129\\_2\\_449897](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1971_num_129_2_449897) (page consultée le 3 août 2020).

LACROIX A., « Souvenirs de Jacques de Guise, historien du Hainaut », dans *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, n° 5, 1844-5, p. 303-385.

LE BOHEC S., BIZIERE J.-M., GRIMAL N. et MARTIN J.-P., *Dictionnaire des biographies. 1, L'Antiquité*, sous la dir. de Jean-Maurice Bizière, Paris, Armand Colin, 1992, (Cursus. Dictionnaire)

LEMAIRE C., « Les pérégrinations des trois volumes des *Chroniques de Hainaut* », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 29-32.

LEPAGE Y., *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, Champion, 2001 (Moyen Âge. Outils de synthèse).

M. C. HOWATSON, *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, Paris, Robert Laffont, 1993.

MERISALO O., « Jean Wauquelin, traducteur de Gills de Rome », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 25-31.

MOLINIER A., « 1825. Jacques de Guise, *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* », dans *Les Sources de l'histoire de France – Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, t. II : *Epoque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180*, Paris, A. Picard et fils, 1902, pp. 177-178.

MOUSKES Ph., *Chronique rimée*, Bruxelles, Hayez, 1836.

NOIRFALISE Fl., « La Chronique dite de Baudouin d'Avesnes », disponible à l'adresse [https://www.arlima.net/ad/chronique dite de baudouin davesnes.html](https://www.arlima.net/ad/chronique_dite_de_baudouin_davesnes.html) (page consultée le 4 août 2020).

O DELAIN O., SEGUINEAU R., TOURNAY R., *Dictionnaire des noms propres de la Bible*, Paris, Cerf, 1978.

PIERARD Chr., « Conclusions ou la signification de l'édition des *Chroniques de Hainaut* au milieu du XV<sup>e</sup> siècle », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 169-175.

RÉGNIER-BOHLER D., « Introduction générale », dans RÉGNIER-BOHLER D. (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, 1995, pp. 3-7.

RICHARD J., « Le contexte : L'Etat bourguignon », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 9-11.

ROUSSINEAU G., « Jehan Wauquelin et l'auteur de *Perceforest* traducteurs de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth » dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jehan Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 5-23.

ROUZET A., *Les « Chroniques de Hainaut » de Jacques de Guise*, Liège, Mardaga, 1982 (Musées vivants de Wallonie et de Bruxelles, 4).

SACKUR E., « *Annales historiae illustrium principum hanoniae* », dans *Monumenta Germaniae Historica, SS.*, XXX, 1, 1896, pp. 44-334.

SCHNERB B., « Richesse, historiographie, perception : trois aspects d'une politique de prestige », dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 55-61.

SCHNERB B., Paul Bonenfant. *Philippe le Bon. Sa politique, son action*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 75, fasc. 4 : *Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis*, 1997, pp. 1189-1192, disponible en ligne à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1997\\_num\\_75\\_4\\_4222\\_t1\\_1189\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1997_num_75_4_4222_t1_1189_0000_3) (page consultée le 2 août 2020).

SMALL Gr., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », dans NYS L. et SALAMAGNE A., *Valenciennes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 1996, pp. 271-296.

SMALL Gr., « Jacobus de Guisia » dans DUNPHY G. (dir.), *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leiden-Boston, 2010, p. 898-899, disponible en ligne à l'adresse [https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/\\*-SIM\\_01444](https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/*-SIM_01444) (Page consultée le 1 août 2020).

SMALL Gr., « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 17-22.

SMITH M., *Dictionnaire des abréviations françaises, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, disponible en ligne à l'adresse <http://theleme.enc.sorbonne.fr/dico.php>.

TESNIERE M.-H., « Les dieux antiques dans les *Chroniques de Hainaut* de Jean Wauquelin », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 225-243.

THIRY Cl. et VAN HEMELRYCK T., « La langue de Jean Wauquelin. L'exemple des *Chroniques de Hainaut* (livre III) », dans DE CRECY M.-Cl. (dir.), *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 33-42.

THIRY Cl. et VAN HEMELRYCK T., « Observations sur la langue et le texte de la traduction des « Annales du Hainaut » par Jean Wauquelin », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 51-56.

THIRY Cl., « Néologismes et créations verbales dans la traduction par Jean Wauquelin des *Chroniques de Hainaut* de Jacques de Guise », dans *Le Moyen Français*, vol. 51-53, 2002-2003, pp. 571-591.

VAN BUREN-HAGOPIAN A., « New evidence for Jean Wauquelin's activity in the *Chroniques de Hainaut* and for the date of the miniatures » dans *Scriptorium*, t. 26, n° 2, 1972, p. 249-268, disponible en ligne à l'adresse [https://www.persee.fr/doc/scrip\\_0036-9772\\_1972\\_num\\_26\\_2\\_978](https://www.persee.fr/doc/scrip_0036-9772_1972_num_26_2_978) (page consultée le 4 août 2020).

VAN HEMELRYCK T., « La ou les traductions des *Annales historie illustrium principum Hanonie* de Jacques de Guise ? L'éclairage de la tradition manuscrite » dans BILDER R. et DI STEFANO G. (éd.), *Traduction, dérivation, compilation : la phraséologie. Actes du colloque international, Montréal, 2-4 octobre 2000*, CERES, Montréal, 2003, p. 613-625.

VAN HEMELRYCK T., « Qu'est-ce que la littérature ...française à la cour des ducs de Bourgogne ? » dans PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10, 11 octobre 2007*, Ostfilder, Thorbecke, 2013 (Beihefte der Francia, 73), pp. 351-359.

VAN OVERSTRAETEN D., « Jacques De Guise », dans AUBERT R. et al. (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, vol. 22, Paris, 1988, col. 1122-1125.

VAN OVERSTRAETEN D., « La version originelle : les *Annales Hanonie* de Jacques de Guise », dans VAN DEN BERGEN-PANTENS Ch. et COCKSHAW P. (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 33-35.

VAN OVERSTRAETEN D., « Une source perdue de Jacques de Guise : les *Annales Sancti Gislani* », dans *Anciens pays et assemblées d'Etats* (APAE), vol. 56, 1972, p. 13-62.

VON WARTBURG W., *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW), version 2020, disponible en ligne à l'adresse <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>.

WILMANS R., « Jacobi de Guisia Annales Hannoniae seu chronica illustrium principum Hannoniae ab initio rerum usque ad annum Christi 1390 », dans *Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, 9, 1847, pp. 292-382.

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
**Faculté de philosophie, arts et lettres**

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)